

*Plan régional d'organisation
de services enfance-jeunesse-famille*

Portrait de la clientèle et des services



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

HV
700
R14
D1A
2002



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

Institut national de santé publique du Québec
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2J 3G8
Tél.: (514) 597-0606

**Portrait de la clientèle et des
services aux enfants, aux jeunes et à leur
famille en lien avec des difficultés
d'adaptation sociale**

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

*Synthèse régionale
à partir des portraits réalisés pour les
municipalités régionales de comté
au cours de l'année 2000-2001*

Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Synthèse régionale à partir des portraits réalisés pour les municipalités régionales de comté au cours de l'année 2000-2001

Rédaction

*Direction des programmes et des services
Nicole Berthiaume, agente de recherche et d'évaluation*

ISBN : 2-89391-180-3

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 2002
DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, 2002

Prix : 14,00 \$ + frais de manutention

N.B. : Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes.

REMERCIEMENTS

Ce portrait régional est la synthèse des cinq portraits réalisés pour chacune des municipalités régionales de comté (MRC) et auxquels ont participé plus de 80 personnes issues du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, des centres de la petite enfance, du milieu scolaire, des services policiers, des services aux communautés autochtones, etc.

La mise à jour des données pour le portrait régional a sollicité l'essentielle collaboration de Luc Petit et de Louise Lambert du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, de René Forgues du Centre de réadaptation (CR) La Maison et de Sylvie Bellot à la Régie régionale de la santé et des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue (Régie régionale).

En tant que participantes au comité interdirections jeunesse à la Régie régionale, Carmen Boucher, Suzanne Chartier, Olivia Hernandez-Sanchez et Thérèse Hivon-Lizé de la Direction de la santé publique, Nicole Desgagnés et Marie-Josée Tremblay de la Direction des programmes et des services ont validé et bonifié le portrait régional.

Un merci tout spécial à Louise Provencher pour la mise en page du document et à Guy Deslongchamps pour la production des tableaux.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
LISTE DES ANNEXES	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER - CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ET DE LA CLIENTÈLE VISÉE	5
1.1 Population de référence	5
1.1.1 Répartition selon l'âge	6
1.1.2 Répartition selon le sexe.....	6
1.1.3 Naissances.....	6
1.2 Environnement social et économique	7
1.2.1 Pauvreté.....	7
1.2.2 Monoparentalité	8
1.2.3 Problèmes des parents ayant un impact sur leur capacité d'assumer leurs rôles parentaux.....	9
1.3 Indicateurs sur les problèmes des enfants et des jeunes	10
1.3.1 Naissances de faible poids et prématuré	10
1.3.2 Grossesse à l'adolescence.....	11
1.3.3 Violence et négligence envers les enfants et les jeunes	12
1.3.4 Troubles graves de comportement.....	15
1.3.5 Problèmes de consommation d'alcool ou de drogue.....	15
1.3.6 Délinquance	17
1.3.7 Détresse psychologique et comportements suicidaires	18
1.3.8 Déficience, retards de développement et problèmes scolaires	21
1.4 Résumé	23
CHAPITRE 2 - SERVICES OFFERTS ET CLIENTÈLE DESSERVIE	25
2.1 Promotion de la santé et du bien-être et prévention	25
2.1.1 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants de 0 à 5 ans et leur famille.....	26
2.1.2 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants de 6 à 11 ans et leur famille.....	30
2.1.3 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les jeunes de 12 ans à 17 ans et leur famille.....	32
2.1.4 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans en général et leur famille	36
2.2 Protection	37
2.2.1 Réception et traitement des signalements en vertu de la LPJ.....	37
2.2.2 Mesures d'urgence en vertu de la LPJ.....	37

2.2.3	Évaluation et orientation des signalements en vertu de la LPJ.....	38
2.2.4	Évaluation et orientation en vertu de la LJC	40
2.3	Traitement	41
2.3.1	Services psychosociaux en vertu de la LSSSS.....	41
2.3.2	Urgence sociale et intervention de crise en vertu de la LSSSS.....	45
2.3.3	Application des mesures en vertu de la LPJ.....	45
2.3.4	Application des mesures en vertu de la LJC	47
2.3.5	Recours au placement d'enfants ou de jeunes en famille d'accueil pour l'application de mesures	48
2.3.6	Recours aux services de réadaptation pour l'application de mesures	50
2.3.7	Autres services spécialisés du Centre jeunesse.....	53
2.4	Services du milieu scolaire aux enfants et aux jeunes en difficulté d'adaptation.....	55
2.4.1	Élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement	55
2.4.2	Services en milieu scolaire pour les élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement.....	56
CONCLUSION	57
ANNEXES	63
BIBLIOGRAPHIE	107

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<i>CH</i>	<i>Centre hospitalier</i>
<i>CHSLD</i>	<i>Centre d'hébergement et de soins de longue durée</i>
<i>CLSC</i>	<i>Centre local de services communautaires</i>
<i>CR</i>	<i>Centre de réadaptation</i>
<i>CS</i>	<i>Centre de santé</i>
<i>CSS</i>	<i>Centre de services sociaux</i>
<i>LJC</i>	<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>
<i>LPJ</i>	<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>
<i>LSSSS</i>	<i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>
<i>PACE</i>	<i>Programme d'action communautaire pour les enfants</i>
<i>PCNP</i>	<i>Programme canadien de nutrition prénatale</i>
<i>MRC</i>	<i>Municipalité régionale de comté</i>
<i>MSSS</i>	<i>Ministère de la Santé et des Services sociaux</i>
<i>Régie régionale</i>	<i>Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue</i>
<i>RRSSSAT</i>	<i>Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue</i>

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1.1 Estimation de la population amérindienne de moins de 18 ans selon trois groupes d'âge et le sexe pour les territoires de CLSC et les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue et pour le Québec en 2000*
- Annexe 1.2 Estimation de la population de moins de 18 ans selon trois groupes d'âge et le sexe pour les municipalités régionales de comté et pour l'Abitibi-Témiscamingue en 2000*
- Annexe 2.1 Évolution du nombre de naissances, Abitibi-Témiscamingue 1988 à 1998*
- Annexe 2.2 Nombre annuel moyen de naissances pour les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 1996-1998*
- Annexe 3 Nombre et taux de personnes âgées de moins de 18 ans dont le ou les parents sont prestataires de l'assistance-emploi selon les territoires de CLSC et les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue et pour le Québec en juin 2000*
- Annexe 4 Proportion de naissances prématurées et proportion de naissances de faible poids, Abitibi-Témiscamingue et municipalités régionales de comté, 1991-1993 à 1996-1998 (moyenne annuelle)*
- Annexe 5.1 Nombre de signalements retenus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue de 1996-1997 à 2000-2001 pour l'ensemble de la population*
- Annexe 5.2 Nombre de signalements retenus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue de 1996-1997 à 2000-2001 pour les Amérindiens*
- Annexe 5.3 Nombre de signalements retenus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue de 1996-1997 à 2000-2001 sans les Amérindiens*
- Annexe 6 Nombre et taux de signalements retenus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue de 1996-1997 à 2000-2001 pour l'ensemble de la population*
- Annexe 7.1 Infractions au Code criminel (sauf circulation) pour lesquelles des jeunes de moins de 18 ans sont mis en accusation par les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada selon les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec de 1996 à 2000*
- Annexe 7.2 Infractions au Code criminel (sauf circulation) pour lesquelles des jeunes de moins de 18 ans sont mis en accusation par la police amérindienne selon les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue de 1996 à 2000*
- Annexe 8 Infractions au Code criminel (sauf circulation) pour lesquelles des jeunes de moins de 18 ans sont mis en accusation par les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada dans les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue et au Québec en 2000*

- Annexe 9 Pourcentage de jeunes (moins de 18 ans) parmi les personnes mises en accusation pour des infractions au Code criminel (sauf circulation) par les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie Royale du Canada dans les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue et au Québec en 2000
- Annexe 10 Taux brut d'hospitalisation pour tentative de suicide selon le sexe chez les 15-24 ans selon les municipalités régionales de comté de l'Abitibi-Témiscamingue
- Annexe 11 Répartition des personnes de moins de 18 ans recevant à titre d'enfant handicapé une allocation de la Régie des Rentes du Québec selon la nature de la déficience et la municipalité régionale de comté, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec, données révisées du 31 décembre 1999
- Annexe 12.1 Élèves ayant des difficultés d'apprentissage pour les commissions scolaires, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec selon les inscriptions au 30 septembre de l'année scolaire 1999-2000
- Annexe 12.2 Taux d'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires en Abitibi-Témiscamingue et au Québec de 1990-1991 à 1999-2000
- Annexe 13 Nombre de signalements reçus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse par rapport à la population de moins de 18 ans et pourcentage de rétention pour évaluation, Abitibi-Témiscamingue et municipalités régionales de comté, 1995-1996 à 2000-2001
- Annexe 14.1 Évolution des listes d'attente en évaluation à la Protection de la jeunesse sans la clientèle amérindienne de l'Est de la région, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, Abitibi-Témiscamingue
- Annexe 14.2 Évolution des listes d'attente en évaluation à la Protection de la jeunesse, clientèle amérindienne de l'Est de la région, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, Abitibi-Témiscamingue
- Annexe 15 Nombre et proportion des évaluations orientées vers des mesures de rechange en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, en Abitibi-Témiscamingue, 1995-1996 à 2000-2001
- Annexe 16.1 Nombre et taux de prises en charge en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue pour 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001
- Annexe 16.2 Nombre et taux de prises en charges en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue pour 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001
- Annexe 17.1.1 Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2000-2001

- Annexe 17.1.2* Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue pour l'année 1999-2000
- Annexe 17.1.3* Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue pour l'année 1998-1999
- Annexe 17.2.1* Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue pour 2000-2001
- Annexe 17.2.2* Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue pour 1999-2000
- Annexe 17.2.3* Nombre et taux d'applications de mesures en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse selon les problématiques par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue pour 1998-1999
- Annexe 18.1* Nombre de placements d'usagers dans les familles d'accueil gérées par le Centre jeunesse en référence à la loi concernée par le placement, Abitibi-Témiscamingue et municipalités régionales de comté, 1994-1995 à 2000-2001
- Annexe 18.2* Nombre de placements dans les familles d'accueil gérées par le Centre jeunesse selon le groupe d'âge des usagers, Abitibi-Témiscamingue et municipalités régionales de comté, 2000-2001
- Annexe 19* Nombre de places disponibles en réadaptation pour des jeunes en difficulté d'adaptation et nombre visé par le plan de transformation selon l'établissement et le type de ressources (internes ou intermédiaires), Abitibi-Témiscamingue, 1996-1997 à 2000-2001
- Annexe 20.1* Nombre d'usagers différents et de jours-présence de la clientèle jeune en difficulté d'adaptation placée dans les ressources intermédiaires du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et du CR La Maison selon la provenance géographique en 2000-2001
- Annexe 20.2* Nombre d'usagers différents et de jours-présence de la clientèle jeune en difficulté d'adaptation placée dans les ressources intermédiaires du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et du CR La Maison selon la provenance géographique en 1999-2000
- Annexe 21* Jours-présence et équivalents-places occupés par des jeunes en difficulté d'adaptation dans les ressources internes de réadaptation en Abitibi-Témiscamingue selon la provenance géographique de la clientèle, 1996-1997 à 2000-2001
- Annexe 22* Jours-présence pour les jeunes en difficulté d'adaptation dans les ressources internes de réadaptation en Abitibi-Témiscamingue selon le statut légal des placements et la provenance géographique des usagers, 1996-1997 à 2000-2001
- Annexe 23.1* Nombre d'usagers différents placés dans les ressources internes de réadaptation pour jeunes en difficulté en Abitibi-Témiscamingue selon l'âge, le sexe et la provenance géographique en 2000-2001

- Annexe 23.2* *Nombre d'usagers différents placés dans les ressources internes de réadaptation pour jeunes en difficulté en Abitibi-Témiscamingue selon l'âge, le sexe et la provenance géographique en 1999-2000*
- Annexe 24* *Élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement pour les commissions scolaires, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec selon les inscriptions au 30 septembre de l'année scolaire 1999-2000*

INTRODUCTION

Dans la réalisation de sa mission, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (Régie régionale) doit s'assurer de l'organisation des services du programme enfance, jeunesse et famille en tenant compte des services dispensés aux enfants, aux jeunes et à leur famille dans les autres programmes du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en santé mentale et en toxicomanie. De plus, les services offerts dans les domaines associés au développement des enfants et des jeunes, notamment les milieux communautaire, scolaire, municipal, autochtone, de la justice et de l'emploi, sont concernés.

La population ciblée dans le programme jeunesse est constituée des enfants et des jeunes de moins de 18 ans ainsi que leur famille, afin de soutenir leur développement. Les services du programme enfance, jeunesse et famille visent plus particulièrement les clientèles suivantes :

- ⇒ Les femmes enceintes qui sont susceptibles d'être exposées à des facteurs de risque qui pourraient compromettre le développement du fœtus et qui mèneraient à des naissances prématurées, de petit poids et à des retards de croissance intra-utérins.
- ⇒ Les enfants, les jeunes et leurs parents qui, en raison d'un cumul de facteurs de risque, ont besoin de support pour développer leur potentialité afin de prévenir des problèmes d'adaptation sociale pouvant compromettre la santé, le bien-être et le développement des enfants et des jeunes et ce, tant aux plans physique, affectif, social que cognitif.
- ⇒ Les enfants, les jeunes et leur famille aux prises avec des problèmes de santé et psychosociaux, notamment des problèmes de grossesse à l'adolescence, d'abus, de négligence, de violence, de délinquance, de troubles graves du comportement incluant des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool et des comportements suicidaires.

Les services destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille dans le cadre du programme enfance, jeunesse et famille sont définis en référence aux quatre grandes fonctions identifiées dans l'entente-cadre entre l'Association des CLSC-CHSLD et l'Association des centres jeunesse du Québec : la promotion de la santé et du bien-être, la prévention, la protection et le traitement. Ces services se distinguent souvent selon l'âge des clientèles auxquelles ils s'adressent : les enfants de 0 à 5 ans, ceux de 6 à 11 ans et les jeunes de 12 à 17 ans.

Le portrait régional est en fait une synthèse des portraits réalisés pour chacune des cinq municipalités régionales de comté (MRC) et diffusés entre octobre 2000 et avril 2001. Ces portraits ont été élaborés avec les participants des tables de concertation jeunesse des MRC. Ceux-ci ont validé et bonifié un texte lors des rencontres d'échange tenues à cet effet. D'autres acteurs concernés ont aussi reçu le texte et eu l'occasion d'apporter leurs commentaires. Au total, plus de 80 personnes ont participé, en provenance du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, des centres de la petite enfance, du milieu scolaire, des services policiers et des services aux communautés autochtones.

Le présent document se divise en deux grands chapitres, le premier portant sur la population, l'environnement social et économique et les problèmes des enfants et des jeunes selon les informations disponibles et les plus pertinentes. Le deuxième chapitre traite des services offerts et de la clientèle desservie. Les quatre premières sections de ce chapitre sont consacrées aux quatre grandes catégories de services identifiées dans l'entente-cadre entre l'Association des CLSC-CHSLD et l'Association des centres jeunesse du Québec, en précisant les services selon le groupe d'âge de la clientèle visée quand il y a lieu. La dernière section du chapitre est réservée aux services du milieu scolaire pour les enfants et les jeunes en difficulté d'adaptation sociale. Une série de tableaux auxquels le texte fait référence sont reproduits en annexe.

Soulignons que, pour la rédaction du portrait régional, plusieurs données concernant la population et la clientèle ont été mises à jour et sont contenues dans les tableaux.

Il est à noter que ce portrait n'a pas la prétention de décrire en détail les interventions réalisées par les dispensateurs de services ni de couvrir l'ensemble de leurs missions. Il s'agit plutôt d'une synthèse qui présente les grandes lignes des services disponibles pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans connaissant des problèmes d'adaptation sociale ou vivant des conditions de vulnérabilité qui peuvent y conduire et pour leur famille.

Un bilan des ressources humaines et financières affectées aux enfants, aux jeunes et à leur famille pour chacune des MRC et pour l'ensemble de la région, principalement dans le

cadre du programme enfance, jeunesse et famille, viendra compléter le portrait de la clientèle et des services.

CHAPITRE 1

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ET DE LA CLIENTÈLE VISÉE

Ce chapitre aborde certaines caractéristiques concernant les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ainsi que leur famille. Il rapporte les données disponibles pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et d'autres informations permettant de situer l'ordre de grandeur des phénomènes qu'on ne peut quantifier pour la région. Ce survol est loin d'être exhaustif, il a pour but de présenter quelques indicateurs considérés comme pertinents en regard de la situation des enfants, des jeunes et de leur famille.

1.1 Population de référence

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans comptent pour 24 % de la population dans l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue en 2000, ce qui est supérieur à la proportion provinciale (22 %)¹.

On estime leur nombre à 37 321 dans la région, sans les résidents des localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton évalués à 315. Parmi la population régionale de moins de 18 ans, le nombre des Amérindiens avec statut est estimé à 1 849, soit environ 5 %. Là-dessus, 1 285 résident dans les réserves et les établissements indiens de la région et 564 n'y résident pas mais sont tout de même identifiés comme relevant d'une des communautés autochtones de la région (annexe 1.1).

Plus de la moitié des enfants et des jeunes de moins de 18 ans se retrouvent dans deux MRC : Vallée-de-l'Or (10 934) et Rouyn-Noranda (9 940). Les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest en regroupent respectivement 6 400 et 5 485 alors qu'on en dénombre 4 562 au Témiscamingue.

1. Calculs de la Régie régionale à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec (juin 2000) et de Statistique Canada (janvier 2001) concernant les estimations (révisées et corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents) de la population des territoires de CLSC et des MRC.

1.1.1 Répartition selon l'âge

En Abitibi-Témiscamingue, 36 % de la population de moins de 18 ans, soit 13 296, aurait entre 12 et 17 ans, 35 % (13 076) entre 6 et 11 ans, 29 % (10 949) moins de 6 ans selon les estimations pour 2000.

Les moins de 6 ans seraient moins nombreux dans toutes les MRC, comme l'indique l'annexe 1.2.

1.1.2 Répartition selon le sexe

On dénombre systématiquement un peu plus de garçons que de filles pour chacun des trois groupes d'âge dans la région. C'est aussi le cas dans chacune des MRC pour l'ensemble des moins de 18 ans, à l'exception de celle de Rouyn-Noranda (annexe 1.2). Au total, on enregistre 18 972 (51 %) garçons et 18 349 (49 %) filles de moins de 18 ans dans la région en 2000.

1.1.3 Naissances

Comme dans l'ensemble du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue a connu depuis 1980 une chute marquée des naissances, chute qui a atteint un plancher en 1987 (2204 naissances). Par la suite, le nombre de naissances a légèrement augmenté jusqu'en 1990 (2427 naissances) pour diminuer à nouveau jusqu'en 1998 (1 715 naissances) et ce, bien en dessous du plancher observé en 1987 (annexe 2.1).

Entre 1996 et 1998, la MRC Vallée-de-l'Or a enregistré le plus grand nombre de naissances dans la région, soit une moyenne annuelle de 540 (annexe 2.2). Cette moyenne est de 520 pour la MRC Rouyn-Noranda, de 314 pour celle d'Abitibi, de 262 pour l'Abitibi-Ouest et de 222 pour le Témiscamingue.

1.2 Environnement social et économique

Parmi les facteurs de risque qui sont associés aux problèmes des enfants, des jeunes et de leur famille, des facteurs concernant l'environnement social et économique sont communs à plusieurs problèmes.

1.2.1 Pauvreté

« Les conditions de vie des familles ont beaucoup d'incidence sur les difficultés éprouvées par les enfants. Lorsqu'elles sont déficientes, ces conditions minent la capacité des parents à remplir adéquatement leur rôle. Ainsi, la pauvreté des parents, surtout des jeunes et des mères de famille monoparentale, est-elle fortement associée à l'ensemble des problèmes graves vécus par les enfants². » En Abitibi-Témiscamingue, on estime que 61 % des familles monoparentales dirigées par une femme ayant au moins un enfant de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de faible revenu en 1995³.

Quoiqu'il soit difficile de bien refléter la pauvreté au moyen d'indicateurs, les informations concernant l'aide sociale (maintenant désignée assistance-emploi) en donnent tout de même un aperçu. En Abitibi-Témiscamingue, près de 3600 enfants et jeunes de moins de 18 ans ont un ou des parents prestataires de l'assistance-emploi en 2000, ce qui représente 10 % de la population de moins de 18 ans comme dans l'ensemble du Québec (annexe 3). Les taux varient peu d'une MRC à l'autre : de 9 % dans la MRC Abitibi et au Témiscamingue à 11 % dans la Vallée-de-l'Or (annexe 3). Il est à noter que cet indicateur ne rejoint qu'une partie des enfants et des jeunes vivant dans un ménage dont le revenu est insuffisant.

2. GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES, *Un Québec fou de ses enfants*, MSSS, décembre 1991, p. 42.

3. Chantal GIRARD et Sylvie BELLOT, *La population de l'Abitibi-Témiscamingue : caractéristiques démographiques et socio-économiques Tome 1 - Portrait de la région Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, RRSSAT, mai 2000, p. 165.

Dans l'enquête sociale et de santé 1998, 24 % des enfants de moins de 15 ans au Québec sont considérés comme pauvres (15 %) ou très pauvres (9 %). Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, on en compte 21 %, dont 7 % de très pauvres.⁴

Cependant, « la pauvreté est un phénomène très complexe qu'on ne peut limiter à la dimension économique parce qu'elle comprend également des dimensions culturelle et sociale⁵. » En outre, à pauvreté égale, la qualité du tissu social, par exemple un réseau d'entraide soutenant, atténuerait les risques⁶.

1.2.2 Monoparentalité

« Les enfants de famille monoparentale sont plus vulnérables aux problèmes d'adaptation sociale. Cette vulnérabilité s'explique, en partie seulement, par le stress que subissent les parents qui sont l'unique chef de famille, la plupart du temps des mères parfois très jeunes, et qui sont donc seuls à assumer les responsabilités éducationnelles, financières et ménagères de la famille. Mais c'est avant tout à cause de son association avec la pauvreté que la monoparentalité constitue un risque pour l'adaptation des enfants⁷. »

En Abitibi-Témiscamingue, 14 % des enfants et des jeunes de moins de 15 ans vivaient dans une famille monoparentale lors du dernier recensement (1996). Cette proportion est un peu moindre que dans l'ensemble du Québec (17 %). La part calculée pour chacune des MRC varie entre 10 % et 16 % :

4. *Enquête sociale et de santé 1998*, Collection la santé et le bien-être, Institut de la statistique du Québec, p. 83.

5. Christine, COLLIN et autres, *Extrême pauvreté maternité et santé*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1992, p. 26.

6. J. GARBARINO et K. KOSTELNY, « Child maltreatment as a community problem » *Child Abuse and Neglect*, no 16, 1992, p. 455-464, C. CHAMBERLAND, C. BOUCHARD et J. BEAUDRY, « Conduites abusives et négligence envers les enfants : Réalités canadienne et américaine », *Canadian Journal of Behavior Science*, no 18, 1986, p. 391-412.

7. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, MSSS, p. 8.

MRC Rouyn-Noranda	16 %
MRC Vallée-de-l'Or	15 %
MRC Abitibi	13 %
MRC Témiscamingue	13 %
MRC Abitibi-Ouest	10 % ⁸

1.2.3 Problèmes des parents ayant un impact sur leur capacité d'assumer leurs rôles parentaux

Des parents éprouvent des difficultés en relation avec l'exercice de leur rôle parental. Une étude menée auprès de 25 parents à faible et moyen revenu de Val-d'Or témoigne de problèmes comme le manque de loisirs, des difficultés financières, l'instabilité au travail, des déménagements trop fréquents, un manque d'activités significatives et de support social⁹.

L'incapacité des parents d'assumer leurs fonctions contribue lourdement aux difficultés des enfants. Parmi les problèmes ayant un impact sur la capacité des parents d'assumer leur rôle, mentionnons les problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de violence conjugale.¹⁰ Ainsi, des parents concernés par un signalement en référence à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) « ... vivent une juxtaposition dramatique de problèmes incluant : une pauvreté extrême, des problèmes associés à une séparation ou un divorce, des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool, un faible soutien social et des situations de violence conjugale¹¹. »

8. Chantal GIRARD et Sylvie BELLOT, *La population de l'Abitibi-Témiscamingue : caractéristiques démographiques et socio-économiques Tome 1 – Portrait de la région Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, RRSSAT, mai 2000, p. 72.

9. Olivia HERNANDEZ SANCHEZ, *Les besoins de parents d'enfants de 0 à 5 ans en relation avec l'exercice de leur rôle parental : une étude auprès de parents de Val-d'Or*, Maîtrise en santé communautaire, Université Laval, décembre 1997.

10. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 9.

11. M. TOURIGNY, et autres, *Faits saillants régionaux : abus physiques et sexuels, tirés de l'étude d'incidence québécoise*, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales, Mont St-Anne, juin 2001, p. 6.

Plus spécifiquement, des auteurs mentionnent que les enfants témoins de violence conjugale sont eux-mêmes victimes de violence psychologique¹². Une enquête menée auprès de 72 enfants de 6 à 12 ans témoins de violence conjugale à Montréal conclut que ces enfants développent plus de troubles intériorisés tels l'insécurité, le manque de confiance en soi, les troubles de sommeil, l'anxiété ou la dépression ainsi que des problèmes extériorisés comme l'agressivité, la délinquance et les troubles scolaires que des enfants provenant de foyers non violents¹³.

1.3 Indicateurs sur les problèmes des enfants et des jeunes

Des enfants et des jeunes éprouvent de graves difficultés pouvant affecter leur développement. Certains problèmes peuvent mettre leur sécurité ou leur vie en danger. Voici un aperçu des indicateurs les plus pertinents à partir des informations disponibles.

1.3.1 Naissances de faible poids et prématurité

La Politique de la santé et du bien-être souhaite réduire à moins de 5 % les naissances prématurées (moins de 37 semaines) et à moins de 4 % les naissances de bébés de poids insuffisant (moins de 2500 grammes). En Abitibi-Témiscamingue et au Québec, les proportions sont supérieures à ces objectifs pour la période 1996-1998.

Le pourcentage de naissances prématurées est de 7,9 % dans la région et de 7,3 % au Québec. Aucune des MRC ne présente de différence significative (sur le plan statistique) avec la moyenne régionale pour la période 1996-1998 (annexe 4). Les proportions varient entre 6,8 % pour la MRC Témiscamingue et 8,8 % pour la MRC Abitibi-Ouest.

La part des naissances de faible poids est de 6,0 % en Abitibi-Témiscamingue et au Québec. Aucune des MRC ne présente de différence significative avec la moyenne régionale pour la période 1996-1998 (annexe 4). Les proportions varient entre 4,6 % pour la MRC Témiscamingue et 6,4 % pour la MRC Rouyn-Noranda.

12. Rachel BOUTIN, *Mon père me fait peur - Vécu des enfants exposés à la violence conjugale*, Les Éditions Deslandes, 1998, p. 114.

13. Vania JIMENEZ et autres, *Impact du fait d'être témoin de violence conjugale sur la santé mentale d'enfants âgés de 6 à 12 ans de familles d'immigration récente et québécoises*, CLSC Côte-des-Neiges, Rapport présenté au Conseil québécois de recherche sociale et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, février 1999.

On observe une baisse de la proportion des naissances prématurées et des naissances de faible poids dans la MRC Rouyn-Noranda entre 1991 et 1997. Par contre, la MRC Abitibi a vu ces proportions augmenter durant la même période (annexe 4). Au cours de la période 1996-1998, toutes les MRC ont connu une légère hausse à l'exception de la MRC Abitibi.

L'étude provinciale des effets du volet prénatal du programme Naître égaux – Grandir en santé a démontré des pourcentages élevés quant à l'insuffisance de poids à la naissance et la prématurité en contexte de pauvreté chez les huit CLSC à l'étude. Toutefois, on note des gains importants chez les mères qui ont bénéficié du programme.¹⁴

1.3.2 Grossesse à l'adolescence

Entre 1996 et 1998, la moyenne annuelle des grossesses attribuées à des adolescentes (14 à 17 ans) se chiffre à 82 en Abitibi-Témiscamingue. Il en résulte un taux régional de grossesse à l'adolescence de 1,7 %, ce qui est à peine inférieur au taux provincial (2,0 %). Par contre, le taux de grossesse chez les 18-19 ans est un peu plus élevé en région qu'au Québec : 7,8 % contre 6,8 %.

Les grossesses des adolescentes se terminent par une naissance dans une proportion beaucoup plus élevée en région qu'au Québec : 44 % contre 28 % pour la période 1996-1998. C'est aussi le cas chez les 18-19 ans : 62 % contre 42 %.¹⁵

Parmi les adolescentes qui donnent naissance à un enfant, on retrouve plus de jeunes filles provenant d'un milieu socio-économique défavorisé, ce qui n'est pas le cas chez celles qui interrompent leur grossesse. En outre, les adolescentes qui présentent des troubles de comportement sont particulièrement vulnérables.¹⁶

14. Ginette BOYER et al., *Étude des effets de la phase prénatale du programme Naître égaux – Grandir en santé*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux Montréal-Centre, 2001.

15. Madeleine ROCHON, Direction générale de la planification et de l'évaluation, MSSS, juillet 2001.

16. Sylvie BELLOT, *État de situation régional des problématiques de santé et de bien-être retenues en Abitibi-Témiscamingue*, Direction régionale de la santé publique, RRSSAT, janvier 1994, p. 17-18.

« Les mères adolescentes sont souvent placées dans des situations difficiles : risque accru d'abandonner l'école, monoparentalité, isolement, solitude, situation de précarité financière ou de grande pauvreté. Les enfants de mères adolescentes naissent aussi plus souvent prématurément ou avec un poids insuffisant. Les enfants de parents adolescents sont plus souvent l'objet de négligence et, par le fait même, risquent davantage de présenter plus tard des problèmes socio-affectifs. Ces risques sont autant, sinon davantage, associés à la pauvreté – c'est le cas de la prématurité et de l'insuffisance de poids à la naissance – qu'à l'âge des mères.¹⁷ »

Dans la région, plus précisément en Abitibi-Ouest, une étude auprès de 25 mères adolescentes ayant des enfants de 0 à 5 ans indique que les résultats concordent avec ceux rapportés dans d'autres recherches. Ainsi, parmi les difficultés rencontrées chez la plupart des mères, on retrouve : un faible revenu, un parent absent durant leur enfance, une faible scolarité, un manque de loisirs, des déménagements trop fréquents, un sentiment de dévalorisation du rôle de mère, un manque de repos, une difficulté à gérer le stress. Environ 40 % des mères rencontrées rapportent plus de difficultés et de besoins non satisfaits.¹⁸

1.3.3 Violence et négligence envers les enfants et les jeunes

Cette grande catégorie de problèmes regroupe les agressions physiques et sexuelles, la violence verbale et psychologique, l'abandon, la négligence sur le plan affectif ou physique. Les plus graves de ces situations, lorsque le développement ou la sécurité d'un enfant ou d'un jeune est compromis, peuvent faire l'objet d'une intervention en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

17. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 12.

18. Olivia HERNANDEZ-SANCHEZ, *Les besoins des mères à l'adolescence ayant des enfants de 0 à 5 ans Évaluation de l'adéquation des services offerts dans la MRC de l'Abitibi-Ouest pour cette clientèle*, Étude exploratoire réalisée pour la maison de la famille de La Sarre, mai 1998, p. 105.

Les informations colligées dans le cadre de la LPJ sont les seules informations disponibles sur une base régulière. C'est pourquoi, malgré leurs limites¹⁹, elles servent souvent pour estimer les problèmes de violence et de négligence envers les enfants et les jeunes. Cependant, il faut être conscient que les nombres avancés ne constituent que la pointe de l'iceberg. Ainsi, selon les résultats d'une enquête américaine, le nombre de cas rapportés par des informateurs-clés (professeurs, policiers, médecins...) serait quatre fois plus élevé que celui recueilli par les services destinés à la protection des enfants, ce qui permet d'avoir une idée plus juste de l'ampleur des problèmes²⁰.

Une enquête téléphonique sur la violence familiale a été réalisée au printemps 1999 auprès de 2 469 mères ou femmes responsables d'au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans au Québec. Un enfant sur 15 (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique sévère au cours des 12 mois précédant l'enquête (par exemple : secouer un enfant de moins de 2 ans, taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing ou de pied, administrer une raclée, frapper l'enfant avec un objet). La probabilité d'apparaître comme un enfant agressé augmente du fait d'appartenir à une famille qui vit dans la pauvreté depuis un certain temps. Elle augmente pour un enfant jeune, surtout pour un garçon, si les parents sont jeunes, s'ils entretiennent des rapports conflictuels ou hostiles. L'enquête révèle l'héritage d'une probabilité plus grande d'agression pour les enfants dont les grands-parents auront usé de violence dans leurs relations avec leurs enfants.²¹

Parmi les signalements reçus en vertu de la LPJ, environ la moitié seulement est retenue pour évaluation. C'est à ce niveau qu'il est possible d'associer les problèmes de violence et de négligence en référence aux articles de loi selon lesquels les signalements sont retenus.

En 2000-2001 dans la région, 355 signalements ont été retenus pour un problème de négligence, 179 pour une agression sexuelle, 57 pour un mauvais traitement physique et 7 pour un abandon. Ces problèmes comptent pour 75 % de tous les signalements retenus

19. La propension de la population à signaler, l'ampleur des ressources en place, leur capacité à traiter les signalements, les priorités d'intervention sont autant de facteurs susceptibles de faire varier les données. Commentaire tiré de Robert PAMPALON et autres, *Des indicateurs de besoins pour l'allocation interrégionale des ressources*, Collection Méthodologie et instrumentation, Direction générale de la planification et de l'évaluation, MSSS, février 1995, p. 250.

20. Robert PAMPALON et autres, *op. cit.*, p. 250-251.

21. M. -È. CLÉMENT, C. BOUCHARD, M. JETTÉ ET S. LAFERRIÈRE, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Institut de la statistique du Québec, 2000, p. 13 à 15.

pour évaluation. L'ampleur des signalements retenus pour négligence ressort davantage dans les MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi (annexe 5.1).

On remarque une hausse quant aux signalements retenus pour négligence et pour agression sexuelle en 2000-2001 par rapport aux trois années précédentes en Abitibi-Témiscamingue.

On attribue à des Amérindiens avec statut 104 signalements retenus en négligence, 22 pour une agression sexuelle, 12 pour un mauvais traitement physique et 2 pour un abandon (annexe 5.2). La grande majorité de ces signalements (110 sur 140) proviennent de la MRC Vallée-de-l'Or.

C'est ce qui explique en grande partie l'écart observé entre la MRC Vallée-de-l'Or et les autres MRC, surtout en ce qui a trait aux signalements retenus pour négligence. Ainsi en 2000-2001, quand on soustrait les signalements pour des autochtones dans la Vallée-de-l'Or, il reste 73 signalements en négligence par rapport à 63 pour la MRC Rouyn-Noranda (annexe 5.3).

Des problèmes ressortent davantage pour un groupe d'âge, comme l'indique l'annexe 6. En effet, les signalements retenus pour un problème de négligence sont plus nombreux parmi les moins de 6 ans (12 pour 1000 enfants dans la région en 2000-2001) et les 6 à 12 ans (11 pour 1000) que parmi les 13 à 17 ans (5 pour 1000). Les agressions sexuelles sont davantage signalées chez les 6 à 12 ans (6 pour 1000) et les moins de 6 ans (5 pour 1000) que chez les 13 à 17 ans (3 pour 1000).

L'étude sur l'incidence des signalements relève que l'Abitibi-Témiscamingue se démarque de l'ensemble du Québec par un taux supérieur d'agressions sexuelles (4,1 versus 3,0 pour 1000) mais un taux inférieur de mauvais traitements physiques (2,9 versus 4,8 pour 1000) parmi les signalements retenus et non retenus pour évaluation (d'octobre à décembre 1998)²².

22. M. TOURIGNY et autres, *Faits saillants régionaux : abus physiques et sexuels, tirés de l'étude d'incidence québécoise*, op. cit., p. 12.

1.3.4 Troubles graves de comportement

Les troubles graves de comportement sont un motif de signalement en vertu de la LPJ, quand la sécurité ou le développement d'un enfant ou d'un jeune est ou peut être compromis.

En 2000-2001, on enregistre 202 signalements retenus pour ce motif en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente 25 % de l'ensemble des signalements retenus pour évaluation. Cette proportion est semblable d'une MRC à l'autre (annexe 5.1).

Parmi ces 202 signalements, on en relève 36 pour des Amérindiens avec statut, dont 26 dans la MRC Vallée-de-l'Or (annexe 5.2). Sans les signalements attribués à des Amérindiens, cette MRC enregistre encore un plus grand nombre de signalements pour ce motif (51) que la MRC Rouyn-Noranda (39), comme l'indique l'annexe 5.3.

Les troubles de comportement sont majoritairement attribués aux jeunes de 13 à 17 ans : 71 % des signalements retenus pour ce motif dans la région en 2000-2001. Le taux qui en résulte est de 13 pour 1000 parmi la population de ce groupe d'âge (annexe 6).

Depuis 1996-1997, les signalements retenus pour ce motif ont augmenté dans l'ensemble de la région. C'est également le cas dans chacune des MRC.

1.3.5 Problèmes de consommation d'alcool ou de drogue

« Chez les jeunes, l'usage de la cigarette, l'abus d'alcool ou la consommation de drogues sont interreliés et font souvent partie du profil des jeunes qui présentent certaines difficultés (faibles résultats scolaires, comportements délinquants ou suicidaires). Les jeunes en difficulté seraient particulièrement précoces à adopter, au tout début de l'adolescence, un profil de consommation (de cigarette, d'alcool et de drogue) que l'on ne retrouve que plus tard chez leurs pairs²³. »

23. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 13.

Dans l'enquête sociale et de santé 1998, 80 % des Québécois de 15 à 17 ans ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours des 12 mois précédents, comparativement à 91 % des 18-19 ans et des 20 à 24 ans. Ces proportions sont supérieures à celles recueillies en 1992-1993 : de 5 % pour les 15 à 17 ans, de 6 % pour les 18-19 ans et de 4 % pour les 20-24 ans. Chez ceux qui ont consommé, 13 % des jeunes de 15 à 17 ans ont pris 7 consommations ou plus au cours de la semaine précédant l'enquête de 1998, alors que c'est le cas pour 27 % des 18-19 ans et 29 % des 20 à 24 ans.²⁴

Selon cette enquête, la proportion des jeunes de 15 à 24 ans ayant une consommation hebdomadaire élevée ne diffère pas de manière statistiquement significative de celle observée au Québec, bien qu'elle apparaisse légèrement supérieure : 27 % versus 24 %. Néanmoins, les jeunes de 15 à 24 ans sont proportionnellement plus nombreux à boire beaucoup en une même occasion ou à s'enivrer en Abitibi-Témiscamingue.²⁵

En outre, 38 % des Québécois de 15 à 17 ans ont déclaré avoir consommé de la drogue au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête de 1998. Cette proportion est de 42 % chez les jeunes de 18-19 ans et de 40 % chez ceux de 20 à 24 ans.²⁶ Pour l'Abitibi-Témiscamingue, on relève près de 47 % de consommateurs dits « actuels » parmi les jeunes de 15 à 24 ans comparativement à 40 % dans l'ensemble du Québec. Cet écart n'est toutefois pas significatif sur le plan statistique.²⁷

24. *Enquête sociale et de santé 1998, op. cit.*, p. 124 à 126, 132-133.

25. Sylvie BELLOT, *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Consommation d'alcool*, Fascicule 5, Direction de la santé publique, RRSSAT, 2001.

26. *Enquête sociale et de santé 1998, op. cit.*, p. 145.

27. Sylvie BELLOT, *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Consommation de drogues et autres substances psychoactives*, Fascicule 6, Direction de la santé publique, RRSSAT, 2001.

Dans une enquête menée auprès des élèves du secondaire et la clientèle des centres jeunesse en 1994, 14 % des élèves ont déclaré prendre de la drogue de temps en temps et 3 %, régulièrement; en comparaison, 14 % des clients des centres jeunesse déclaraient en prendre régulièrement²⁸.

« Les intervenants consultés dans une étude menée par le Comité permanent de lutte à la toxicomanie [...] mentionnent rencontrer un plus grand nombre de jeunes qui font l'essai de substances psychoactives, à un âge plus précoce qu'il y a quelques années. Généralement, il s'agit d'une consommation d'alcool ou de cannabis. [...] Deux principaux facteurs influenceraient la consommation : le désir d'appartenance à un groupe et le manque de supervision parentale.²⁹»

1.3.6 Délinquance

La délinquance est un phénomène préoccupant qu'on associe fréquemment à l'adolescence. Les comportements délinquants ne suivent pas tous le même modèle. La délinquance commune, la plus souvent cachée, se manifeste avec la même intensité dans tous les milieux. Par contre, la délinquance judiciairisée (à la suite d'une inculpation par la police), plus sévère et répétitive, est nettement plus fréquente en milieu défavorisé. Cette forme de délinquance augmente avec l'âge et culmine chez les jeunes de 16 et 17 ans. Elle est aussi beaucoup plus fréquente chez les garçons que chez les filles, bien que ce rapport puisse varier selon la nature du délit.³⁰

Les infractions au Code criminel pour lesquelles des jeunes sont accusés en Abitibi-Témiscamingue sont au nombre de 740 en moyenne par année pour la période de 1996 à 2000 (sans les infractions rapportées par la police amérindienne). Le taux régional qui en résulte est de 53 infractions pour 1 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans, ce qui est un peu

28. Richard CLOUTIER et autres, *Nos ados et les autres : Étude comparative des adolescents des Centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire*, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, Québec, 1994.

29. Marie-Marthe COUSINEAU et autres, « Consommation de substances psychoactives et violence chez les jeunes », *Risq-info Le journal biannuel du groupe Recherche et Intervention sur les Substances psychoactives au Québec*, volume 8, numéro 2, décembre 2000, p. 2.

30. Lynda FORTIN, *Étude d'indicateurs pour le secteur jeunes en difficulté*, Service du développement d'indicateurs, MSSS, juin 1995, p. 28.

supérieur au taux québécois (49 pour 1 000). Ce taux est plus élevé dans les MRC Vallée-de-l'Or (66 pour 1 000) et Rouyn-Noranda (63 pour 1000) selon l'annexe 7.1.

En 2000, plus de la moitié (52 %) de ces infractions sont des crimes contre la propriété dans la région, comparativement à 44 % dans l'ensemble du Québec. Les crimes avec violence représentent tout de même 23 % des infractions pour lesquelles des jeunes sont accusés en région, ce qui est à peine inférieur à la proportion québécoise (25 %) selon l'annexe 8.

Dans la région, la proportion des jeunes parmi les inculpés est de 36 % pour les crimes de tout genre en 2000, mais de 51 % quand il s'agit de crimes contre la propriété (annexe 9). Dans l'ensemble du Québec, la proportion des jeunes parmi les accusés est inférieure à la fois pour les crimes de tout genre (20 %) et les crimes contre la propriété (35 %).

L'annexe 7.2 donne un aperçu du nombre d'infractions relevées dans la région par la police amérindienne. La variation des informations disponibles dans le temps et leur petit nombre ne permettent pas le même genre d'analyse que pour les autres services policiers. À première vue, il apparaît que le nombre d'inculpés de moins de 18 ans est plus élevé par rapport à la population concernée. Au total, 63 infractions au Code criminel sont attribuées à des jeunes par la police amérindienne de la région en 2000, comparativement à 291 en 1997, à 170 en 1998 et à 107 en 1999.

1.3.7 Détresse psychologique et comportements suicidaires

La santé mentale des jeunes constitue une source d'inquiétude au regard de l'importante proportion de jeunes de 15 à 24 ans en ce qui a trait à la détresse psychologique et au suicide.

Ainsi, selon l'enquête sociale et de santé de 1998, 27 % des jeunes de 15 à 24 ans en Abitibi-Témiscamingue présentent un niveau élevé de détresse psychologique. Il s'agit du groupe d'âge comptant le plus fort pourcentage de personnes dans cette situation. Après avoir observé une augmentation entre l'enquête de 1987 et celle de 1992-1993 (de 21 % à

40 % chez les 15 à 24 ans), on enregistre une baisse en 1998, une tendance que connaissent tous les groupes d'âge dans la région et au Québec.³¹

Dans l'ensemble du Québec, les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont plus nombreuses à vivre cette situation que les jeunes hommes : 34 % versus 23 % selon l'enquête sociale et de santé 1998³².

L'Abitibi-Témiscamingue est l'une des régions présentant les taux de mortalité par suicide les plus élevés au Québec. Voici les taux bruts de mortalité par suicide selon le sexe chez les 15 à 24 ans pour la période 1996-1998 en Abitibi-Témiscamingue et au Québec. Il s'agit de moyennes annuelles pour 100 000 habitants.³³

SEXE	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	QUÉBEC
Femmes	24,1	8,9
Hommes	50,2	36,3
TOTAL	37,7	22,9

Ces résultats montrent les écarts avec les taux québécois, tant chez les femmes, chez les hommes et pour l'ensemble des 15 à 24 ans. Toutefois, ces différences ne sont pas significatives sur le plan statistique à cause du petit nombre de décès en région. On a recensé un total de 26 décès par suicide en Abitibi-Témiscamingue pour ce groupe d'âge durant cette période, soit une moyenne de 9 décès par année. En outre, 2 décès par suicide ont été relevés pour les moins de 15 ans.

Selon l'enquête sociale et de santé 1998, « la prévalence des idées suicidaires apparaît [...] associée à l'âge dans la région. Le phénomène semble ainsi plus fréquent chez les jeunes de 15-24 ans et décroît à mesure que les personnes vieillissent. La petitesse des effectifs

31. Sylvie BELLOT, *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Santé mentale, idées suicidaires et parasuicides*, Fascicule 15, Direction de la santé publique, RRSSAT, février 2001, p. 14-15.

32. *Enquête sociale et de santé 1998*, op. cit., p. 339.

33. Sylvie BELLOT, *Compilations à partir du fichier des décès du MSSS*, Direction de la santé publique, RRSSAT, février 2001.

en cause rend toujours les données régionales imprécises. Cependant, la tendance observée en Abitibi-Témiscamingue est confirmée pour l'ensemble du Québec, accréditant ainsi la validité des observations régionales. À titre indicatif, les données québécoises révèlent que 7,4 % des jeunes de 15-24 ans ont songé sérieusement à se suicider au cours de l'année précédant l'enquête, comparativement à 4,3 % des 25-44 ans et à 2,1 % des 45 ans et plus.³⁴

Lors d'une enquête sur la santé mentale des enfants au Québec réalisée en 1992³⁵, 7 % des jeunes de 12 à 14 ans ont déclaré avoir eu des idées suicidaires au cours des 6 mois précédents et 4 % auraient tenté de se suicider au cours de leur vie, dont plus de filles dans les deux cas. Or, souvent les parents ne l'ont pas su. En outre, chez les adolescents, tout le cheminement vers la tentative de suicide peut se faire sur une période beaucoup plus courte que chez les adultes. Soulignons que la présence d'idées suicidaires chez les adolescents se révèle significativement associée à un trouble dépressif.

Selon cette même enquête datant de 1992, 15 % des enfants de 6 à 11 ans au Québec présentent un trouble mental, 11 % des filles présentant un trouble intériorisé et 11 % des garçons; un trouble extériorisé³⁶. Chez les 12 à 14 ans, 18 % des jeunes Québécois connaissent un trouble mental, cette proportion atteignant 24 % parmi les filles.

Il est à noter que les données concernant les hospitalisations pour tentative de suicide ne sont pas présentées en raison d'un biais important dans la compilation des données qui rend les résultats non comparables pour les MRC Abitibi et Abitibi-Ouest avec les autres MRC. En effet, des différences dans la classification des hospitalisations pour tentative de

34. Sylvie BELLOT, *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Santé mentale, idées suicidaires et parasuicides*, Fascicule 15, *op. cit.*, p. 19.

35. J. P. VALLA et autres, *Enquête québécoise sur la santé mentale des jeunes de 6 à 14 ans 1992 Rapport de synthèse*, Hôpital Rivière-des-Prairies et Santé Québec en collaboration avec le MSSS, 1994, p. 53-55.

36. Les troubles mentaux sont définis à partir de critères basés sur la classification des troubles mentaux habituellement utilisée, le DSM-III-R. Les troubles intériorisés comprennent des troubles anxieux (phobie, angoisse de séparation, hyperanxiété, anxiété généralisée) et des troubles dépressifs (dépression majeure, dysthymie). Les troubles extériorisés comprennent le déficit de l'attention avec hyperactivité, le trouble d'opposition, le trouble des conduites.

suicide font en sorte que moins de cas ressortent pour ces deux territoires. Les données seront diffusées lorsque ce problème sera résolu.³⁷

1.3.8 Déficiences, retards de développement et problèmes scolaires

En Abitibi-Témiscamingue, 597 enfants et jeunes âgés de moins de 18 ans ont reçu en 1999 une allocation de la Régie des rentes du Québec à cause de leur handicap, résultant soit d'une déficience (intellectuelle, motrice, auditive, visuelle) ou d'une maladie chronique (annexe 11). Le taux qui en résulte par rapport à la population de moins de 18 ans est identique au taux québécois, soit 15 pour 1 000. À l'intérieur de la région, les MRC Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda connaissent les taux les plus élevés (respectivement 20 et 19 pour 1 000), les taux des autres MRC se situant autour de 13 et 11 pour 1 000 (annexe 11). On ne peut toutefois réduire l'estimation du nombre d'enfants handicapés aux seuls usagers de ces allocations. À titre indicatif, 2,3 % des moins de 15 ans et 4 % des 15 à 24 ans vivant en milieu naturel au Québec présenteraient une limitation fonctionnelle à long terme, selon l'enquête sociale et de santé 1998³⁸.

« Les conditions de vie difficiles dans lesquelles évoluent plusieurs enfants sont susceptibles d'affecter leur développement, et ce, très tôt dans leur vie. Ainsi, entre 10 % et 15 % des enfants d'âge préscolaire [au Québec] présenteraient des retards dans l'une ou l'autre sphère de leur développement. Ces retards ne sont pas sans se répercuter sur l'adaptation scolaire des enfants.³⁹ »

En Abitibi-Témiscamingue, 11 %, soit plus de 2 800 élèves des commissions scolaires présentent des difficultés d'apprentissage en 1999-2000 et pour près de la moitié d'entre eux, ces difficultés sont considérées comme graves (annexe 12.1). Cette proportion est à peine plus élevée que dans l'ensemble du Québec (9 %). À l'intérieur de la région, deux commissions scolaires, Lac-Témiscamingue et Lac-Abitibi (MRC Abitibi-Ouest) se distinguent avec respectivement un taux de 15 % et de 14 %.

37. Sylvie BELLOT, Direction de la santé publique, RRSSAT, mai 2001.

38. *Enquête sociale et de santé 1998*, op. cit., p. 375.

39. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 11.

Les difficultés d'apprentissage sont davantage relevées chez les élèves du secondaire (16 % dans la région) qu'au niveau primaire (8 %) et préscolaire (3 %) comme l'indique l'annexe 12.1. Cette situation prévaut également dans l'ensemble du Québec.

Dans une étude réalisée au Québec et s'échelonnant sur plusieurs années⁴⁰, les comportements violents chez les enfants en maternelle sont attribués beaucoup plus souvent à des garçons qu'à des filles. Les garçons ciblés comme violents proviendraient davantage d'un milieu défavorisé et d'une famille brisée. Ils auraient plus souvent des parents peu scolarisés et une mère adolescente. Un échantillon d'élèves de la Commission scolaire de Val-d'Or représentait notre région dans un volet de cette étude consistant à cibler les enfants considérés comme violents ; le pourcentage obtenu (16 %) plaçait l'Abitibi-Témiscamingue au deuxième rang, derrière la région de Montréal (19 %).

L'abandon scolaire peut être un symptôme ou encore une conséquence des problèmes que vivent des jeunes. Il est davantage associé aux garçons qu'aux filles et aux jeunes provenant d'une famille à faible revenu⁴¹. En 1999-2000, le ministère de l'Éducation estime à 32 % la proportion de jeunes de moins de 20 ans qui n'ont pas obtenu un premier diplôme d'études secondaires en Abitibi-Témiscamingue comparativement à 29 % dans l'ensemble du Québec. Toutefois, ce phénomène est compensé en partie dans la région par le pourcentage de personnes qui obtiennent ce diplôme à compter de 20 ans ou plus tard : 17 % versus 12 % au Québec. Donc, en incluant les adultes, 15 % des étudiants n'ont pas obtenu un premier diplôme d'études secondaires dans la région comparativement à 16 % au Québec en 1999-2000, comme l'indique l'annexe 12.2.

Il est à noter que nous ne disposons pas de données sur la clientèle scolaire anglophone de l'Abitibi-Témiscamingue qui fait partie de la Commission scolaire Western Quebec couvrant également la région de l'Outaouais.

40. R. E. TREMBLAY, C. GAGNON, F. VITARO et autres, « La violence physique chez les garçons : un comportement à comprendre et à prévenir » *Interface*, Mars/Avril 1990, p. 12-18.

41. S. GILBERT et B. OROK, « L'abandon scolaire » *Tendances sociales canadiennes*, no 30, Statistique Canada, Ottawa, 1993, p. 2-7.

1.4 Résumé

Voici en résumé quelques chiffres sur les enfants et les jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue parmi les informations dont il faut tenir compte en regard des services à leur offrir.

Population de moins de 18 ans :

- ◆ Proportionnellement plus nombreuse en région (24 %) qu'au Québec (22 %) en 2000.
- ◆ Environ 37 300 personnes dont un peu plus de garçons (51 %) que de filles.
- ◆ Une population autochtone comptant pour environ 5 % des moins de 18 ans dans la région.
- ◆ Un nombre de naissances (environ 1 700 en 1998) en baisse marquée depuis 1980 dans la région comme dans l'ensemble du Québec.

Environnement social et économique :

- ◆ 10 % (près de 3 600) des moins de 18 ans ont un parent prestataire de l'assistance-emploi dans la région comme au Québec en 2000.
- ◆ 14 % des moins de 15 ans vivent dans une famille monoparentale en 1996, soit un peu moins qu'au Québec (17 %).
- ◆ La majorité (61 %) des familles monoparentales dirigées par une femme ayant un ou des enfants de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de faible revenu en 1995 dans la région.

Problèmes des enfants et des jeunes :

- ◆ Au cours d'un an, 82 adolescentes (1,7 %) sont devenues enceintes dans la région (moyenne de 1996 à 1998). Parmi elles, une part plus grande donne naissance à un enfant comparativement au Québec (44 % contre 28 %).
- ◆ Un enfant sur 15 (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique sévère au cours des 12 mois précédant une enquête réalisée au Québec en 1999.
- ◆ La majorité des signalements en protection de la jeunesse dans la région sont retenus en raison de violence et surtout de négligence (75 %, soit près de 600 en 2000-2001), les autres l'étant pour des troubles de comportement (environ 200). Au total, 22 % des signalements concernent la clientèle autochtone.
- ◆ 3 % des élèves du secondaire et 14 % des usagers des centres jeunesse ont déclaré prendre régulièrement de la drogue dans une enquête menée au Québec en 1994.
- ◆ Les jeunes font davantage l'objet d'inculpations pour des infractions au Code criminel dans la région qu'au Québec (moyenne annuelle de 53 contre 49 pour 1 000 jeunes de 12-17 ans entre 1996 et 2000), plus de la moitié pour des crimes contre la propriété et près du quart pour des crimes avec violence.
- ◆ Plus de jeunes de 15 à 24 ans ont un niveau élevé de détresse psychologique dans la région par rapport aux autres groupes d'âge (27 % en 1998).

- ◆ Le taux régional de suicide chez les 15 à 24 est de 38 pour 100 000 entre 1996 et 1998, ce qui apparaît supérieur au taux québécois (23 pour 100 000) mais l'écart n'est pas statistiquement significatif.
- ◆ 15 % des enfants de 6 à 11 ans et 18 % des jeunes de 12 à 14 ans présentent un trouble mental selon une enquête menée au Québec en 1992.
- ◆ 1,5 % des moins de 18 ans ont reçu une allocation d'enfant handicapé dans la région en 1999, comme dans l'ensemble du Québec.
- ◆ 11 % des élèves des commissions scolaires de la région présentent des difficultés d'apprentissage en 1999-2000 et ces difficultés sont considérées comme graves pour la moitié d'entre eux. La proportion provinciale est de 9 %.
- ◆ 32 % des jeunes de moins de 20 ans n'avaient pas obtenus un premier diplôme d'études secondaires dans la région en 1999-2000, ce qui est un peu supérieur au pourcentage québécois (29 %).

CHAPITRE 2

SERVICES OFFERTS ET CLIENTÈLE DESSERVIE

L'entente-cadre entre l'Association des centres jeunesse et l'Association des CLSC⁴² identifie quatre fonctions regroupant les services permettant de répondre aux différents niveaux de besoins des enfants, des jeunes et de leur famille : la promotion de la santé et du bien-être, la prévention, la protection et le traitement.

2.1 Promotion de la santé et du bien-être et prévention

La promotion vise l'amélioration de la santé et du bien-être. Elle inclut dans l'entente-cadre la prévention primaire qui vise à mettre en place des conditions sociales favorables et à supporter le développement d'attitudes et de comportements personnels favorisant la santé et le bien-être.⁴³

En regard du développement et de l'adaptation sociale des enfants et des jeunes, les interventions en promotion de la santé concernent la reconnaissance et le développement du potentiel des enfants et des jeunes ainsi que la qualité de leur environnement, de façon à ce qu'ils puissent franchir sagement les différentes étapes de leur vie, établir et maintenir des relations harmonieuses avec leur milieu et faire des choix favorables au maintien de leur santé et de leur bien-être.

L'entente-cadre fait aussi référence à la prévention secondaire qui consiste à dépister les problèmes le plus tôt possible et à intervenir pour diminuer les facteurs de risque auprès des enfants, des jeunes et des familles plus vulnérables⁴⁴. Parmi les services concernés, mentionnons le dépistage, l'accueil, l'évaluation et l'orientation, la stimulation précoce et le soutien aux proches dans le cadre de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

42. ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC ET ASSOCIATION DES CLSC ET DES CHSLD DU QUÉBEC, *Services à la jeunesse CLSC et Centres jeunesse des établissements qui s'appuient pour les services aux enfants, aux jeunes et à leur famille*, 1998.

43. *Ibid.*, p. 11.

44. *Ibid.*, p. 12.

Il est à noter que les interventions en promotion et prévention ne rendent pas compte dans les pages qui suivent de tout ce qui est réalisé dans une année, d'autant plus qu'il s'agit d'une synthèse régionale. Soulignons également que l'inventaire des services pour chacune des MRC a été réalisé au cours de l'année 2000-2001. Par ailleurs, les services de promotion et de prévention dans les communautés autochtones sont financés en majeure partie par le gouvernement fédéral.

2.1.1 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants de 0 à 5 ans et leur famille

Par les organismes communautaires

Les **maisons de la famille** ont pour principale mission de supporter les familles et de favoriser le développement des enfants d'âge préscolaire en offrant un milieu de vie communautaire basé sur l'implication des parents. La région en compte six, à raison d'une dans les MRC Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et trois dans la Vallée-de-l'Or (Val-d'Or, Malartic, Senneterre).

Au Témiscamingue, deux organismes ont une vocation familiale : en totalité **Pour tous les bouts de chou** à Témiscaming et en partie pour le **Regroupement d'entraide sociale** qui intervient auprès des personnes démunies.

En résumé, les activités des maisons de la famille et des deux autres organismes à vocation familiale qui concernent la promotion et la prévention tant primaire que secondaire entourant la naissance d'un enfant sont les suivantes :

- ⇒ l'application du volet communautaire du programme Naître égaux - Grandir en santé. (soutien et apprentissage en périnatalité auprès des parents vivant en contexte de pauvreté) dans toutes les MRC,
- ⇒ le support aux nouvelles mères en difficulté de type relevailles dans les MRC Abitibi et Abitibi-Ouest ainsi qu'à Malartic et Senneterre.

En région, seule la MRC Abitibi dispose des services de la **ligue La lèche** dont, entre autres, les visites à domicile pour des besoins d'ordre ponctuel, du soutien téléphonique et le prêt de matériel en regard de l'allaitement maternel. Il est à noter que des frais de 20 \$ sont réclamés pour les visites à domicile.

Pour dépister, prévenir ou réduire les problèmes pouvant affecter le développement de l'enfant avant son entrée à l'école, les maisons de la famille et les deux autres organismes à vocation familiale offrent essentiellement les activités suivantes :

- ⇒ des informations sur les ressources existantes, le dépistage et la référence en regard des problèmes d'adaptation sociale vécus par des familles dans toutes les MRC,
- ⇒ le soutien au développement des compétences parentales sous forme d'ateliers ou de rencontres dans le cadre de programmes conçus à cet effet dans toutes les MRC,
- ⇒ la supervision de l'échange de gardes, de visites et de sorties de parents et d'enfants dans certains cas de séparation ou de divorce dans les MRC Rouyn-Noranda et Abitibi,
- ⇒ une halte-garderie à Malartic, Val-d'Or, Senneterre, Amos, une halte-répît à Rouyn-Noranda et un échange de temps de garde entre parents en Abitibi-Ouest selon un horaire qui varie d'une ressource à l'autre,
- ⇒ le service de grands-parents tendresse dans la MRC Rouyn-Noranda,
- ⇒ un programme portant sur l'estime de soi pour des parents de moins de 20 ans en lien avec l'éveil à la lecture pour leurs enfants en Abitibi-Ouest,
- ⇒ des activités de stimulation précoce pour les enfants de 18 mois à 5 ans en collaboration avec le CLSC à Témiscaming, pour les 3 à 5 ans à Rouyn-Noranda, à Amos et à Val-d'Or dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE).

Plus spécifiquement, le groupe **Espace**, localisé à Val-d'Or, tient des activités visant à prévenir et dépister toute forme d'abus envers les enfants. Les **Centres d'amitié autochtone de Val-d'Or et de Senneterre** parraine un programme d'aide préscolaire dont des services de stimulation précoce adaptés à la culture autochtone.

Par les établissements ayant une mission CLSC

En lien avec la santé et le bien-être du nourrisson ainsi que l'adaptation de la famille à la naissance d'un enfant, les établissements ayant une mission CLSC en Abitibi-Témiscamingue offrent des services à **caractère universel** :

- ⇒ un contact téléphonique auprès des femmes enceintes par une infirmière après réception de l'avis de grossesse pour un dépistage et des informations sur les services disponibles,
- ⇒ une série de rencontres prénatales fréquentées surtout lors d'une première naissance (exceptionnellement organisées par la commission scolaire au Témiscamingue),
- ⇒ un contact téléphonique par une infirmière dans les jours suivants la naissance pour évaluer la situation et les besoins, notamment le support à l'allaitement.

Des services entourant la naissance d'un enfant sont à **caractère sélectif**, en ce sens qu'ils ciblent une population présentant des problèmes :

- ⇒ l'application du programme préventif intégré Naître égaux - Grandir en santé auprès des familles en difficulté au moyen d'un suivi intensif à domicile qui s'amorce à la 20^e semaine de grossesse jusqu'à ce que, dans certains cas, l'enfant atteigne 2 ans en collaboration avec les organismes à vocation familiale,
- ⇒ une consultation à domicile après la naissance par une infirmière auprès de la clientèle vulnérable non touchée par le programme Naître égaux - Grandir en santé,
- ⇒ des suivis prénataux impliquant des suppléments alimentaires de type OLO (œufs, lait, oranges) pour des femmes enceintes à risque nutritionnel dans le cadre du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) ou non,
- ⇒ une consultation à domicile dans les situations de congé précoce de l'hôpital après un accouchement dans la MRC Rouyn-Noranda,
- ⇒ une série de rencontres prénatales adaptées aux mères adolescentes à Rouyn-Noranda.

Pour dépister, prévenir ou réduire les problèmes pouvant affecter le développement de l'enfant avant ou dès son entrée à l'école, les principaux services à **caractère universel** dans la région sont :

- ⇒ le dépistage des problèmes de développement des enfants et des besoins des parents ainsi que des informations et des conseils lors de la vaccination (à 2, 4, 6, 12, 18 mois),
- ⇒ le dépistage et l'évaluation en regard du développement des enfants de 3 ans ou 3 ans et demi en collaboration ou non avec d'autres organismes selon les MRC,
- ⇒ des services d'évaluation et de traitement des troubles du langage et de la communication,
- ⇒ des activités de soutien au développement des compétences parentales dans le territoire de CLSC de Ville-Marie ainsi qu'à Malartic et à Senneterre, dans la MRC Abitibi (dans le cadre des groupes Passe-Partout du milieu scolaire),
- ⇒ une série de rencontres pour renforcer les habiletés parentales dans l'optique de prévenir les troubles de comportement avec des parents d'enfants de 3 à 5 ans dans la MRC Rouyn-Noranda.

Des services de prévention sont à **caractère sélectif** :

- ⇒ les services de stimulation précoce dans le territoire de CLSC de Ville-Marie, la MRC Rouyn-Noranda, en Abitibi-Ouest, à Val-d'Or (contrat avec une ressource privée), à Malartic et à Senneterre,
- ⇒ des services de répit, de dépannage ou de gardiennage selon une intensité variable dans les MRC Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or et Abitibi,
- ⇒ des services d'aide à domicile selon une intensité variable dans les MRC Rouyn-Noranda et Abitibi ainsi qu'à Témiscaming et pour le territoire de CLSC de Ville-Marie.

Pour soutenir et favoriser le développement des communautés dans lesquelles vivent les familles des jeunes enfants, l'action communautaire et intersectorielle se déploie de diverses façons selon les MRC, notamment par la mise sur pied de tables locales de concertation dans le cadre du Programme Naître égaux - Grandir en santé, le support à des groupes de socialisation en milieu rural dans la MRC Rouyn-Noranda, etc.

Dans les communautés autochtones

Dans les communautés autochtones de la région, on trouve principalement les services suivants :

- ⇒ des consultations prénatales et postnatales par une infirmière,
- ⇒ des services de garde éducatifs,
- ⇒ des activités de développement des compétences parentales et de stimulation précoce dans le cadre du programme « Grandir ensemble » qui vise notamment à prévenir la violence familiale.

Par les centres de la petite enfance

On dénombre 16 centres de la petite enfance dans la région dont 3 au Témiscamingue, 5 dans la MRC Rouyn-Noranda, 2 dans les MRC Abitibi-Ouest et Abitibi, 4 dans la Vallée-de-l'Or. Un autre géré par le Centre d'amitié autochtone est en voie d'implantation dans cette MRC. En date de décembre 2001, un important développement de places est en cours depuis deux ans. Ces centres assurent des services de garde éducatifs. Il arrive souvent qu'ils concluent des ententes avec les établissements ayant une mission CLSC ou encore avec le Centre jeunesse pour le suivi d'enfants ayant des besoins particuliers de stimulation.

Par le milieu scolaire

Plusieurs écoles de la région offrent des activités pour développer les habiletés sociales chez les enfants de 4 ans avec le programme Passe-Partout et chez les enfants de 5 ans avec le programme Fluppy.

En outre, une garderie est en place dans 1 école au Témiscamingue, 7 écoles de la MRC Rouyn-Noranda, 2 écoles de la MRC Abitibi, 11 écoles de la Vallée-de-l'Or (9 à Val-d'Or et 2 à Senneterre).

2.1.2 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants de 6 à 11 ans et leur famille

Par les organismes communautaires

Quelques organismes communautaires participent à soutenir, renforcer ou développer la compétence des familles des enfants de 6 à 11 ans.

C'est le cas notamment de deux **maisons de la famille** :

- ⇒ celle de la MRC Rouyn-Noranda qui organise des rencontres et des ateliers thématiques pour les parents;
- ⇒ celle de la MRC Abitibi qui tient des ateliers d'information sur la toxicomanie s'adressant aux parents (à Amos et Lamorandière en 2000-2001).

Les **associations des grands frères et grandes sœurs** offrent des activités visant à procurer une présence masculine ou féminine significative aux enfants sans père ou mère des MRC Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest et Vallée-de-l'Or.

Certains organismes communautaires effectuent des interventions afin de prévenir, dépister ou réduire les problèmes sociaux pouvant affecter le développement des enfants de 6 à 11 ans.

Les organismes en **prévention du suicide** des MRC Rouyn-Noranda, Abitibi et Vallée-de-l'Or font sur demande des activités d'information et de sensibilisation sur la problématique du suicide auprès des élèves de 9 à 12 ans dans les écoles primaires dans le cadre d'un programme préparé à cet effet.

Le groupe **Espace**, localisé à Val-d'Or, offre des activités de prévention et de dépistage de toute forme d'abus envers les enfants dans les écoles primaires et auprès des parents.

La **maison de la famille** de la MRC Rouyn-Noranda soutient un groupe d'entraide pour les enfants de 8 à 12 ans dont les parents se séparent.

Le **Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or** offre des activités estivales et un camp informatique pour les enfants de 8 à 12 ans autochtones ou non.

Par les établissements ayant une mission CLSC

Parmi les mesures à caractère **universel** offertes en CLSC pour soutenir, renforcer et développer la compétence des familles, seule la MRC Rouyn-Noranda bénéficie d'une série de rencontres s'adressant aux parents des enfants de 6 à 11 ans afin de renforcer leurs habiletés parentales.

Pour dépister, prévenir ou réduire les problèmes pouvant affecter le développement de l'enfant entre 6 et 11 ans, les principaux services à caractère **universel** dans la région sont :

- ⇒ des activités de promotion de saines habitudes de vie et des conseils de santé par les infirmières dans les écoles primaires,
- ⇒ l'application du programme préventif intégré « Plein le dos » visant entre autres la résolution de conflits auprès d'élèves de 5^e et 6^e années dans la MRC Abitibi-Ouest,
- ⇒ diverses activités préventives touchant entre autres la violence, la toxicomanie par des intervenants du CLSC souvent en collaboration avec les écoles primaires et même des organismes communautaires,
- ⇒ un programme d'intervention psychosociale pour prévenir les troubles de comportement à deux écoles primaires dans la MRC Abitibi et dans la MRC Vallée-de-l'Or.

Dans les communautés autochtones

Dans les communautés autochtones de la région, on retrouve :

- ⇒ un service de garderie et d'activités après l'école dans le cadre du programme « Grandir ensemble » qui vise notamment à prévenir la violence familiale et qui implique des parents,
- ⇒ des activités de promotion et de prévention à l'école dans la plupart des communautés.

Par les services policiers

Les services policiers municipaux et de la Sûreté du Québec offrent des activités d'information et de sensibilisation sur les drogues aux écoles primaires sur demande et selon les disponibilités. Certaines municipalités urbaines assignent un policier à la

jeunesse. Quant à la Sûreté du Québec, elle s'est dotée d'un système de parrainage des municipalités rurales par des policiers.

Par le milieu scolaire

Plusieurs écoles de la région offrent des activités préventives concernant les habiletés sociales et l'estime de soi souvent en collaboration avec des intervenants du CLSC.

Le programme « Jeunes en santé » est appliqué auprès des élèves de 6^e année dans plusieurs écoles des cinq MRC et auprès des élèves de 5^e année dans des écoles de la MRC Vallée-de-l'Or, pour améliorer la qualité de vie en classe. En date de décembre 2001, ce programme est en développement dans la région.

Rappelons qu'une garderie est en place dans 1 école au Témiscamingue, 7 écoles de la MRC Rouyn-Noranda, 2 écoles de la MRC Abitibi, 11 écoles de la Vallée-de-l'Or.

2.1.3 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les jeunes de 12 à 17 ans et leur famille

Par les organismes communautaires

Les **maisons de jeunes** mettent un lieu de rencontre à la disposition des jeunes de 12 à 17 ans pour les mettre en contact avec des adultes significatifs, afin notamment de permettre aux jeunes d'être mieux outillés pour diriger leur vie et de favoriser leur autonomie.

L'Abitibi-Témiscamingue en compte 10 : 2 au Témiscamingue dont une décentralisée dans une dizaine de localités, 2 dans la MRC Rouyn-Noranda (Rouyn-Noranda et Cadillac), 1 en Abitibi-Ouest (La Sarre), 3 dans la MRC Abitibi (Amos, Barraute, Landrienne), 2 dans la MRC Vallée-de-l'Or (Val-d'Or et Malartic). Les maisons de jeunes réalisent entre autres des activités parascolaires et récréatives, des activités d'information et de sensibilisation sur des problématiques comme l'abandon scolaire, la prévention du suicide, la violence, la toxicomanie.

En outre, des **comités de jeunes** existent en milieu rural : dans la MRC Rouyn-Noranda (5 localités), en Abitibi-Ouest (15 localités), dans la MRC Abitibi (4 localités), dans la Vallée-de-l'Or (Rivière-Héva et un projet pour 4 autres localités). Ces comités effectuent diverses activités éducatives, préventives et récréatives afin de prévenir les impacts des problèmes sociaux tels que la toxicomanie.

Le **Projet Jeunesse St-Michel** donne aux jeunes de 12 à 17 ans de la MRC Rouyn-Noranda une expérience de travail fondée sur le bénévolat, le travail d'équipe et les services à la communauté.

Les organismes de **prévention du suicide** organisent des activités de prévention, forment et supportent des groupes d'entraide dans certaines écoles secondaires. Ils offrent aussi des services d'assistance aux jeunes ayant des comportements suicidaires, entre autres par la ligne téléphonique régionale, et des services de postvention après le suicide d'un proche.

Le **centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de Rouyn-Noranda** offre des activités de prévention dans des écoles secondaires des MRC Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest et des services d'assistance aux victimes à Rouyn-Noranda. Le **centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Val-d'Or** fait de la prévention dans des écoles secondaires des MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi et donne des services d'assistance aux victimes à Val-d'Or.

Des **travailleurs de rue** interviennent auprès des jeunes à Rouyn-Noranda (2 dont 1 pour les 12 à 17 ans), La Sarre (1 auprès des 15 à 29 ans), Amos (1 auprès des 12 à 25 ans), dans la Vallée-de-l'Or (2 auprès des 15 à 30 ans à Val-d'Or, Senneterre, Malartic). Par ailleurs, il se fait du travail de proximité au Témiscamingue (à Notre-Dame-du-Nord).

Les **Centres d'amitié autochtone de Val-d'Or et Senneterre** organisent des activités éducatives et récréatives axées vers les jeunes. En outre, celui de Val-d'Or dispose d'un centre polyvalent pour les jeunes autochtones de 12 à 24 ans. À Senneterre, un local de jeunes est géré par des jeunes et parrainé par un responsable du centre d'amitié autochtone.

Par les établissements ayant une mission CLSC

Pour soutenir, renforcer et développer la compétence des familles des jeunes de 12 à 17 ans, on recense quelques services à caractère **universel** dans les établissements ayant une mission CLSC en région :

- ⇒ une série de rencontres pour les parents d'adolescents à Rouyn-Noranda,
- ⇒ des ateliers sur la toxicomanie et la détresse psychologique des jeunes pour les parents de la MRC Abitibi,
- ⇒ l'implication des parents dans un programme préventif touchant entre autres les habitudes de vie et la santé mentale et organisé par le Centre de santé Sainte-Famille en collaboration avec le Centre jeunesse, le milieu scolaire, la Sûreté du Québec et le milieu communautaire.

Pour prévenir les grossesses à l'adolescence, les services à caractère **universel** disponibles dans la région comprennent essentiellement :

- ⇒ des activités d'éducation à la sexualité associées ou non avec des activités plus spécifiques de prévention des grossesses souvent avec la collaboration du milieu scolaire,
- ⇒ des services de planification des naissances incluant l'avortement seulement dans les MRC Rouyn-Noranda (CLSC) et Vallée-de-l'Or (au CH Val-d'Or).

Pour prévenir, dépister ou réduire les problèmes sociaux pouvant affecter le développement des jeunes de 12 à 17 ans, les principaux services offerts par les établissements ayant une mission CLSC dans la région sont à caractère **universel** :

- ⇒ diverses activités préventives touchant entre autres la violence, le tabagisme et d'autres habitudes de vie, la santé mentale, par des intervenants du CLSC souvent dans et avec la collaboration des écoles secondaires,
- ⇒ un programme d'intervention psychosociale pour prévenir les troubles de comportement en Secondaire I dans une école de la MRC Abitibi.

Pour susciter et soutenir la mobilisation des communautés auprès des jeunes, l'action communautaire et intersectorielle se déploie de diverses façons et selon une intensité variable dans les MRC de la région. Elle implique souvent les organisateurs communautaires des CLSC.

Dans les communautés autochtones

Les communautés autochtones de la région disposent d'un programme de lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool dont les activités varient de la promotion lors d'activités sociales à des interventions préventives en milieu scolaire et à des ateliers.

Dans la Vallée-de-l'Or, un centre de jeunes offrant des activités de loisirs et de l'information est en place au Lac Simon et du support est donné aux jeunes du Grand Lac Victoria qui sont scolarisés à Val-d'Or. Des activités de promotion et de prévention en santé mentale sont instaurées à Winneway au Témiscamingue et à Pikogan dans la MRC Abitibi où on applique un programme de prévention spécifique aux adolescents.

Par les services policiers

Le programme d'intervention en milieu scolaire de la Sûreté du Québec comprend un volet préventif touchant surtout les drogues et la violence à l'école. Son application se module en fonction des disponibilités dans chaque MRC.

Les services policiers municipaux offrent des activités d'information et de sensibilisation sur la consommation de drogues et d'alcool.

Par le milieu scolaire

Les écoles secondaires s'associent à diverses activités de promotion et de prévention avec le réseau de la santé et des services sociaux. La participation à la campagne provinciale « Parler c'est grandir » pour prévenir la détresse psychologique chez les jeunes de secondaire II et III en est un bel exemple (1 école par MRC).

Plus spécifiquement, on retrouve :

- ⇒ des activités de type Actijeunes ou École en santé favorisant l'implication des jeunes dans les écoles secondaires de la MRC Vallée-de-l'Or et dans trois écoles secondaires de la MRC Témiscamingue et pour améliorer le climat à une école secondaire de la MRC Rouyn-Noranda,
- ⇒ des services de prévention et d'intervention précoce en toxicomanie dans les écoles secondaires des MRC Abitibi, Abitibi-Ouest et Vallée-de-l'Or,

- ⇒ un service de travail de milieu (corridor) dans une école secondaire à Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Rouyn-Noranda et Amos,
- ⇒ le soutien à l'entraide entre pairs à l'éducation des adultes et collégiale à Amos.

2.1.4 Promotion de la santé et du bien-être et prévention pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans et leur famille

Des services s'adressent plus largement aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans. C'est le cas des services suivants :

- ⇒ les interventions auprès des enfants témoins par les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans les MRC Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi et Vallée-de-l'Or,
- ⇒ les rencontres de parents actifs organisées par le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue,
- ⇒ le soutien à un groupe Parentraide par le CLSC à La Sarre.

Les familles des enfants et des jeunes de moins de 18 ans ont aussi accès à des services offerts par les CLSC à la population en général comme Info-Santé (24/7) et l'accueil psychosocial disponible selon un horaire de 35 heures par semaine dans la MRC Abitibi-Ouest, le territoire de CLSC de Ville-Marie et de 50 heures par semaine dans les MRC Rouyn-Noranda, Abitibi, Vallée-de-l'Or et le territoire de CLSC de Témiscaming. En milieu rural, les infirmières affectées aux points de services assurent souvent l'accueil des demandes à caractère psychosocial.

Le dépistage de problèmes d'adaptation sociale chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans se fait dans les CLSC, les centres de la petite enfance, les écoles, les communautés autochtones et des organismes communautaires. Il peut aussi être effectué par le personnel intervenant dans divers établissements du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en centre hospitalier à l'urgence ou en pédiatrie, ainsi que par des médecins ou d'autres intervenants en pratique privée.

Dans les communautés autochtones, le programme d'aide à domicile est accessible entre autres aux familles en situation de crise. En fait, il est relativement peu utilisé par les familles surtout dans les MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or, la clientèle étant davantage composée de personnes malades et âgées.

2.2 Protection

Cette fonction réfère à la LPJ quant à la réception et au traitement des signalements, la prise de mesures d'urgence, l'évaluation et l'orientation des signalements et la révision de la compromission. Elle englobe aussi la LJC en ce qui a trait à l'évaluation et à l'orientation vers les mesures appropriées ainsi que l'autorisation de détention provisoire et l'expertise prédécisionnelle.

2.2.1 Réception et traitement des signalements en vertu de la LPJ

En 2000-2001, le Centre jeunesse a reçu 1524 signalements, dont 1497 provenant de l'Abitibi-Témiscamingue⁴⁵. Ceci représente un taux de 40 pour 1 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans qui est un peu inférieur au taux observé en 1999-2000, soit 43 pour 1 000, mais supérieur à celui de 1998-1999, soit 30 pour 1 000 (annexe 13).

À l'intérieur de la région, les taux se situent entre un maximum de 55 pour 1 000 dans la MRC Vallée-de-l'Or et un minimum de 27 pour 1 000 dans la MRC Abitibi-Ouest en 2000-2001. Il est à noter que la part des signalements pour des autochtones atteint 39 % dans la Vallée-de-l'Or comparativement à 15 % au Témiscamingue et à 11 % dans la MRC Abitibi.

Plus de la moitié (54 %) des signalements reçus dans la région en 2000-2001 ont été retenus pour évaluation (annexe 13). Le taux de rétention varie d'un maximum de 58 % pour le Témiscamingue à un minimum de 51 % pour la MRC Rouyn-Noranda.

2.2.2 Mesures d'urgence en vertu de la LPJ⁴⁶

Le service d'urgence sociale en protection de la jeunesse est le prolongement, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, des services de la Direction de la protection de la jeunesse tel que précisé dans la loi.

45. Le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue dessert aussi les territoires de CLSC de Quévillon et Matagami.

46. Richard VALLÉE, *Rôle et fonctions du service Urgence sociale*, Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, février 2000.

Dans le cadre de la LPJ, une mesure d'urgence s'applique après rétention d'un signalement dans des situations où la sécurité de l'enfant semble menacée de façon immédiate, avec ou sans opposition des parents ou de l'enfant.

Occasionnellement et selon les besoins, les policiers collaborent avec le service d'urgence sociale en allant vérifier sur place les éléments rapportés lors d'un signalement le soir, la nuit ou les fins de semaine.

Des mesures d'urgence en vertu de la LPJ peuvent aussi être prises lorsque la situation ne peut attendre la présence de l'intervenant responsable de l'enfant. Depuis juin 2000, des intervenants sont disponibles sur appel pour intervenir lors du retrait d'un enfant de son milieu familial en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

En outre, les familles d'accueil et les services de réadaptation rapportent une fugue au service d'urgence sociale en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

2.2.3 Évaluation et orientation des signalements en vertu de la LPJ

Signalements en attente d'évaluation

En 1998-1999, la moyenne mensuelle des signalements en attente d'évaluation en Abitibi-Témiscamingue, sans la clientèle autochtone de l'Est de la région (MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi), a connu une hausse entre juin (78 par semaine) et septembre (95) pour diminuer jusqu'à 50 en novembre et remonter jusqu'à 73 en mars (annexe 14.1). En 1999-2000, on observe une nouvelle hausse en juin (88) et juillet (92) suivie d'une baisse marquée à compter de septembre (49) jusqu'en février (18) et mars (25). En 2000-2001, la liste d'attente enregistre encore une remontée durant l'été, passant de 51 en juin à 81 en août pour diminuer à 52 en octobre. Par la suite, elle diminue encore jusqu'à 39 en février et augmente à 54 en mars.

En 2000-2001, la moyenne annuelle (52 cas par semaine) s'avère moins élevée qu'en 1999-2000 (57 cas) et surtout par rapport à 1998-1999 (72 cas). Soulignons que l'objectif visé par le Centre jeunesse est moins de 20 cas par semaine, ce qui correspond à la capacité d'évaluation en fonction des ressources disponibles.

Quant aux signalements en attente d'évaluation pour la clientèle autochtone de l'Est de la région, la moyenne mensuelle au cours de 1998-1999 a varié entre un maximum de 20 par semaine (octobre 1998) et un minimum de 4 (février 1999). L'année suivante, la liste d'attente a atteint un maximum de 25 en janvier 2000, le minimum ayant été de 4 en mai 1999. En 2000-2001, on observe un maximum de 22 signalements en attente d'évaluation en mai 2000 et un minimum de 10 en octobre 2000 (annexe 14.2).

La moyenne annuelle du nombre de signalements en attente pour la clientèle autochtone de l'Est a augmenté au cours des trois dernières années, passant de 11 par semaine en 1998-1999 à 13 en 1999-2000 et à 17 en 2000-2001.

Évaluations concluant que la sécurité ou le développement est compromis

En 1998-1999, la sécurité ou le développement d'un enfant ou d'un jeune a été déclaré compromis pour 51 % des évaluations réalisées par le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, comparativement à 44 % au Québec. En 1999-2000, cette proportion est plus grande que l'année précédente dans la région, atteignant 54 %. Cependant, elle diminue à 49 % en 2000-2001.

Orientations vers une intervention judiciaire

Parmi les orientations prises par le Centre jeunesse en 1998-1999, 47 % ont conduit à une intervention judiciaire, soit une proportion similaire à celle enregistrée pour l'ensemble du Québec (46 %). En 1999-2000, la proportion régionale est de 38 % et en 2000-2001, de 43 %.

Révision

La situation des enfants ou des jeunes est révisée en cours d'application des mesures pour vérifier si leur sécurité ou leur développement sont encore compromis. Le Centre jeunesse a procédé à un total de 905 révisions des mesures en vertu de la LPJ en 2000-2001, ce qui représente une hausse importante par rapport aux 608 révisions en 1999-2000 et aux 624 révisions en 1998-1999.

2.2.4 Évaluation et orientation en vertu de la LJC

Lorsqu'un jeune est référé par le Substitut du procureur général, le Directeur provincial évalue la possibilité de lui offrir des mesures de rechange s'il remplit les conditions requises à leur application. Quand il évalue que ce n'est pas opportun, il peut décider :

- ⇒ de retourner le jeune au Substitut du procureur général pour qu'une dénonciation soit déposée au Tribunal s'il juge que le jeune ne présente pas les dispositions pour bénéficier de mesures de rechange;
- ⇒ de faire un arrêt d'intervention s'il considère que les objectifs poursuivis par la LJC sont atteints.⁴⁷

Selon les données recueillies par le Centre jeunesse et le Centre de services sociaux (CSS) Minokin, 279 évaluations auraient été effectuées en 2000-2001, dont 51 pour des Amérindiens. Parmi ces évaluations, 60 % (167) ont conduit à des mesures de rechange.

À l'intérieur de la région, la proportion des évaluations orientées vers des mesures de rechange varie de 86 % en Abitibi-Ouest à 33 % pour la MRC Rouyn-Noranda, sans compter les évaluations concernant des autochtones (annexe 15).

Soulignons qu'une évaluation peut conduire à plus d'une mesure de rechange. Par ailleurs, il se peut que le système actuel de cueillette des données (compilation manuelle par chaque délégué à la jeunesse) amène un sous-dénombrement des évaluations réalisées au cours d'une même année.

Autorisation de détention provisoire

Le Directeur provincial (fonction dévolue au Directeur de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse) a comme rôle d'autoriser la détention provisoire d'un jeune dans les circonstances suivantes :

- ⇒ avant comparution au tribunal quand le policier juge que le jeune risque de ne pas se présenter au tribunal ou s'il risque de récidiver;

47. Lynda FORTIN, *Étude d'indicateurs pour le secteur jeunes en difficulté*, op. cit., p. 84.

⇒ avant jugement ou avant décision du tribunal quand l'infraction est grave et que le jeune peut constituer un danger potentiel pour la société⁴⁸.

Au total, 53 détentions provisoires ont été autorisées en 2000-2001 au Centre jeunesse, comparativement à 80 en 1999-2000 et à 55 en 1998-1999.

Rapports prédécisionnels

Le rapport prédécisionnel est un document préparé par le Directeur provincial à la demande du tribunal, conformément à la LJC, afin d'éclairer le tribunal dans sa décision concernant un jeune à la suite d'un jugement de culpabilité⁴⁹.

Au cours de 2000-2001, 49 rapports prédécisionnels ont été complétés au Centre jeunesse, alors qu'il y en avait eu 40 en 1999-2000 et 42 en 1998-1999.

2.3 Traitement

La fonction « traitement » est constituée de l'ensemble des interventions et des activités cliniques pour résoudre les difficultés psychosociales et d'adaptation vécues par les enfants et les jeunes de moins de 18 ans et pour contrer leur récurrence⁵⁰. Elle comprend donc les services psychosociaux dispensés aux enfants, aux jeunes et à leur famille en vertu de la LSSSS, l'urgence sociale et l'intervention de crise en référence à la même loi, l'application des mesures en vertu de la LPJ et de la LJC, les services spécialisés concernant le placement d'enfants en famille d'accueil, la réadaptation, l'adoption, l'expertise à la Cour supérieure et la recherche d'antécédents biologiques.

2.3.1 Services psychosociaux en vertu de la LSSSS

Les services psychosociaux qui sont décrits ici sont offerts en vertu de la LSSSS par les établissements ayant une mission CLSC, le Centre jeunesse et d'autres établissements

48. Lynda FORTIN, *op. cit.*, p. 83 et 85.

49. *Ibid.*, p. 86.

50. ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC ET ASSOCIATION DES CLSC ET DES CHSLD DU QUÉBEC, *op. cit.*, p. 13.

desservant une clientèle de moins de 18 ans pouvant présenter des problèmes d'adaptation sociale.

Services relevant de la mission CLSC

Les services se distinguent selon le groupe d'âge des enfants auxquels ils sont destinés : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 à 17 ans. Quant à la clientèle desservie, les données disponibles au moment de la rédaction du document ne permettent pas de bien la cerner.

Services de mission CLSC pour les enfants de 0 à 5 ans et pour leur famille

Des services de consultation psychosociale sont nécessaires pour agir précocement auprès des familles présentant des problèmes parfois mineurs qui risquent d'affecter le développement des enfants et pour augmenter leurs chances de se développer de façon optimale et de réussir leur cheminement à l'école.

Outre les services du Programme Naitre égaux - Grandir en santé, des intervenants sociaux offrent des services de suivi et de support à la famille. Les services disponibles varient d'un minimum de quelques heures à un maximum d'environ trois jours par semaine selon les établissements en 2000-2001.

Services de mission CLSC pour les enfants de 6 à 11 ans et pour leur famille

Pour prévenir ou réduire les conséquences des problèmes sociaux vécus par les enfants de 6 à 11 ans qui ne présentent pas de facteurs de risque particuliers et leur famille, les services comprennent des consultations ponctuelles lors de l'apparition d'un problème, des interventions de suivi auprès des enfants et des parents manifestant des signes de détresse et des interventions en situation de crise nécessitant des ententes avec d'autres dispensateurs de services. De plus, des enfants et des familles en difficulté reçoivent un accompagnement intensif et soutenu dans leur milieu de vie pouvant impliquer aussi des mesures de répit ou de dépannage. Dans quelques situations, il s'agit de support financier et dans d'autres cas, on utilise les familles d'accueil du Centre jeunesse.

Les services disponibles dans la région en 2000-2001 sont basés sur les interventions en milieu scolaire à Témiscaming et en Abitibi-Ouest. Dans les autres territoires, s'ajoutent des consultations en CLSC selon une disponibilité variable. En milieu rural surtout au Témiscamingue, des familles sont desservies par les intervenants sociaux polyvalents affectés à un point de services. Des interventions intensives en contexte de crise sont effectuées à Val-d'Or (1,5 jour par semaine) et à Malartic (0,5 jour par semaine).

Services de mission CLSC pour les jeunes de 12 à 17 ans et pour leur famille

Pour prévenir ou réduire les conséquences des problèmes sociaux vécus par les jeunes de 12 à 17 ans qui ne présentent pas de facteurs de risque particuliers et leur famille, les services comprennent des consultations ponctuelles lors de l'apparition d'un problème, des interventions auprès des jeunes et des parents manifestant des signes de détresse et des interventions en situation de crise nécessitant des ententes avec d'autres dispensateurs de services. De plus, des jeunes et des familles en difficulté reçoivent un accompagnement intensif et soutenu dans leur milieu de vie pouvant impliquer aussi des mesures de répit ou de dépannage. Dans quelques situations, il s'agit de support financier et dans d'autres cas, on utilise les familles d'accueil du Centre jeunesse.

Les services disponibles dans la région en 2000-2001 sont basés sur les interventions en milieu scolaire à Témiscaming et en Abitibi-Ouest. Dans les MRC Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or et Abitibi les mêmes intervenants travaillent à la fois en CLSC et en milieu scolaire sans être affectés spécifiquement à des écoles. En milieu rural, des familles et des jeunes sont desservis par les intervenants sociaux polyvalents couvrant les points de services. Des interventions intensives en contexte de crise sont effectuées à Val-d'Or (2 jours et demi par semaine) et à Malartic (0,5 jour par semaine).

Services dispensés en vertu de la LSSSS par le Centre jeunesse et le CSS Minokin

Le Centre jeunesse fait des interventions en vertu de la LSSSS lors de placements en famille d'accueil ou en centre de réadaptation (en internat ou dans une ressource intermédiaire). C'est aussi le cas pour le CSS Minokin quant aux communautés autochtones de l'Est, soit celles du Lac Simon et du Grand Lac Victoria localisées dans la MRC Vallée-de-l'Or et celle de Pikogan localisée dans la MRC Abitibi.

En 2000-2001, le Centre jeunesse et le CSS Minokin ont fait 179 prises en charge dans le contexte de cette loi. Le taux calculé selon les groupes d'âge de la population régionale est un peu plus élevé chez les 13 à 17 ans (6 pour 1 000) que chez les 0 à 5 ans (4 pour 1 000) et les 6 à 12 ans (4 pour 1 000), comme l'indique l'annexe 16.1.

Les 177 prises en charge d'enfants et de jeunes de la région⁵¹ représentent un taux de 5 pour 1 000. Les taux les plus élevés à l'intérieur de la région reviennent aux MRC Témiscamingue et Vallée-de-l'Or (8 pour 1 000) suivies par la MRC Abitibi (6 pour 1 000). Les MRC Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest, avec un taux de 1 pour 1 000, ne desservent presque pas de clientèle en référence à cette loi (annexe 16.2). La clientèle autochtone connaît un taux de 28 pour 1 000, ce qui peut s'expliquer en partie parce que le Centre jeunesse dans l'ouest de la région et le CSS Minokin dans l'est dispensent aussi des services sociaux de première ligne.

Services psychosociaux dispensés en vertu de la LSSSS par d'autres organismes ou d'autres programmes

Chaque MRC dispose de services externes de consultation en santé mentale pour la clientèle de moins de 18 ans. Des services sont accessibles à Val-d'Or, à Malartic, à Amos, à La Sarre, à Rouyn-Noranda, à Ville-Marie et à Témiscaming.

Les services externes en toxicomanie du Centre Normand assurent l'évaluation et un suivi individuel ou de groupe auprès de jeunes de moins de 18 ans ainsi qu'un support aux parents et aux intervenants. Dans chacune des MRC, un intervenant travaille spécifiquement auprès de la clientèle de moins de 18 ans.

Le CR La Maison offre un programme de stimulation précoce pour des enfants de 3 à 5 ans qui présentent des retards globaux de développement ou encore des troubles de développement dans une ou plusieurs sphères. Ce programme varie de 5 jours par semaine dans les MRC Vallée-de-l'Or, Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest, à 4 jours dans la MRC Abitibi et une demi-journée au Témiscamingue (Ville-Marie). Le CR La Maison assure des services de réadaptation à la clientèle de moins de 18 ans ayant une déficience motrice

51. Sans compter les prises en charge pour la clientèle hors région.

ou sensorielle ou des troubles du langage, de la parole et de la communication. Il donne aussi des services à la clientèle autiste.

Le CR Clair Foyer dispense des activités de stimulation précoce dans les cinq MRC aux enfants d'âge préscolaire ayant une déficience intellectuelle ou chez qui elle est soupçonnée. Il offre d'autres services d'adaptation et de réadaptation à une clientèle de moins de 18 ans ayant une déficience intellectuelle dans chaque MRC.

2.3.2 Urgence sociale et intervention de crise en vertu de la LSSSS

Le service d'urgence sociale du Centre jeunesse prend des mesures d'urgence en vertu de la LPJ et de la LJC, mais il assume également des fonctions en vertu de la LSSSS en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Il reçoit aussi les demandes de dépannage en famille d'accueil ou en centre de réadaptation en vertu de la LSSSS, situations qu'il réfère aux établissements ayant une mission CLSC le jour suivant⁵².

Les établissements ayant une mission CLSC dans la région peuvent effectuer des interventions de crise lors des heures de travail. Le Centre de santé Sainte-Famille rend disponible un service de garde psychosociale sur appel les fins de semaine et les jours fériés.

La mission CLSC implique aussi d'intervenir au niveau psychosocial lors d'événements de sécurité civile quand le plan de mesures d'urgence du réseau de la santé et des services sociaux est activé.

2.3.3 Application des mesures en vertu de la LPJ

En 2000-2001, le Centre jeunesse et le CSS Minokin (pour les communautés autochtones de l'Est de la région) ont appliqué des mesures en vertu de la LPJ pour 1 016 enfants ou jeunes de moins de 18 ans. Ils se répartissent ainsi entre trois groupes d'âge : 406 enfants de 6 à 12 ans, 312 enfants de 0 à 5 ans et 298 jeunes de 13 à 17 ans (annexe 17.1.1).

52. Richard VALLÉE, *op. cit.*

Les 1 002 applications de mesures pour des enfants et des jeunes de la région⁵³ représentent un taux de 27 pour 1 000. Le taux le plus élevé (38 pour 1 000) revient à la MRC Vallée-de-l'Or devant l'importance de la clientèle autochtone (annexe 17.2.1). C'est la MRC Rouyn-Noranda qui enregistre le taux le moins élevé (16 pour 1 000). Dans l'ensemble de la région, près de 30 % des applications de mesures concernent des autochtones, cette proportion atteignant 50 % dans la MRC Vallée-de-l'Or.

Problématiques des enfants et des jeunes pris en charge en vertu de la LPJ

La majorité des suivis dans la région en 2000-2001 le sont pour un problème de négligence (621) avec un taux de 17 pour 1 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans. Les troubles graves de comportement sont en cause pour 252 applications de mesures, soit pour 25 % du total, ce qui représente un taux de 7 pour 1 000. Parmi les autres motifs, on retrouve 61 prises en charge pour une agression sexuelle, 41 pour un abandon et 27 pour un mauvais traitement physique (annexe 17.2.1).

Il est à noter que la négligence prédomine comme raison d'intervention dans toutes les MRC et plus particulièrement pour la clientèle autochtone. Ainsi, la majorité des prises en charge pour négligence dans la MRC Vallée-de-l'Or concernent des autochtones.

Les problèmes de négligence s'observent davantage parmi les enfants de 0 à 5 ans (24 pour 1 000) et ceux de 6 à 12 ans (19 pour 1 000) que parmi les jeunes de 13 à 17 ans (6 pour 1 000) dans la région (annexe 17.1.1). On n'enregistre pas d'écart aussi marqué entre les groupes d'âge pour les abus physiques, les agressions sexuelles ou les abandons. Ce sont surtout des jeunes de 13 à 17 ans qui sont suivis pour des troubles de comportement : 17 pour 1 000, comparativement à 4 pour 1 000 enfants de 6 à 12 ans et 1 pour 1 000 enfants de 0 à 5 ans.

Intervention judiciaire à l'application des mesures

L'application des mesures en vertu de la LPJ implique une intervention judiciaire dans près de la moitié (49 %) des cas au Centre jeunesse en 2000-2001. C'est moins qu'en 1999-2000 (59 %) et qu'en 1998-1999 (54 %). Ce taux se distingue nettement du taux

53. Sans compter les mesures pour la clientèle hors région.

provincial en 1998-1999 (74 %) et apparaît comme le moins élevé parmi les 16 régions analysées au Québec.⁵⁴

Liste d'attente à l'application des mesures

Il arrive que des mesures soient en attente de services après décision de compromission. La moyenne annuelle pour le Centre jeunesse est de 15 dossiers par semaine en 2000-2001 et de 14 en 1999-2000. La plupart du temps, les usagers reçoivent tout de même des services par le Centre jeunesse ou par un autre organisme pendant l'attente.

2.3.4 Application des mesures en vertu de la LJC

Les mesures appliquées en vertu de la LJC sont, soit des mesures de rechange après évaluation par le Directeur provincial et conclusion d'une entente avec le jeune, soit des décisions du tribunal.

En Abitibi-Témiscamingue, le Directeur provincial confie, de façon habituelle, à l'organisme Référence-Jeunesse le mandat d'assurer le suivi des jeunes contrevenants qui lui sont référés pour des mesures de rechange (volontaires) ou ordonnées par le tribunal en vertu de la LJC. Référence-Jeunesse assure aussi le suivi des travaux compensatoires dévolus à des jeunes de 14 à 17 ans en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires.

Référence-Jeunesse a suivi un total de 715 mesures en 2000-2001 comparativement à 914 en 1999-2000 et à 1 022 en 1998-1999. Il est à noter que la clientèle desservie comprend les communautés autochtones de la région et les territoires de CLSC de Quévillon et de Matagami. Parmi les 715 dossiers en 2000-2001, 197 étaient déjà ouverts en début d'année et 518 ont été référés en cours d'année.⁵⁵

Voici la répartition des 518 nouvelles mesures appliquées par Référence-Jeunesse dans l'ensemble de la région au cours de l'année 2000-2001 selon le type de mesures :

54. GROUPE D'EXPERTS EN ORGANISATION CLINIQUE EN MATIÈRE JEUNESSE (Comité Lebon), *Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse - Bilan 1998-1999 Le Rapport Lebon : un an plus tard...*, MSSS, 1999.

55. RÉFÉRENCE-JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Rapport annuel 2000-2001*.

MESURES	MESURES VOLONTAIRES	MESURES ORDONNÉES
Travaux communautaires	122	121
Amélioration des aptitudes sociales	108	55
Conciliation avec la victime	48	4
Lettre d'excuse	12	17
Versement à la communauté	9	
Travaux compensatoires		22
TOTAL	299	219

Plus de la moitié (58 %) des mesures sont volontaires. Les travaux communautaires et les mesures d'amélioration des aptitudes sociales ressortent du peloton tant en mesures volontaires qu'ordonnées. L'ensemble des 518 nouvelles mesures concernent 375 jeunes dont la grande majorité (80 %) sont des garçons (299).

Par ailleurs, le tribunal peut décider une mesure probatoire ou encore la mise sous garde dans un lieu choisi par le Directeur provincial. Les mesures prises en ce sens se répartissent de la façon suivante dans la région en 2000-2001 et pour les deux années précédentes :

MESURES	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Probation	140	152	195
Mise sous garde en milieu fermé	17	22	26
Mise sous garde en milieu ouvert	34	29	51

2.3.5 Recours au placement d'enfants ou de jeunes en famille d'accueil pour l'application de mesures

Une partie des enfants et des jeunes faisant l'objet d'une intervention par le Centre jeunesse et par le CSS Minokin (dans les communautés autochtones de l'Est de la région) sont retirés de leur milieu et placés en famille d'accueil.

En 2000-2001, les familles d'accueil gérées par le Centre jeunesse ont hébergé 458 usagers non autochtones de la région. Le nombre de placements varie d'un maximum de 173 dans la MRC Vallée-de-l'Or à un minimum de 38 au Témiscamingue (annexe 18.1). En outre, la région compte 275 usagers autochtones placés en famille d'accueil.

Entre 1994-1995 et 1998-1999, les placements pour la clientèle non autochtone ont connu une hausse, leur nombre passant de 438 à 527, pour ensuite diminuer en 1999-2000 (497) et en 2000-2001 (458). Quant aux placements pour la clientèle autochtone, ils sont plus nombreux en 2000-2001 (275) qu'en 1994-1995 (191).

La majorité des usagers non autochtones sont placés en vertu de la LPJ (67 % en 2000-2001) et presque tous les autres le sont en vertu de la LSSSS (32 % en 2000-2001). La prédominance des placements en vertu de la LPJ s'observe dans toutes les MRC (annexe 18.1).

Dans les familles d'accueil de la région, on trouve moins d'usagers non autochtones âgés entre 0 et 5 ans en 2000-2001 (22 %). Les autres se répartissent dans le groupe des 6 à 12 ans (37 %) et dans le groupe des 13 à 17 ans (41 %) qui sont les plus nombreux (annexe 18.2).

Au 31 mars 2001, le Centre jeunesse dispose de 167 familles d'accueil pour la clientèle non autochtone, dont 3 pour la clientèle de la région 10 (Quévillon et Matagami) et 1 à vocation régionale. Les 163 autres familles d'accueil regroupent 300 places accréditées et se répartissent ainsi selon les MRC :

MRC	Familles d'accueil	Places accréditées
Vallée-de-l'Or	60	107
Rouyn-Noranda	35	76
Abitibi	21	43
Témiscamingue	22	38
Abitibi-Ouest	25	36

La clientèle autochtone dispose d'un total de 75 familles d'accueil dont 55 sont administrées par le CSS Minokin (45 pour la Vallée-de-l'Or, 10 pour la MRC Abitibi) et 20 par le Centre jeunesse au Témiscamingue.

2.3.6 Recours aux services de réadaptation pour l'application de mesures

En réadaptation, on distingue les services externes, les services en ressources intermédiaires et les services internes auprès des jeunes en difficulté d'adaptation sociale.

Services externes de réadaptation

Les services externes de réadaptation sont assurés par le Centre jeunesse dans quatre MRC, incluant la clientèle autochtone au Témiscamingue mais non dans la Vallée-de-l'Or et dans la MRC Abitibi où elle est desservie par le CSS Minokin. Le CR La Maison dessert la MRC Rouyn-Noranda par entente de services avec le Centre jeunesse.

Essentiellement, les éducateurs du Centre jeunesse offrent :

- ⇒ le suivi en milieu naturel et en milieu scolaire de clients référés en majorité par le Centre jeunesse et dans une moindre mesure par les établissements ayant une mission CLSC,
- ⇒ le suivi de clients placés en famille d'accueil et nécessitant des services de réadaptation,
- ⇒ le suivi spécifique auprès de familles négligentes.

Les éducateurs consacrent en moyenne 4 heures par semaine à un client des services externes de réadaptation. De plus, le Centre jeunesse dispose à Val-d'Or d'un service de probation intensive auprès de jeunes suivis en milieu naturel en vertu de la LJC et d'un service d'intervention intensive auprès de jeunes et de leur famille dans un contexte de crise (8 à 12 semaines) en collaboration avec le Centre de santé de la Vallée-de-l'Or.

Le CR La Maison intervient en milieu naturel en consacrant en moyenne 4 heures par semaine à un client, en milieu scolaire à une école spécialisée en collaboration avec la commission scolaire et en insertion au travail à l'aide d'une formation spécifique (26 semaines) et de stages en milieu de travail (12 semaines).

Les éducateurs du CSS Minokin interviennent dans les communautés autochtones des MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or en milieu naturel auprès des enfants et des parents et en famille d'accueil. Un client est suivi en moyenne 4 heures par semaine.

Services de réadaptation en ressources intermédiaires

Des services de réadaptation sont dispensés dans des ressources intermédiaires décentralisées dans les MRC de la région. En 2000-2001, le Centre jeunesse dispose de 26 places en ressources intermédiaires dont la plupart (20) sont localisées dans la Vallée-de-l'Or. On trouve 3 places en Abitibi-Ouest, 2 au Témiscamingue et 1 dans la MRC Abitibi. S'ajoutent 9 places gérées par le CR La Maison dans la MRC Rouyn-Noranda pour un total régional de 35. Or, le plan de transformation en prévoyait 57, ce qui représente un manque de 22 places (annexe 19).

En 2000-2001, 79 clients non autochtones de la région ont été placés dans une ressource intermédiaire au Centre jeunesse ou au CR La Maison, pour un total de 8 106 jours-présence (annexe 20.1) représentant 26 équivalents-places à un taux d'occupation de 85 %. Ceci est supérieur à la consommation de 1999-2000, soit 18 équivalents-places, mais inférieur à la consommation de 1998-1999, soit 37 équivalents-places.

La clientèle provient majoritairement des MRC Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or, avec respectivement 30 et 31 usagers mais avec un nombre moins élevé d'équivalents-places pour la MRC Rouyn-Noranda (7) que pour la Vallée-de-l'Or (12) en 2000-2001 (annexe 20.1). La clientèle de la MRC Abitibi a consommé 5 équivalents-places et celle de la MRC Abitibi-Ouest, 2 alors que celle du Témiscamingue n'a pratiquement pas utilisé ce type de ressources (93 jours-présence).

Parmi les 79 usagers non autochtones de la région en 2000-2001, 50 étaient âgés de 15 à 17 ans, 18 de 12 à 14 ans, 10 de moins de 12 ans et 1 de 18 ans ou plus (annexe 20.1).

Au total, 6 clients autochtones dont 4 de l'Est de la région (MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi) ont fait l'objet d'un placement en ressource intermédiaire impliquant 101 jours-présence pour la clientèle de l'Est et 222 pour celle du Témiscamingue en 2000-2001. Les 6 avaient entre 12 et 17 ans.

Services de réadaptation en ressources internes

Les services de réadaptation internes sont offerts à partir de deux pôles dans la région : à Rouyn-Noranda par le CR La Maison et à Val-d'Or par le Centre jeunesse. On dénombre un total de 77 places disponibles pour la clientèle non autochtone en 2000-2001, dont 45 au CR La Maison et 32 au Centre jeunesse incluant 7 places temporaires pour le surcroît de clientèle féminine. La clientèle autochtone dispose de 20 places au Centre jeunesse (annexe 19).

Les 45 places au CR La Maison sont regroupées en 3 unités à encadrement ouvert de 15 places chacune, l'une réservée aux filles de 12 à 17 ans et les deux autres aux garçons, dans un cas de 12 à 15 ans et dans l'autre cas de 15 à 17 ans.

Les 52 places au Centre jeunesse sont réparties en 4 unités dont :

- ⇒ 1 unité à encadrement sécuritaire pour les garçons de 12 à 17 ans (10 places),
- ⇒ 1 unité pour les filles de 12 à 17 ans (12 places), dont 5 places pour la clientèle autochtone et 7 places temporaires pour le surcroît de clientèle non autochtone,
- ⇒ 2 unités à encadrement ouvert pour les garçons de 12 à 17 ans (15 places chacune), l'une avec 7 places pour la clientèle autochtone et l'autre avec 8 places pour la clientèle autochtone.

En 2000-2001, la consommation des services internes de réadaptation a totalisé 27 659 jours-présence au Centre jeunesse et au CR La Maison, soit l'équivalent de 89 places (à un taux d'occupation de 85 %) selon l'annexe 21. Là-dessus, la clientèle non autochtone a consommé 21 900 jours-présence, ce qui représente l'équivalent de 71 places occupées (à 85 %) pour les 77 places disponibles. Il s'agit donc d'un écart important avec les 48 places visées dans le plan de transformation. Cependant, l'utilisation a diminué depuis 1998-1999, année au cours de laquelle on enregistre 74 places occupées pour la clientèle non autochtone.

L'utilisation des services internes de réadaptation varie beaucoup selon la provenance de la clientèle. Les usagers non autochtones provenant de la MRC Vallée-de-l'Or ont consommé le plus de jours-présence en 2000-2001, soit l'équivalent de 26 places (occupées à 85 %), suivis de ceux de la MRC Rouyn-Noranda avec 18 places (annexe 21). La consommation est de 13 places pour la clientèle provenant de l'Abitibi-Ouest, 10 places

pour celle de la MRC Abitibi et 4 pour celle du Témiscamingue. Soulignons que la MRC Vallée-de-l'Or occupe le premier rang depuis 1996-1997.

Quant aux usagers autochtones des MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi, ils ont utilisé 4 955 jours-présence, soit l'équivalent de 16 places, ce qui représente une baisse par rapport à 1998-1999 (22 places). La clientèle autochtone du Témiscamingue a consommé l'équivalent de moins d'une place (161 jours-présence) dans la région (annexe 21). Toutefois, des jeunes autochtones de langue anglaise sont placés en Ontario.

La grande majorité des placements en ressources internes de réadaptation s'effectuent en vertu de la LPJ. En 2000-2001, 85 % des jours-présence pour la clientèle non autochtone de la région se réfèrent à la LPJ, 13 % à la LJC et seulement 2 % à la LSSSS (annexe 22). En outre, ces proportions représentent une hausse de 17 % pour la LPJ et une baisse de 8 % pour la LSSSS depuis 1996-1997.

La prépondérance des placements en vertu de la LPJ s'observe dans toutes les MRC ainsi que pour la clientèle autochtone des MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or (annexe 22).

La majorité des clients non autochtones sont âgés de 15 à 17 ans : 64 % des 262 clients de la région en 2000-2001 (annexe 23.1). C'est le cas dans toutes les MRC. Cinq usagers, dont 3 provenant de la MRC Abitibi, avaient moins de 12 ans en 2000-2001. Parmi les 54 usagers autochtones des MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or, 31 avaient de 15 à 17 ans et 1 moins de 12 ans. Les quatre usagers autochtones du Témiscamingue avaient entre 12 et 17 ans.

Les garçons sont majoritaires parmi la clientèle non autochtone de la région : 172 sur 262 usagers en 2000-2001 (annexe 23.1). C'est aussi le cas parmi la clientèle autochtone des MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or : 37 des 54 usagers sont des garçons en 2000-2001.

2.3.7 Autres services spécialisés du Centre jeunesse

Les autres services spécialisés que le Centre jeunesse offre concernent l'adoption, l'expertise psychosociale, la recherche d'antécédents et les retrouvailles.

Adoption

Le Centre jeunesse assure des interventions psychosociales pour l'adoption d'enfants provenant de la région et du Québec. Il procède entre autres à l'évaluation des familles postulantes de la région et au suivi du projet d'adoption.

Au cours de 2000-2001, 32 familles postulantes ont été évaluées et 22 enfants ont été adoptés. En 1999-2000, les nombres sont un peu moindres : 26 évaluations de familles et 19 adoptions.

Il s'agit d'un service disponible à partir du bureau de Rouyn-Noranda, couvrant les MRC Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest et Témiscamingue (incluant les communautés autochtones) et du bureau d'Amos, desservant les MRC Vallée-de-l'Or et Abitibi (sauf les communautés autochtones qui sont desservies par le CSS Minokin) ainsi que les territoires de CLSC de Matagami et Quévillon.

Expertise psychosociale à la Cour supérieure

Le Centre jeunesse fournit une expertise psychosociale à la Cour supérieure concernant la garde d'un enfant et les droits de visite ou de sortie lors d'une séparation ou d'un divorce.

En 2000-2001, 34 expertises psychosociales ont été ordonnées et 24 ont été réalisées. L'année précédente, les nombres étaient moindres : 22 expertises ordonnées et 16 réalisées.

Il s'agit d'un service disponible au niveau régional à l'aide d'un budget de 25 000 \$, ne couvrant pas les communautés autochtones de l'Est qui sont desservies par le CSS Minokin. Il est à noter que ce service est aussi dispensé par le secteur privé.

Recherche d'antécédents biologiques et retrouvailles

Le Centre jeunesse fournit aux personnes de 14 ans et plus qui sont à la recherche de leurs antécédents les informations disponibles à leur dossier d'adoption. On dénombre 14 personnes ayant fait une telle demande en 2000-2001 et 27 en 1999-2000.

En 2000-2001, 56 personnes, soit des personnes adoptées ou des parents biologiques, ont fait une demande au Centre jeunesse pour des retrouvailles. C'était le cas de 90 personnes en 1999-2000. Il s'agit d'un service financé en partie par les demandeurs.

Il est à noter qu'un organisme communautaire régional localisé à Val-d'Or, le Mouvement retrouvailles, apporte un support aux personnes dans cette situation.

2.4 Services du milieu scolaire aux enfants et aux jeunes en difficulté d'adaptation

La clientèle et les services en milieu scolaire qui sont ciblés ici touchent les troubles de la conduite et du comportement.

2.4.1 Élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement

Le ministère de l'Éducation identifie trois niveaux de problèmes de comportement, en référence à la gravité :

- ⇒ élèves ayant des troubles de comportement considérés à risque⁵⁶,
- ⇒ élèves ayant des troubles graves de comportement associés à une déficience psychosociale en lien avec une admission à un centre de réadaptation,
- ⇒ élèves ayant un désordre majeur de comportement mais non admis à un centre de réadaptation.

Dans la région, 1 050 élèves présentaient des troubles de la conduite et du comportement en 1999-2000 (annexe 24). Là-dessus, 62 étaient admis en centre de réadaptation. Les 986 élèves ayant des troubles de comportement considérés à risque représentent près de 4 % de l'ensemble des élèves de la région, ce qui est supérieur à la proportion québécoise (2 %). Deux MRC enregistrent un taux supérieur au taux régional : l'Abitibi-Ouest avec 6 % et la Vallée-de-l'Or avec 5 %.

56. «...un élève peut être considéré comme ayant des troubles de comportement seulement lorsque ses comportements nuisent considérablement à ses apprentissages et à sa socialisation dans un contexte scolaire. Les perturbations du comportement doivent être d'une fréquence et d'une intensité élevées...» Extrait de : *Interprétation des définitions des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, ministère de l'Éducation, juillet 1992.

Les troubles de comportement considérés à risque sont relevés pour un pourcentage similaire d'élèves au primaire (4 %) et au secondaire (4 %), quoique le nombre d'élèves concernés soit plus grand au primaire (516) qu'au secondaire (468). C'est le cas dans les MRC Vallée-de-l'Or et Rouyn-Noranda (annexe 24). Dans l'ensemble du Québec, les taux observés au primaire et au secondaire sont aussi similaires.

Nous ne disposons pas d'informations semblables sur la clientèle scolaire anglophone qui, rappelons-le, fait partie de la Commission scolaire Western Quebec couvrant également la région de l'Outaouais.

2.4.2. Services en milieu scolaire pour les élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement

Chacune des cinq commissions scolaires offre des services de psychologie tant au niveau primaire que secondaire selon une intensité variable. Les psychologues interviennent surtout auprès des élèves (évaluation et intervention) et aussi auprès des intervenants (support et encadrement) sauf en Abitibi-Ouest.

Au primaire, les psychoéducateurs ou leur équivalent font surtout des interventions individuelles de type curatif impliquant les élèves, les enseignants et les parents. Au secondaire, ils interviennent notamment auprès de la clientèle en cheminement particulier temporaire ou continu ainsi que pour contrer l'absentéisme et l'abandon scolaire. Ils dispensent une relation d'aide pour des situations ponctuelles ou à plus long terme.

Les interventions réalisées par ces ressources spécialisées complètent celles des enseignants qui sont en contact quotidien avec les élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement. D'ailleurs, le nombre total d'élèves dans une classe varie en fonction du nombre d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qui s'y trouvent. Les enseignants reçoivent de la formation sur mesure qui varie selon les commissions scolaires.

Un service régional de formation et de support est mis à la disposition des commissions scolaires sur demande.

CONCLUSION

Ce portrait régional de la clientèle et des services offerts dans le cadre du programme enfance, jeunesse et famille permet de circonscrire les interventions réalisées auprès de la clientèle ciblée selon quatre grandes fonctions : la promotion, la prévention, la protection (sous l'aspect de l'évaluation) et le traitement.

La promotion et la prévention des problèmes d'adaptation sociale

En Abitibi-Témiscamingue, près du quart de la population a moins de 18 ans, soit environ 37 300 personnes dont 1 800 Amérindiens.

Parmi les caractéristiques qui ressortent, mentionnons la grossesse à l'adolescence, la négligence envers les enfants, la délinquance, la détresse psychologique et les comportements suicidaires.

Dans ce contexte, les services et les activités en promotion et en prévention des difficultés d'adaptation sociale se distinguent souvent selon l'âge des enfants et des jeunes.

L'accès à des services de garde, l'information et le soutien aux familles sont particulièrement ciblés pour les 11 000 enfants de 0 à 5 ans. Les services en périnatalité, plus particulièrement le programme intégré Naître égaux - Grandir en santé, prennent une place importante. L'évaluation du développement des enfants entre 3 et 4 ans amène des références notamment aux activités de stimulation précoce et en orthophonie.

Les activités en promotion et en prévention s'adressant aux 13 000 enfants de 6 à 11 ans se déroulent surtout en milieu scolaire. Elles touchent notamment les habiletés sociales, l'estime de soi, la promotion de saines habitudes de vie, la prévention de toute forme d'abus envers les enfants, la prévention du suicide, de la toxicomanie et des troubles de comportement. D'ailleurs, la réforme en milieu scolaire insiste sur le développement et le transfert des compétences chez les élèves. Pour ce faire, le nouveau curriculum intègre des compétences essentielles liées à la santé et au bien-être.

Les 13 300 jeunes de 12 à 17 ans sont rejoints en partie à l'école avec des activités concernant entre autres la sexualité, la prévention des agressions à caractère sexuel, du suicide, de la toxicomanie et des troubles de comportement. Des interventions s'effectuent dans d'autres milieux fréquentés par les jeunes grâce au travail de rue et aux regroupements de jeunes.

L'intensité des services de promotion et de prévention varie d'une MRC à l'autre, surtout en ce qui a trait au soutien des compétences parentales. On observe aussi des différences en fonction des groupes d'âge, les enfants de 6 à 11 ans et leur famille apparaissant globalement moins desservis.

L'évaluation en contexte de protection de la jeunesse et le traitement des problèmes d'adaptation sociale

L'évaluation des difficultés vécues par les enfants, les jeunes et leur famille se fait le plus souvent en référence à la LSSSS. Toutefois, des enfants et des jeunes de moins de 18 ans font l'objet de signalements en vertu de la LPJ (1 500 au cours de 2000-2001). Plus de la moitié de ces signalements sont retenus pour évaluation, dont une bonne partie pour des Amérindiens. Or, le nombre de signalements en attente d'évaluation s'avère supérieur à la capacité d'évaluation pour la région : près de 70 par semaine en moyenne en incluant les autochtones pour 2000-2001. Par ailleurs, la majorité des jeunes qui ont commis un délit se font offrir des mesures de rechange après évaluation en vertu de la LJC.

Dans le cadre de la LSSSS, les difficultés d'adaptation sociale évaluées conduisent souvent à un suivi psychosocial dans le milieu de vie et à un support à la famille. Dans certains cas (environ 180 usagers en 2000-2001), le suivi implique un placement en famille d'accueil, en ressources intermédiaires ou internes des centres de réadaptation, ce qui arrive moins souvent dans les MRC Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest. Des enfants et des jeunes vivant des difficultés d'adaptation sociale associées à d'autres problèmes sont référés à des services spécialisés, selon le cas en santé mentale, en toxicomanie, en déficience physique ou intellectuelle ou encore en autisme. Le milieu scolaire intervient spécifiquement auprès des jeunes évalués pour des troubles de la conduite et du comportement (environ 1 000), qui sont proportionnellement plus nombreux en Abitibi-Ouest et en Vallée-de-l'Or.

Quand la sécurité ou le développement d'un enfant ou d'un jeune est déclaré compromis après évaluation en vertu de la LPJ, des mesures sont appliquées davantage pour un problème de négligence mais aussi pour des troubles graves de comportement. La majorité des placements en familles d'accueil et en ressources internes de réadaptation se font dans le cadre de cette loi. Les ressources intermédiaires de réadaptation ne sont pas utilisées à leur pleine capacité alors qu'il y a engorgement des ressources internes. Toutefois, des jeunes reçoivent des services externes de réadaptation dans chacune des MRC, dont certains de façon intensive dans la Vallée-de-l'Or. C'est aussi la clientèle de cette MRC qui utilise le plus les ressources internes de réadaptation en région.

Un bilan à poursuivre

Ce portrait est avant tout un outil afin d'alimenter la réflexion quant à la démarche de coordination des services en cours. Il s'inscrit dans le processus pour réviser et planifier l'organisation des services du programme enfance, jeunesse et famille à la lumière des orientations ministérielles et régionales. Trois objectifs sont donc visés pour soutenir le développement optimal des enfants et des jeunes :

- ⇒ Assurer aux enfants, aux jeunes et à leur famille l'accès à une gamme complète de services, intégrés, continus et complémentaires dans toutes les MRC.
- ⇒ Intensifier dans toutes les MRC les actions de promotion et de prévention auprès des enfants, des jeunes, des familles et des communautés avant que les problèmes surgissent ou s'amplifient.
- ⇒ Assurer un arrimage fonctionnel tant au niveau local que régional entre l'ensemble des acteurs oeuvrant auprès des enfants, des jeunes et de leur famille.⁵⁷

En suivi aux portraits par MRC et au portrait régional, il est prévu d'identifier les écarts entre les services requis et les services existants en tenant compte des acquis et des forces dans les MRC et de cibler les besoins prioritaires. Un bilan des ressources humaines et financières dévolues aux services s'adressant aux enfants, aux jeunes et à leur famille, principalement en regard du programme enfance, jeunesse et famille fait partie des étapes subséquentes.

⁵⁷ RRSSAT, *Cadre conceptuel du plan d'organisation des services jeunesse*, document de travail révisé le 12 avril 1999, p. 16.

L'implication des familles

Bien que la majorité des services décrits dans le portrait visent directement le développement des enfants et des jeunes, c'est souvent en lien avec le milieu familial. À cet égard, l'un des principes énoncés dans le Rapport Cliche traduit bien la place de la famille : « La famille est le premier milieu de développement des enfants ou des jeunes et les parents sont les premiers responsables de la réponse à leurs besoins. En conséquence, les interventions de soutien ont plus de chances de réussir si elles sont faites en étroite collaboration avec les parents et la famille, et ce, dans les milieux de vie où évolue l'enfant ou le jeune et dans le respect des diversités personnelles, familiales et culturelles⁵⁸. »

L'implication des communautés

« La communauté doit soutenir l'action des parents dans l'accomplissement de leur rôle auprès de leur enfant⁵⁹. » En effet, le développement des enfants et des jeunes constitue une responsabilité collective impliquant les aidants naturels, les proches de la famille, les ressources d'entraide et le réseau public de services. Au niveau des MRC, sont concernés les acteurs socio-économiques et municipaux comme le Centre local de développement, le Carrefour jeunesse emploi et les municipalités dont les services ne sont pas décrits dans le portrait. Les services que le portrait présente touchent les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, le milieu policier, les centres de la petite enfance, le milieu scolaire et les services spécifiques aux autochtones. D'ailleurs, la présence d'une population autochtone dans trois MRC nécessite une organisation de services qui tienne compte de cette réalité.

58. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 24.

59. *Ibid.*, p. 25.

Les collaborations au niveau régional et au niveau national des instances en lien avec les acteurs des MRC ont aussi un rôle important à jouer. Comme l'exprime si bien M. Guymond Cliche : « Le Comité jeunesse ne propose pas une révision en profondeur – et encore moins un brassage de structures -, mais plutôt un rassemblement de toutes les énergies pour créer de nouvelles alliances stratégiques, de nouvelles complicités et un engagement ferme, de notre part à tous, à prendre les moyens pour mettre en place une gamme complète de services et pour harmoniser les orientations et les actions, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale⁶⁰. »

Ainsi, de nombreux acteurs jouent un rôle déterminant dans l'un ou l'autre des aspects de la vie des enfants, des jeunes et des familles. Dans ce contexte, l'aide et le soutien aux enfants et aux jeunes dans leur développement requièrent une intervention planifiée et menée de concert afin de dépasser le « cas par cas ». La collaboration exigée ne sera possible que si les parties en cause savent se dégager des structures pour se concentrer à la fois sur l'analyse de la situation et la mise en œuvre des stratégies pour répondre aux besoins.

60. COMITÉ JEUNESSE, *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, op. cit., p. 1.

ANNEXES

**ESTIMATION DE LA POPULATION AMÉRINDIENNE DE MOINS DE 18 ANS SELON TROIS GROUPES D'ÂGE ET LE SEXE
POUR LES TERRITOIRES DE CLSC ET LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET POUR LE QUÉBEC EN 2000**

TERRITOIRES		0-5 ans			6-11 ans			12-17 ans			Total 0-17 ans		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CLSC DE TÉMISCAMING KEBAOWEK (Eagle village Kipawa)	Résidents	13	13	26	18	10	28	12	6	18	43	29	72
	Non-résidents	11	8	19	13	17	30	23	12	35	47	37	84
	Total	24	21	45	31	27	58	35	18	53	90	66	156
CLSC DE VILLE-MARIE HUNTERS POINT (Wolf Lake)	Résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-résidents	8	6	14	13	10	23	11	8	19	32	24	56
	Total	8	6	14	13	10	23	11	8	19	32	24	56
TIMISKAMING	Résidents	25	30	55	36	35	71	30	33	63	91	98	189
	Non-résidents	26	16	42	29	30	59	38	44	82	93	90	183
	Total	51	46	97	65	65	130	68	77	145	184	188	372
WINNEWAY (Long point)	Résidents	22	16	38	16	29	45	21	23	44	59	68	127
	Non-résidents	12	18	30	15	12	27	25	18	43	52	48	100
	Total	34	34	68	31	41	72	46	41	87	111	116	227
TOTAL DU TERRITOIRE DE CLSC DE VILLE-MARIE	Résidents	47	46	93	52	64	116	51	56	107	150	166	316
	Non-résidents	46	40	86	57	52	109	74	70	144	177	162	339
	Total	93	86	179	109	116	225	125	126	251	327	328	655
TOTAL DE LA MRC DU TÉMISCAMINGUE	Résidents	60	59	119	70	74	144	63	62	125	193	195	388
	Non-résidents	57	48	105	70	69	139	97	82	179	224	199	423
	Total	117	107	224	140	143	283	160	144	304	417	394	811
MRC D'ABITIBI PIKOGAN (Abitibiwinini)	Résidents	37	23	60	37	41	78	23	32	55	97	98	193
	Non-résidents	10	7	17	14	15	29	15	7	22	39	29	68
	Total	47	30	77	51	56	107	38	39	77	136	125	261

**ESTIMATION DE LA POPULATION AMÉRINDIENNE DE MOINS DE 18 ANS SELON TROIS GROUPES D'ÂGE ET LE SEXE
POUR LES TERRITOIRES DE CLSC ET LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET POUR LE QUÉBEC EN 2000**

TERRITOIRES		0-5 ans			6-11 ans			12-17 ans			Total 0-17 ans		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CLSC DE VAL-D'OR / SENNETERRE	Résidents	27	23	50	20	30	50	27	26	53	74	79	153
	Non-résidents	2	4	6	4	4	8	4	2	6	10	10	20
	Total	29	27	56	24	34	58	31	28	59	84	89	173
LAC SIMON	Résidents	89	90	179	112	101	213	87	72	159	288	263	551
	Non-résidents	10	10	20	7	11	18	5	10	15	22	31	63
	Total	99	100	199	119	112	231	92	82	174	310	294	604
TOTAL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE- L'OR	Résidents	116	113	229	132	131	263	114	98	212	362	342	704
	Non-résidents	12	14	26	11	15	26	9	12	21	32	41	73
	Total	128	127	255	143	146	289	123	110	233	394	383	777
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Résidents	213	195	408	239	246	485	200	192	392	652	633	1 285
	Non-résidents	79	69	148	95	99	194	121	101	222	295	269	564
	Total	292	264	556	334	345	679	321	293	614	947	902	1 849
QUÉBEC	Résidents	2 479	2 369	4 848	3 147	2 955	6 102	2 524	2 487	5 011	8 150	7 811	15 961
	Non-résidents	460	449	909	716	688	1 404	711	715	1 426	1 887	1 852	3 739
	Total	2 939	2 818	5 757	3 863	3 643	7 506	3 235	3 202	6 437	10 037	9 663	19 700

H : Hommes

F : Femmes

T : Total

Résidents : Habitants sur une réserve ou sur une terre de la couronne.

Source : Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**ESTIMATION DE LA POPULATION DE MOINS DE 18 ANS SELON TROIS GROUPES D'ÂGE ET LE SEXE
POUR LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 2000**

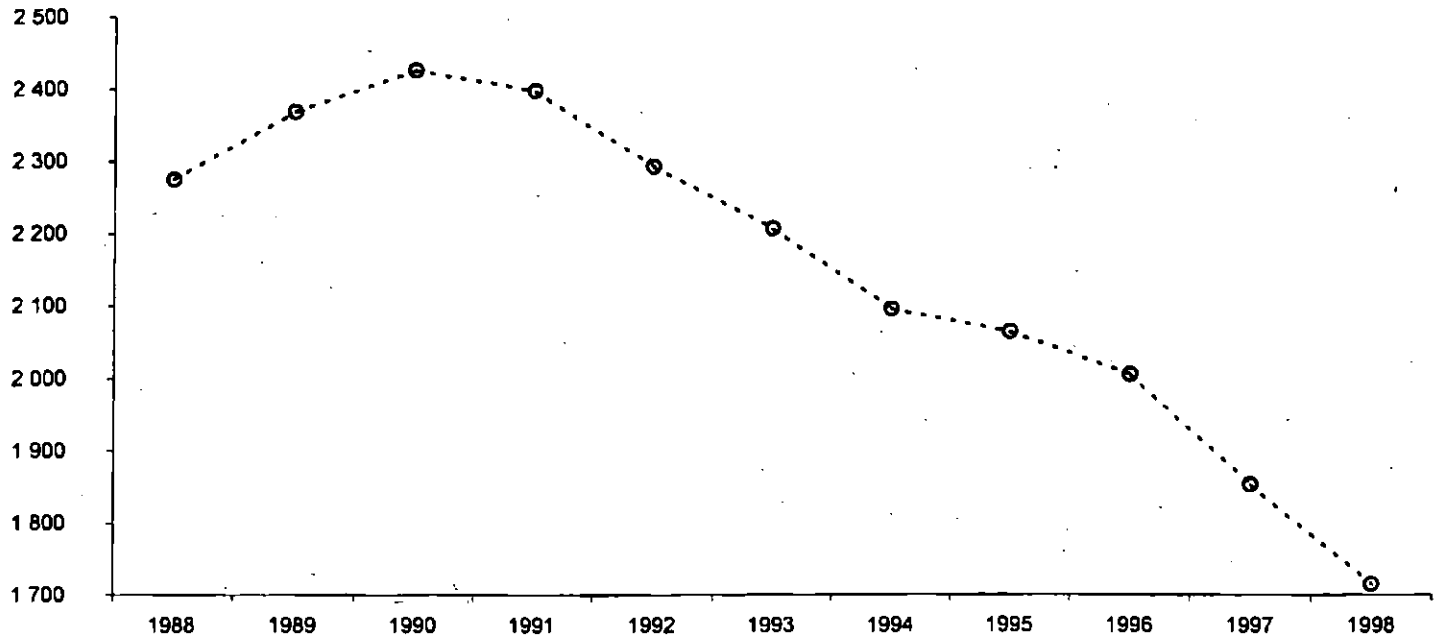
TERRITOIRES	0-5 ans			6-11 ans			12-17 ans			Total 0-17 ans		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<i>Terr. de CLSC de Témiscaming</i>	182	158	340	184	160	344	153	176	329	519	494	1 013
<i>Terr. de CLSC de Ville-Marie</i>	565	451	1 016	595	584	1 179	712	642	1 354	1 872	1 677	3 549
Total de la MRC du Témiscamingue	747	609	1 356	779	744	1 523	865	818	1 683	2 391	2 171	4 562
MRC de Rouyn-Noranda	1 408	1 617	3 025	1 812	1 815	3 627	1 675	1 613	3 288	4 895	5 045	9 940
MRC d'Abitibi-Ouest	815	711	1 526	918	889	1 807	1 072	1 080	2 152	2 805	2 680	5 485
MRC d'Abitibi	977	906	1 883	1 148	1 112	2 260	1 192	1 065	2 257	3 317	3 083	6 400
MRC de la Vallée-de-l'Or	1 578	1 581	3 159	1 955	1 904	3 859	2 031	1 885	3 916	5 564	5 370	10 934
Abitibi-Témiscamingue	5 525	5 424	10 949	6 612	6 464	13 076	6 835	6 461	13 296	18 972	18 349	37 321
Québec	248 505	237 381	485 886	290 817	279 252	570 069	277 395	263 348	540 743	816 717	779 981	1 596 698

Sources : Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Calculs de la Régie régionale pour les territoires de CLSC du Témiscamingue à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec (juin 2000), Estimations de la population des CLSC par année d'âge et de sexe dans : Chantal Girard, Si la tendance se maintient... Évolution envisagée de la population du Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, février 2001.

Annexe 2.1

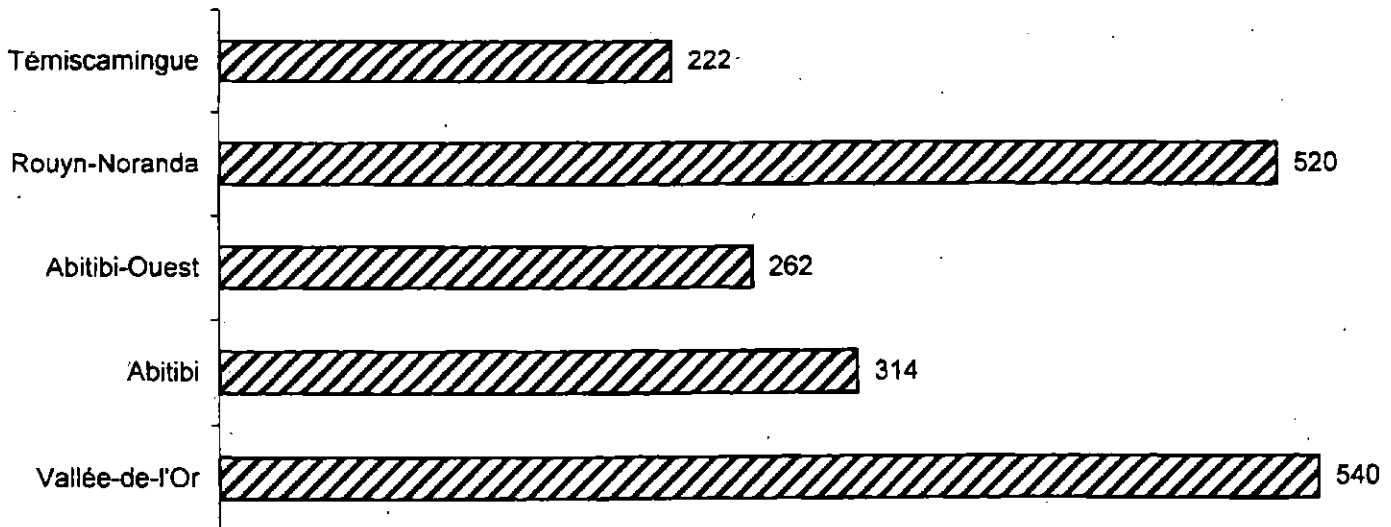
Évolution du nombre de naissances,
Abitibi-Témiscamingue,
1988 à 1998



Sources : Fichier des naissances, 1988 à 1998.
Nicolas Gagnon, DRSP, RRSSAT.

Annexe 2.2

Nombre annuel moyen de naissances pour
les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue,
1996-1998



Sources : Fichier des naissances, 1988 à 1998.
Nicolas Gagnon, DRSP, RRSSAT.

**NOMBRE ET TAUX DE PERSONNES ÂGÉES DE MOINS DE 18 ANS DONT LE OU LES PARENTS
SONT PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE-EMPLOI SELON LES TERRITOIRES DE CLSC
ET LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET POUR LE QUÉBEC EN JUIN 2000**

TERRITOIRES	Estimation population de 0 à 17 ans en 2000 N ^a	Moins de 18 ans dont les parents reçoivent de l'assistance-emploi	
		N ^a	% ^b
<i>CLSC de Témiscaming</i>	857	53	6,2%
<i>CLSC de Ville-Marie</i>	2 894	294	10,2%
MRC du Témiscamingue	3 751	347	9,3%
MRC de Rouyn-Noranda	9 940	975	9,8%
MRC de l'Abitibi-Ouest ^c	5 485	566	10,3%
MRC d'Abitibi	6 163	548	8,9%
MRC de la Vallée-de-l'Or	10 156	1 068	10,5%
Territoire inconnu en Abitibi-Témiscamingue	S.O.	93	S.O.
Abitibi-Témiscamingue	35 495	3 597	10,1%
Québec	1 577 143	158 741	10,1%

S.O. : Sans objet.

- Excluant les Amérindiens vivant dans les réserves et les établissements indiens (données tirées du registre des Indiens).
- Il s'agit du pourcentage des moins de 18 ans dont les parents reçoivent de l'assistance-emploi par rapport à l'ensemble de la population de moins de 18 ans du territoire telle qu'estimée en 2000.
- Sans les localités de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton.

Sources : Ministère de la Solidarité sociale du Québec, données mises à jour en septembre 2000.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

Calculs de la Régie régionale pour les territoires de CLSC du Témiscamingue à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec (juin 2000), Estimations de la population des CLSC par année d'âge et de sexe dans : Chantal Girard, Si la tendance se maintient... Évolution envisagée de la population du Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, février 2001.

**PROPORTION DE NAISSANCES PRÉMATURÉES ET PROPORTION DE NAISSANCES DE FAIBLE POIDS,
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ,
1991-1993 À 1996-1998 (MOYENNE ANNUELLE)**

LIEU DE RÉSIDENCE	NAISSANCES PRÉMATURÉES (moins de 37 semaines)				NAISSANCES DE FAIBLE POIDS (moins de 2500 grammes)			
	1991-1993	1993-1995	1995-1997	1996-1998	1991-1993	1993-1995	1995-1997	1996-1998
Territoire de CLSC Témiscaming	6,9%	4,1%	5,7%	6,9%	7,0%	5,2%	1,9%	3,2%
Territoire de CLSC de Ville-Marie	5,8%	6,0%	6,3%	6,7%	4,6%	4,7%	4,3%	5,0%
MRC Témiscamingue	6,1%	5,8%	6,2%	6,8%	5,1%	4,8%	3,7%	4,6%
MRC Rouyn-Noranda	9,7% ^a	8,1%	6,7%	7,6%	7,1% ^a	6,8% ^a	5,8%	6,4%
MRC Abitibi-Ouest	7,6%	7,6%	6,8%	8,8%	6,2%	5,4%	5,3%	6,3%
MRC Abitibi	6,6%	7,5%	7,9%	7,5%	4,1% ^b	5,2%	6,0%	5,8%
MRC Vallée-de-l'Or	6,4%	6,4%	7,3%	8,5%	5,0%	4,9%	5,3%	6,1%
Abitibi-Témiscamingue	7,5%	7,2%	7,0%	7,9%	5,6%	5,6%	5,4%	6,0%
Québec	6,8%	6,9%	7,2%	7,3%	5,8%	5,9%	5,9%	6,0%

a. Cette proportion est significativement supérieure à celle observée dans la région pour cette même période.

b. Cette proportion est significativement inférieure à celle observée dans la région pour cette même période.

Source : MSSS, Fichiers des naissances vivantes, 1991 à 1998.

**NOMBRE DE SIGNALEMENTS RETENUS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
DE 1996-1997 À 2000-2001 POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**

Territoires	Année	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
MRC Témiscamingue	1996-1997	30	37,5%	8	9,9%	19	23,8%	0	0,0%	23	28,8%	80	100,0%
	1997-1998	43	51,2%	7	8,3%	13	15,5%	0	0,0%	21	25,0%	84	100,0%
	1998-1999	37	43,0%	12	14,0%	17	19,8%	2	2,3%	18	20,9%	86	100,0%
	1999-2000	55	48,7%	12	10,6%	19	16,8%	2	1,8%	25	22,1%	113	100,0%
	2000-2001	46	38,7%	7	5,9%	36	30,2%	0	0,0%	30	25,2%	119	100,0%
MRC Rouyn-Noranda	1996-1997	51	41,5%	10	8,1%	26	21,1%	2	1,6%	34	27,7%	123	100,0%
	1997-1998	57	44,9%	13	10,2%	21	16,5%	3	2,4%	33	26,0%	127	100,0%
	1998-1999	66	55,5%	10	8,4%	14	11,7%	2	1,7%	27	22,7%	119	100,0%
	1999-2000	35	29,7%	8	6,8%	32	27,0%	1	0,9%	42	35,6%	118	100,0%
	2000-2001	63	42,0%	11	7,4%	36	23,9%	1	0,7%	39	26,0%	150	100,0%
MRC Abitibi-Ouest	1996-1997	24	38,1%	6	9,5%	21	33,3%	3	4,8%	9	14,3%	63	100,0%
	1997-1998	44	46,3%	14	14,7%	19	20,0%	0	0,0%	18	19,0%	95	100,0%
	1998-1999	50	49,5%	8	7,9%	18	17,8%	5	5,0%	20	19,8%	101	100,0%
	1999-2000	33	36,3%	3	3,3%	15	16,5%	1	1,1%	39	42,8%	91	100,0%
	2000-2001	25	32,9%	5	6,6%	24	31,6%	1	1,3%	21	27,6%	76	100,0%
MRC Abitibi	1996-1997	39	36,0%	7	6,5%	37	34,3%	2	1,9%	23	21,3%	108	100,0%
	1997-1998	45	48,9%	16	17,4%	10	10,9%	1	1,1%	20	21,7%	92	100,0%
	1998-1999	43	44,3%	17	17,5%	16	16,5%	1	1,1%	20	20,6%	97	100,0%
	1999-2000	36	27,5%	10	7,6%	54	41,2%	3	2,4%	28	21,3%	131	100,0%
	2000-2001	64	48,5%	2	1,5%	30	22,7%	1	0,8%	35	26,5%	132	100,0%
MRC Vallée-de-l'Or	1996-1997	143	49,0%	11	3,8%	74	25,3%	5	1,7%	59	20,2%	292	100,0%
	1997-1998	111	42,2%	22	8,4%	59	22,4%	2	0,8%	69	26,2%	263	100,0%
	1998-1999	132	48,5%	30	11,0%	41	15,1%	6	2,2%	63	23,2%	272	100,0%
	1999-2000	154	52,4%	31	10,5%	38	12,9%	6	2,1%	65	22,1%	294	100,0%
	2000-2001	157	48,6%	32	9,9%	53	16,4%	4	1,3%	77	23,8%	323	100,0%
Abitibi-Témiscamingue	1996-1997	287	43,1%	42	6,3%	177	26,6%	12	1,8%	148	22,2%	666	100,0%
	1997-1998	300	45,4%	72	10,9%	122	18,5%	6	0,9%	161	24,3%	661	100,0%
	1998-1999	328	48,6%	77	11,4%	106	15,7%	16	2,4%	148	21,9%	675	100,0%
	1999-2000	313	41,9%	64	8,6%	158	21,2%	13	1,7%	199	26,6%	747	100,0%
	2000-2001	355	44,4%	57	7,1%	179	22,4%	7	0,9%	202	25,2%	800	100,0%

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

**NOMBRE DE SIGNALEMENTS RETENUS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE SELON
LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI- TÉMISCAMINGUE
DE 1996-1997 À 2000-2001 POUR LES AMÉRINDIENS**

Territoires	Année	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<i>MRC Témiscamingue</i>	1996-1997	13	65,0%	1	5,0%	3	15,0%	0	0,0%	3	15,0%	20	100,0%
	1997-1998	10	66,7%	2	13,3%	0	0,0%	0	0,0%	3	20,0%	15	100,0%
	1998-1999	11	57,9%	3	15,8%	2	10,5%	0	0,0%	3	15,8%	19	100,0%
	1999-2000	20	71,4%	2	7,1%	4	14,3%	1	3,6%	1	3,6%	28	100,0%
	2000-2001	10	52,6%	0	0,0%	5	26,3%	0	0,0%	4	21,1%	19	100,0%
<i>MRC Rouyn-Noranda</i>	1996-1997	8	88,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	9	100,0%
	1997-1998	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
	1998-1999	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
	1999-2000	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
	2000-2001	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
<i>MRC Abitibi-Ouest</i>	1996-1997	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
	1997-1998	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
	1998-1999	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
	1999-2000	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
	2000-2001	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
<i>MRC Abitibi</i>	1996-1997	11	31,4%	2	5,7%	15	42,9%	2	5,7%	5	14,3%	35	100,0%
	1997-1998	11	68,7%	2	12,5%	2	12,5%	0	0,0%	1	6,3%	16	100,0%
	1998-1999	18	69,2%	3	11,6%	0	0,0%	0	0,0%	5	19,2%	26	100,0%
	1999-2000	9	42,8%	0	0,0%	6	28,6%	0	0,0%	6	28,6%	21	100,0%
	2000-2001	10	52,6%	0	0,0%	3	15,8%	1	5,3%	5	26,3%	19	100,0%
<i>MRC Vallée-de-l'Or</i>	1996-1997	89	55,3%	3	1,9%	49	30,4%	0	0,0%	20	12,4%	161	100,0%
	1997-1998	55	45,5%	5	4,1%	32	26,5%	1	0,8%	28	23,1%	121	100,0%
	1998-1999	82	63,6%	8	6,2%	15	11,6%	3	2,3%	21	16,3%	129	100,0%
	1999-2000	82	63,1%	10	7,7%	16	12,3%	2	1,5%	20	15,4%	130	100,0%
	2000-2001	84	61,8%	12	8,8%	13	9,6%	1	0,7%	26	19,1%	136	100,0%
<i>Abitibi-Témiscamingue</i>	1996-1997	121	53,8%	6	2,6%	67	29,8%	2	0,9%	29	12,9%	225	100,0%
	1997-1998	76	50,0%	9	5,9%	34	22,4%	1	0,7%	32	21,0%	152	100,0%
	1998-1999	111	63,1%	14	7,9%	17	9,7%	3	1,7%	31	17,6%	176	100,0%
	1999-2000	111	61,6%	12	6,7%	27	15,0%	3	1,7%	27	15,0%	180	100,0%
	2000-2001	104	59,1%	12	6,8%	22	12,5%	2	1,1%	36	20,5%	176	100,0%

S.O. : Sans objet.

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

**NOMBRE DE SIGNALEMENTS RETENUS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE SELON
LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
DE 1996-1997 À 2000-2001 SANS LES AMÉRINDIENS**

Territoires	Année	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<i>MRC Témiscamingue</i>	1996-1997	17	28,3%	7	11,7%	16	26,7%	0	0,0%	20	33,3%	60	100,0%
	1997-1998	33	47,8%	5	7,3%	13	18,8%	0	0,0%	18	26,1%	69	100,0%
	1998-1999	26	38,8%	9	13,4%	15	22,4%	2	3,0%	15	22,4%	67	100,0%
	1999-2000	35	41,2%	10	11,8%	15	17,6%	1	1,2%	24	28,2%	85	100,0%
	2000-2001	36	36,0%	7	7,0%	31	31,0%	0	0,0%	26	26,0%	100	100,0%
<i>MRC Rouyn-Noranda</i>	1996-1997	43	37,7%	10	8,8%	26	22,8%	2	1,8%	33	28,9%	114	100,0%
	1997-1998	57	44,9%	13	10,2%	21	16,5%	3	2,4%	33	26,0%	127	100,0%
	1998-1999	66	55,4%	10	8,4%	14	11,8%	2	1,7%	27	22,7%	119	100,0%
	1999-2000	35	29,7%	8	6,8%	32	27,0%	1	0,9%	42	35,6%	118	100,0%
	2000-2001	63	42,0%	11	7,4%	36	23,9%	1	0,7%	39	26,0%	150	100,0%
<i>MRC Abitibi-Ouest</i>	1996-1997	24	38,1%	6	9,5%	21	33,3%	3	4,8%	9	14,3%	63	100,0%
	1997-1998	44	46,3%	14	14,7%	19	20,0%	0	0,0%	18	19,0%	95	100,0%
	1998-1999	50	50,5%	8	8,1%	18	18,2%	5	5,0%	18	18,2%	99	100,0%
	1999-2000	33	36,7%	3	3,4%	14	15,6%	1	1,0%	39	43,3%	90	100,0%
	2000-2001	25	33,8%	5	6,8%	23	31,1%	1	1,3%	20	27,0%	74	100,0%
<i>MRC Abitibi</i>	1996-1997	28	38,4%	5	6,8%	22	30,1%	0	0,0%	18	24,7%	73	100,0%
	1997-1998	34	44,8%	14	18,4%	8	10,5%	1	1,3%	19	25,0%	76	100,0%
	1998-1999	25	35,2%	14	19,7%	16	22,6%	1	1,4%	15	21,1%	71	100,0%
	1999-2000	27	24,6%	10	9,1%	48	43,6%	3	2,7%	22	20,0%	110	100,0%
	2000-2001	54	47,8%	2	1,8%	27	23,9%	0	0,0%	30	26,5%	113	100,0%
<i>MRC Vallée-de-l'Or</i>	1996-1997	54	41,2%	8	6,1%	25	19,1%	5	3,8%	39	29,8%	131	100,0%
	1997-1998	56	39,4%	17	12,0%	27	19,0%	1	0,7%	41	28,9%	142	100,0%
	1998-1999	50	34,9%	22	15,4%	26	18,2%	3	2,1%	42	29,4%	143	100,0%
	1999-2000	72	43,9%	21	12,8%	22	13,4%	4	2,5%	45	27,4%	164	100,0%
	2000-2001	73	39,0%	20	10,7%	40	21,4%	3	1,6%	51	27,3%	187	100,0%
<i>Abitibi-Témiscamingue</i>	1996-1997	166	37,6%	36	8,2%	110	24,9%	10	2,3%	119	27,0%	441	100,0%
	1997-1998	224	44,0%	63	12,4%	88	17,3%	5	1,0%	129	25,3%	509	100,0%
	1998-1999	217	43,5%	63	12,6%	89	17,8%	13	2,6%	117	23,5%	499	100,0%
	1999-2000	202	35,6%	52	9,2%	131	23,1%	10	1,8%	172	30,3%	567	100,0%
	2000-2001	251	40,2%	45	7,2%	157	25,2%	5	0,8%	166	26,6%	624	100,0%

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

**NOMBRE ET TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON TROIS GROUPES D'ÂGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DE 1996-1997 À 2000-2001
POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**

Groupes d'âge ^a	Année	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
		N	Taux pop./ 1000	N	Taux pop./ 1000	N	Taux pop./ 1000	N	Taux pop./ 1000	N	Taux pop./ 1000	N	Taux pop./ 1000
0 à 5 ans	1996-1997	131	8,4	15	1,0	51	3,3	3	0,2	1	0,1	201	12,9
	1997-1998	154	12,1	20	1,6	35	2,7	2	0,2	3	0,2	214	16,8
	1998-1999	150	12,4	23	1,9	23	1,9	4	0,3	1	0,1	201	16,6
	1999-2000	124	10,8	20	1,7	29	2,5	4	0,3	1	0,1	178	15,5
	2000-2001	134	12,2	21	1,9	53	4,8	0	0,0	0	0,0	208	19,0
6 à 12 ans	1996-1997	121	8,8	20	1,5	87	6,4	4	0,3	26	1,9	258	18,8
	1997-1998	102	6,4	41	2,6	68	4,3	1	0,1	50	3,1	262	16,5
	1998-1999	140	8,9	41	2,6	61	3,9	5	0,3	32	2,0	279	17,7
	1999-2000	158	10,2	33	2,1	92	6,0	3	0,2	44	2,9	330	21,4
	2000-2001	168	11,1	26	1,7	92	6,1	1	0,1	62	4,1	349	23,1
13 à 17 ans	1996-1997	44	3,5	9	0,7	45	3,5	5	0,4	122	9,6	225	17,7
	1997-1998	44	3,5	11	0,9	25	2,0	3	0,2	114	9,1	197	15,7
	1998-1999	44	3,6	13	1,1	24	2,0	8	0,7	120	9,8	209	17,1
	1999-2000	44	3,7	13	1,1	40	3,4	6	0,5	163	13,7	266	22,4
	2000-2001	56	5,0	13	1,2	34	3,0	6	0,5	150	13,3	259	22,9
Moins de 18 ans	1996-1997	296	7,0	44	1,0	183	4,4	12	0,3	149	3,5	684	16,3
	1997-1998	300	7,3	72	1,7	128	3,1	6	0,1	167	4,0	673	16,3
	1998-1999	334	8,3	77	1,9	108	2,7	17	0,4	153	3,8	689	17,2
	1999-2000	326	8,4	66	1,7	161	4,1	13	0,3	208	5,4	774	20,0
	2000-2001	358	9,6	60	1,6	179	4,8	7	0,2	212	5,7	816	21,9

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre de signalements (groupe d'âge) par année}}{\text{Population groupe d'âge par année}} \times 1000$

a. Incluant des signalements en provenance de Matagami et Quévillon : 17 en 1996-1997 (9 en négligence, 2 abus physiques, 5 agressions sexuelles, 1 en troubles de comportement), 11 en 1997-1998 (6 agressions sexuelles, 5 en troubles de comportement), 13 en 1998-1999 (8 en négligence, 1 abus physique, 2 agressions sexuelles, 1 abandon, 1 en troubles de comportement), 23 en 1999-2000 (10 en négligence, 2 abus physiques, 3 agressions sexuelles, 8 en troubles de comportement), 15 en 2000-2001 (2 en négligence, 3 abus physiques, 10 en troubles de comportement).

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique-Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet des années 1996 à 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Annexe 7.1

INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL (SAUF CIRCULATION) POUR LESQUELLES DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS SONT MIS EN ACCUSATION PAR LES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX, LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA SELON LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC DE 1996 À 2000

TERRITOIRES ^a	1996	1997	1998	1999	2000	MOYENNE 1996-2000	TAUX POP 12-17 ans /1000
	N	N	N	N	N	N	
MRC du Témiscamingue	102	79	43	56	47	65	41,8
MRC de Rouyn-Noranda	286	206	282	249	138	232	62,5
MRC d'Abitibi-Ouest	114	119	124	77	81	103	43,1
MRC d'Abitibi	52	68	120	94	69	81	34,1
MRC de la Vallée-de-l'Or ^b	316	261	258	249	209	259	65,7
Abitibi-Témiscamingue ^c	870	733	827	725	544	740	53,0
Québec	31 418	29 566	27 867	24 050	23 281	27 236	48,9

Taux pop. 12-17 ans : $\frac{\text{Nombre d'infractions moyenne 1996-2000}}{\text{Population 12-17 ans (sans les Amérindiens) en 1998}} \times 1000$

- a. Le territoire couvert par la Sûreté du Québec ne correspond pas tout à fait à celui des MRC ni à la région administrative 08. Les données du bureau de Senneterre de la Sûreté du Québec ont été ajoutées et celles du bureau de Matagami, retranchées de 1996 à 1998.
- b. Le bureau de Senneterre de la Sûreté du Québec n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes pour des infractions au Code criminel en 2000.
- c. La GRC n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes de la région pour des infractions au Code criminel depuis 1998.

Sources : Direction générale de la sécurité publique, ministère de la Sécurité publique.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe au 1er juillet 1998 (estimations révisées de la population corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Données au 31 décembre 1998 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

Annexe 7.2

INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL (SAUF CIRCULATION) POUR LESQUELLES DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS SONT MIS EN ACCUSATION PAR LA POLICE AMÉRINDIENNE SELON LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DE 1996 À 2000

TERRITOIRES	1996	1997	1998	1999	2000	TAUX POP 12-17 ANS /1000
	N	N	N	N	N	EN 2000
MRC du Témiscamingue	0	38	11	38	28	92,1
MRC de Rouyn-Noranda	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
MRC d'Abitibi-Ouest	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
MRC d'Abitibi	N.D.	192	94	28	10	129,9
MRC de la Vallée-de-l'Or	14	61	65	43	25	107,3
Abitibi-Témiscamingue	14	291	170	107	63	102,6

S.O. : Sans objet. N.D. : Non disponible.

$$\text{Taux pop. 12-17 ans} = \frac{\text{Nombre d'infractions en 2000}}{\text{Population 12-17 ans en 2000}} \times 1000$$

Sources : Direction générale de la sécurité publique, ministère de la Sécurité publique.

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL (SAUF CIRCULATION) POUR LESQUELLES DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS
SONT MIS EN ACCUSATION PAR LES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX, LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LA GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA DANS LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC EN 2000**

TERRITOIRES	Crimes avec violence		Crimes contre la propriété		Autres crimes ^a		Total des crimes	Taux population 12-17 ans pour 1000
	N	%	N	%	N	%	N	
MRC du Témiscamingue	13	27,7%	25	53,2%	9	19,1%	47	34,1
MRC de Rouyn-Noranda	31	22,5%	70	50,7%	37	26,8%	138	42,0
MRC d'Abitibi-Ouest	15	18,5%	48	59,3%	18	22,2%	81	37,6
MRC d'Abitibi	11	15,0%	32	46,4%	28	37,7%	69	31,7
MRC de la Vallée-de-l'Or ^b	53	25,4%	107	51,2%	49	23,4%	209	56,7
Abitibi-Témiscamingue ^c	123	22,6%	282	51,8%	139	25,6%	544	42,9
Québec	5 825	25,0%	10 205	43,8%	7 251	31,2%	23 281	43,6

a. Les autres infractions au Code criminel comprennent : Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infraction contre l'administration de la loi et de la justice, actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite, appels téléphoniques indécents ou harcelants, ...

b. Le bureau de Senneterre de la Sûreté du Québec n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes pour des infractions au Code criminel en 2000.

c. La GRC n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes de la région pour des infractions au Code criminel en 2000.

Sources : Direction générale de la sécurité publique, ministère de la Sécurité publique.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**POURCENTAGE DE JEUNES (MOINS DE 18 ANS) PARMIS LES PERSONNES MISES EN ACCUSATION
POUR DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL (SAUF CIRCULATION) PAR LES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX,
LA SURETÉ DU QUÉBEC ET LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
DANS LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC EN 2000**

TERRITOIRES	Crimes avec violence %	Crimes contre la propriété %	Autres crimes ^a %	Total des crimes %
MRC du Témiscamingue	20,6%	62,5%	17,6%	30,5%
MRC de Rouyn-Noranda	26,7%	51,5%	23,4%	33,7%
MRC d'Abitibi-Ouest	28,3%	57,8%	31,0%	41,8%
MRC d'Abitibi	19,0%	43,2%	32,5%	32,5%
MRC de la Vallée-de-l'Or ^b	33,1%	47,6%	27,4%	37,1%
Abitibi-Témiscamingue ^c	27,3%	50,5%	28,4%	35,5%
Québec	22,9%	35,3%	20,3%	25,9%

- a. Les autres infractions au Code criminel comprennent : Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infraction contre l'administration de la loi et de la justice, actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite, appels téléphoniques indécentes ou harcelants, ...
- b. Le bureau de Senneterre de la Sûreté du Québec n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes pour des infractions au Code criminel en 2000.
- c. La GRC n'a relevé aucune mise en accusation chez les jeunes de la région pour des infractions au Code criminel en 2000.

Source : Direction générale de la sécurité publique, ministère de la Sécurité publique.

Annexe 10

**TAUX BRUT D'HOSPITALISATION POUR TENTATIVE DE SUICIDE SELON LE SEXE
CHEZ LES 15-24 ANS SELON LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES
DE COMTÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Un biais important dans la compilation des données rend les résultats non comparables pour les MRC Abitibi et Abitibi-Ouest avec les autres MRC. En effet, des différences dans la classification des cas d'hospitalisation pour tentative de suicide font en sorte que moins de cas ressortent pour ces deux territoires.

Les données ne sont donc pas diffusées jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Source : Sylvie Bellot, Direction de la santé publique, Régie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, mai 2001.

**RÉPARTITION DES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS RECEVANT À TITRE D'ENFANT HANDICAPÉ UNE ALLOCATION
DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LA NATURE DE LA DÉFICIENCE ET
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC,
DONNÉES RÉVISÉES DU 31 DÉCEMBRE 1999**

TERRITOIRE	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	DÉFICIENCE MOTRICE	DÉFICIENCE AUDITIVE	DÉFICIENCE VISUELLE	MALADIE CHRONIQUE	TOTAL	TAUX /1000*
MRC de Témiscamingue	15	10	1	0	25	51	10,8
MRC de Rouyn-Noranda	78	27	14	8	68	195	18,9
MRC d'Abitibi-Ouest	45	17	3	4	46	115	20,1
MRC d'Abitibi	21	14	5	7	41	88	13,2
MRC de la Vallée-de-l'Or	46	22	17	1	62	148	13,0
Abitibi-Témiscamingue	205	90	40	20	242	597	15,4
Québec	9 662	3 902	1 506	726	9 074	24 870	15,4

a. $\frac{\text{Nombre d'enfants handicapés}}{\text{Population de moins de 18 ans en 1999}} \times 1000$

Sources : Régie des rentes du Québec, Service de l'évaluation, mai 2001.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1999, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

**ÉLÈVES AYANT DES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES,
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC SELON LES INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000^a**

COMMISSIONS SCOLAIRES	DIFFICULTÉS	PRÉSCOLAIRE 5 ANS		PRIMAIRE		SECONDAIRE		TOTAL ^c	
		N	% ^b	N	%	N	%	N	%
Lac-Témiscamingue	légères	0	0,0	24	1,7	114	9,4	138	4,9
	graves	11	4,7	175	12,5	112	9,2	298	10,5
	total	11	4,7	199	14,2	226	18,6	436	15,3
Rouyn-Noranda	légères	0	0,0	71	2,1	286	10,7	357	5,4
	graves	18	3,3	157	4,5	270	10,1	445	6,7
	total	18	3,3	228	6,6	556	20,8	802	12,0
Lac-Abitibi (région de La Sarre)	légères	1	0,3	127	6,5	162	8,5	290	7,0
	graves	11	3,7	77	3,9	216	11,4	304	7,3
	total	12	4,0	204	10,4	378	19,9	594	14,3
Harricana (région d'Amos)	légères	0	0,0	117	5,1	123	6,3	240	5,2
	graves	7	2,1	40	1,7	63	3,2	110	2,4
	total	7	2,1	157	6,8	186	9,5	350	7,6
Or-et-des-bois (région de Val-d'Or)	légères	1	0,2	236	6,2	230	7,6	467	6,3
	graves	2	0,4	60	1,6	143	4,7	205	2,8
	total	3	0,5	296	7,8	373	12,3	672	9,1
Abitibi-Témiscamingue ^d	légères	2	0,1	575	4,5	915	8,5	1 492	5,8
	graves	49	2,5	509	3,9	804	7,5	1 362	5,3
	total	51	2,6	1 084	8,4	1 719	15,9	2 854	11,1
Québec	légères	97	0,1	19 990	3,7	19 423	5,2	39 510	3,9
	graves	432	0,5	19 149	3,5	25 913	6,9	45 494	4,5
	total	529	0,6	39 139	7,2	45 336	12,1	85 004	8,5

- a. Les données de ce tableau sont cumulées à partir des dossiers tels qu'il étaient enregistrés à l'étape "Table rase". Les deux autres étapes "États financiers" et "Vérification externe" n'auront pas lieu car ces données ne sont plus compilées par le Ministère.
- b. Pourcentage de l'ensemble des élèves du niveau concerné.
- c. Sans le préscolaire 4 ans là où ce niveau existe.
- d. Sans les Commissions scolaires Crie et Baie-James.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de l'aide aux usagers.

**TAUX D'OBTENTION D'UN PREMIER DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES ^a
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC
DE 1990-1991 À 1999-2000**

ANNÉES	JEUNES DE MOINS DE 20 ANS		ADULTES DE 20 ANS OU PLUS		TOTAL JEUNES ET ADULTES	
	A.-T.	QUÉBEC	A.-T.	QUÉBEC	A.-T.	QUÉBEC
1990-1991	54,2%	65,4%	18,3%	11,1%	72,5%	76,5%
1991-1992	62,2%	68,9%	26,1%	14,6%	88,2%	83,4%
1992-1993	57,6%	66,1%	29,6%	15,9%	87,1%	82,0%
1993-1994	62,4%	70,6%	25,3%	15,0%	87,6%	85,6%
1994-1995	60,7%	71,3%	21,9%	14,6%	82,4%	85,9%
1995-1996	62,7%	73,5%	20,7%	14,6%	83,2%	88,1%
1996-1997	62,6%	69,9%	18,0%	13,2%	80,4%	83,1%
1997-1998	60,0%	69,5%	16,9%	11,6%	76,8%	81,1%
1998-1999	63,2%	71,9%	17,6%	11,5%	80,1%	83,5%
1999-2000 ^b	68,2%	71,3%	16,5%	12,1%	84,7%	83,5%

a. Taux établi en regroupant les premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale ou en formation professionnelle. Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire.

b. Estimations.

Note : Le découpage géographique de la région est celui qui existe en 1999-2000 pour toutes les années présentées dans le tableau.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, printemps 2001.

NOMBRE DE SIGNALEMENTS REÇUS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE PAR RAPPORT À LA POPULATION DE MOINS DE 18 ANS ET POURCENTAGE DE RÉTENTION POUR ÉVALUATION, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ, 1995-1996 À 2000-2001

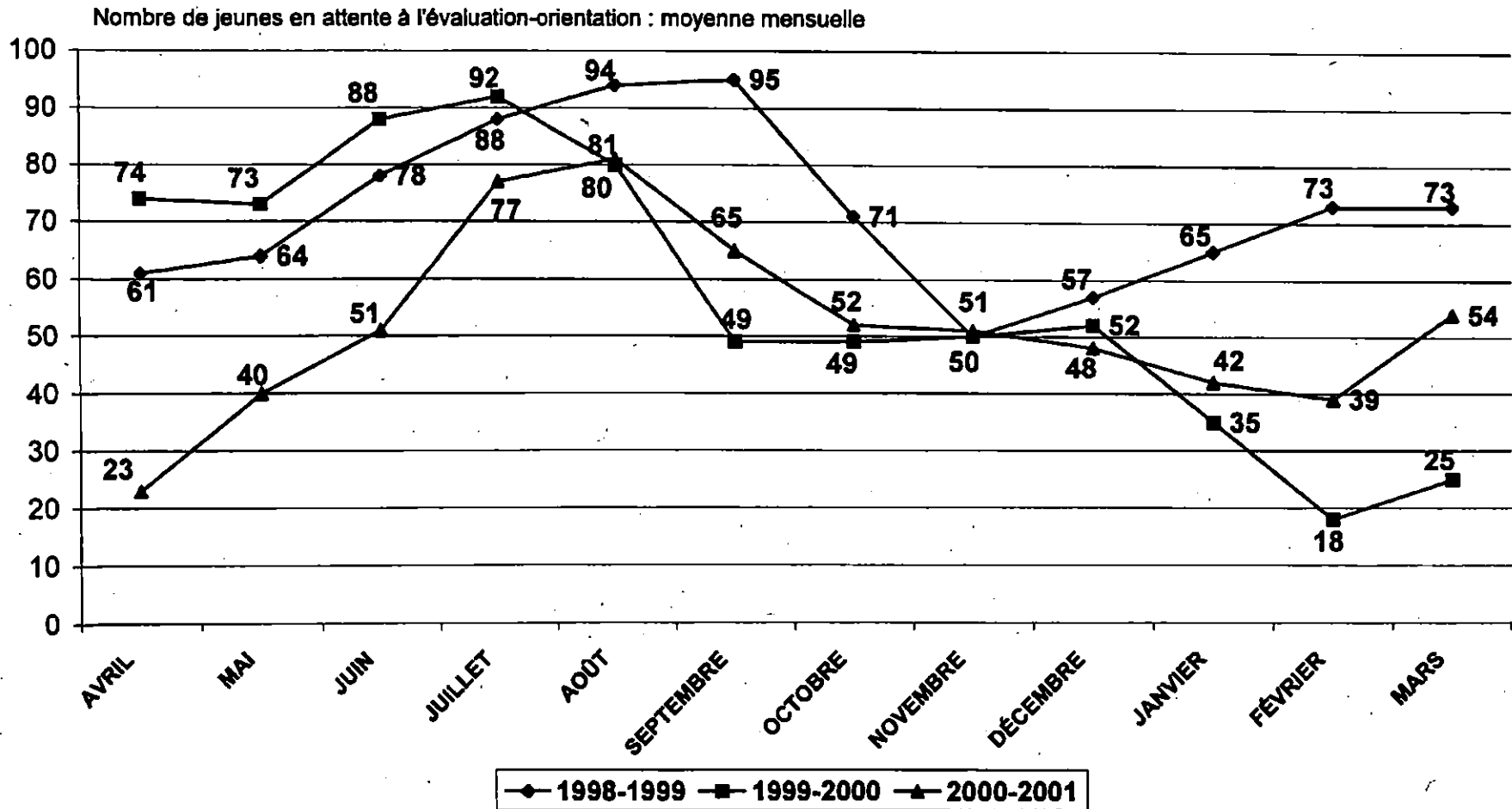
TERRITOIRES	ANNEE	SIGNALEMENTS REÇUS			SIGNALEMENTS RETENUS POUR ÉVALUATION		
		AMÉRINDIENS ^a NOMBRE	ENSEMBLE		AMÉRINDIENS NOMBRE	ENSEMBLE	
			NOMBRE	TAUX / 1000		NOMBRE	% DE RÉTENTION
MRC Témiscamingue	95-96	32	163	32,3 ^b	18	82	50,3 ^c
	96-97	22	133	26,7	20	80	60,2
	97-98	31	188	38,1	15	84	44,7
	98-99	36	154	31,7	19	87	56,5
	99-00	32	228	48,4	28	113	49,6
	00-01	30	206	45,2	19	119	57,8
MRC Rouyn-Noranda	95-96	0	293	58,1	0	124	42,3
	96-97	9	267	23,6	9	123	46,1
	97-98	0	268	40,4	0	127	47,4
	98-99	0	201	27,4	0	119	59,2
	99-00	0	298	24,5	0	118	39,6
	00-01	0	295	29,7	0	150	50,8
MRC Abitibi-Ouest	95-96	2	188	37,8	2	66	35,1
	96-97	0	155	13,8	0	63	40,6
	97-98	0	190	29,3	0	95	50,0
	98-99	2	189	26,3	2	101	53,4
	99-00	1	217	17,8	1	91	41,9
	00-01	2	147	26,8	2	76	51,7
MRC Abitibi ^d	95-96	41	191	38,7	35	86	45,0
	96-97	43	201	18,2	35	108	53,7
	97-98	29	211	33,6	16	92	43,6
	98-99	37	198	28,1	27	99	50,0
	99-00	46	263	22,0	21	131	49,8
	00-01	27	253	39,5	19	133	52,6
MRC Vallée-de-l'Or ^d	95-96	215	643	52,9	195	360	56,0
	96-97	200	531	43,6	161	292	55,0
	97-98	168	498	41,7	121	263	52,8
	98-99	169	455	38,9	129	272	59,8
	99-00	254	643	56,6	130	294	45,7
	00-01	235	596	54,5	136	323	54,2
Abitibi-Témiscamingue ^d	95-96	290	1 478	34,8	250	718	48,6
	96-97	274	1 287	30,6	225	666	51,7
	97-98	228	1 355	32,9	152	661	48,8
	98-99	244	1 197	29,8	177	678	56,6
	99-00	333	1 649	42,5	180	747	45,3
	00-01	294	1 497	40,1	176	801	53,5

- a. Amérindiens sur réserve ou hors réserve ont été considérés.
 b. Se lit ainsi : Le nombre de signalements reçus pour 1000 jeunes de moins de 18 ans en 1995-1996 est de 32,3.
 c. Se lit ainsi : Le pourcentage des signalements retenus parmi les signalements reçus en 1995-1996 est de 50,3 % au Témiscamingue.
 d. Pouvant inclure des signalements non retenus des territoires de CLSC de Matagami ou Quévillon.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

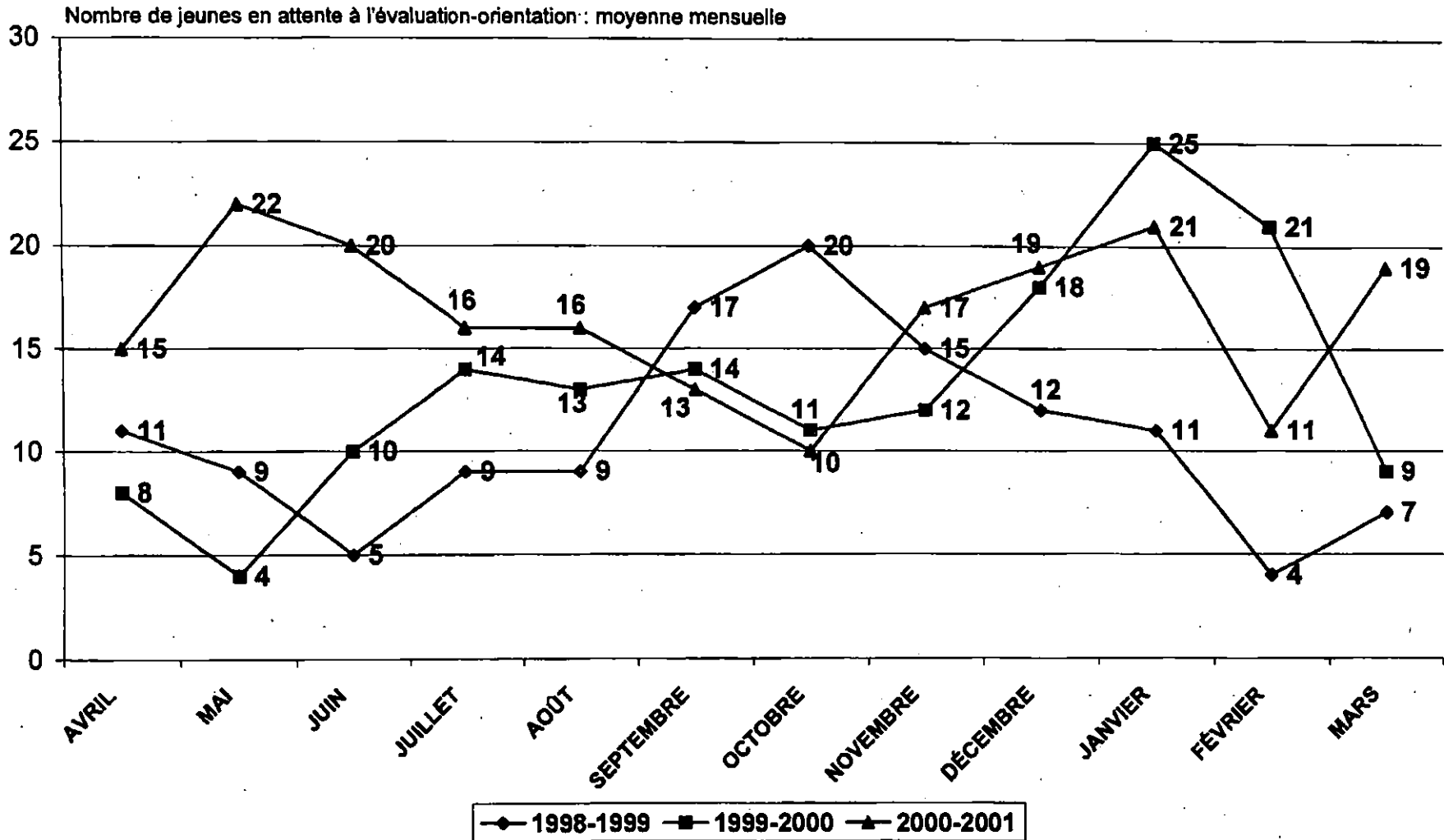
Statistique Canada (janvier 2001), Estimations révisées de la population au 1er juillet des années 1995 à 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents.

**ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN ÉVALUATION
À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SANS LA CLIENTÈLE AMÉRINDIENNE DE L'EST DE LA RÉGION
1998-1999, 1999-2000 ET 2000-2001
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**



Source : Calculs de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue à partir des données hebdomadaires du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN ÉVALUATION À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE CLIENTÈLE AMÉRINDIENNE DE L'EST DE LA RÉGION 1998-1999, 1999-2000 ET 2000-2001 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



**NOMBRE ET PROPORTION DES ÉVALUATIONS ORIENTÉES VERS DES MESURES DE RECHANGE EN VERTU DE LA LOI
SUR LES JEUNES CONTREVENANTS, EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 1995-1996 À 2000-2001**

TERRITOIRES	ÉVALUATIONS ORIENTÉES VERS DES MESURES DE RECHANGE											
	1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	NOMBRE	% ^a	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
MRC Témiscamingue	30	55,6%	18	54,5%	13	48,1%	21	65,6%	28	75,7%	17	45,9%
MRC Rouyn-Noranda	21	19,6%	12	17,4%	9	13,0%	39	28,7%	69	63,9%	9	33,3%
MRC Abitibi-Ouest	35	76,1%	38	84,4%	38	82,6%	44	88,0%	41	89,1%	49	86,0%
MRC Abitibi ^b	50	80,6%	19	67,9%	30	78,9%	48	60,8%	35	79,5%	28	70,0%
MRC Vallée-de-l'Or ^b	127	80,9%	76	63,3%	94	60,6%	87	60,0%	98	72,1%	49	73,1%
Sous-total	263	61,7%	163	55,3%	184	54,9%	239	54,1%	271	73,0%	152	66,7%
Autochtones sur réserve ou établissement indien	8	33,3%	8	30,8%	3	50,0%	14	51,9%	13	81,3%	15	29,4%
Abitibi-Témiscamingue ^b	271	60,2%	171	53,3%	187	54,8%	253	53,9%	284	73,4%	167	59,9%

a. Il s'agit du pourcentage des évaluations orientées vers des mesures de rechange par rapport à l'ensemble des évaluations en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

b. Pouvant inclure des évaluations orientées vers des mesures de rechange pour des clients en provenance des territoires de CLSC de Matagami et Quévilleon : en 1998-1999 (6 sur un total de 13 évaluations pour Quévilleon et 7 sur un total de 9 évaluations pour Matagami); en 1999-2000 (aucune pour la région 10) et en 2000-2001 (1 sur un total de 5 évaluations pour Quévilleon, donnée non disponible pour Matagami).

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et Centre de services sociaux Minokin.

**Nombre et taux de prises en charge en vertu de la
Loi sur les services de santé et les services sociaux
selon trois groupes d'âge en Abitibi-Témiscamingue
pour 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001**

GROUPES D'ÂGE *	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Taux pop./1000 2000-2001
0 à 5 ans				
<i>Non-autochtones</i>	47	50	31	3,0
<i>Autochtones</i>	43	24	11	19,8
<i>Toute clientèle</i>	90	74	42	3,8
6 à 12 ans				
<i>Non-autochtones</i>	81	54	43	3,0
<i>Autochtones</i>	35	35	23	29,0
<i>Toute clientèle</i>	116	89	66	4,4
13 à 17 ans				
<i>Non-autochtones</i>	81	69	54	5,0
<i>Autochtones</i>	20	20	17	33,9
<i>Toute clientèle</i>	101	89	71	6,3
Moins de 18 ans				
<i>Non-autochtones</i>	209	173	128	3,6
<i>Autochtones</i>	98	79	51	27,6
<i>Toute clientèle</i>	307	252	179	4,8

a. Incluant des clients de Matagami ou Quévilleon (4 en 1998-1999, 2 en 1999-2000 et 2 en 2000-2001) et des clients dont le territoire est inconnu (2 en 1998-1999 et 2 en 1999-2000).

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre de prises en charge (groupe d'âge)}}{\text{Population groupe d'âge en 1998, 1999 ou 2000}} \times 1000$

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1998, 1999 et 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**Nombre et taux de prises en charge en vertu de la
Loi sur les services de santé et les services sociaux
par municipalité régionale de comté en Abitibi-Témiscamingue
pour 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001**

TERRITOIRES *	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Taux pop./1000 2000-2001
MRC Témiscamingue				
<i>Non-autochtones</i>	15	11	12	3,2
<i>Autochtones</i>	32	21	26	32,1
<i>Toute clientèle</i>	47	32	38	8,3
MRC Rouyn-Noranda				
<i>Non-autochtones</i>	42	18	10	1,0
<i>Autochtones</i>	0	0	0	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	42	18	10	1,0
MRC Abitibi-Ouest				
<i>Non-autochtones</i>	11	8	6	1,1
<i>Autochtones</i>	0	0	0	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	11	8	6	1,1
MRC Abitibi				
<i>Non-autochtones</i>	26	32	33	5,4
<i>Autochtones</i>	10	8	4	15,3
<i>Toute clientèle</i>	36	40	37	5,8
MRC Vallée-de-l'Or				
<i>Non-autochtones</i>	109	100	65	6,4
<i>Autochtones</i>	56	50	21	27,0
<i>Toute clientèle</i>	165	150	86	7,9
Abitibi-Témiscamingue				
<i>Non-autochtones</i>	203	169	126	3,6
<i>Autochtones</i>	98	79	51	27,6
<i>Toute clientèle</i>	301	248	177	4,7

S.O. : Sans objet.

a. Sans la clientèle de Matagami ou Quévilleon (4 en 1998-1999, 2 en 1999-2000 et 2 en 2000-2001).

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre de prises en charge (MRC)}}{\text{Population MRC en 1998, 1999 ou 2000}} \times 1000$

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1998, 1999 et 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON TROIS GROUPES D'ÂGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2000-2001**

Groupes d'âge ^a	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
0 à 5 ANS												
<i>Non-autochtones</i>	164	15,8	9	0,9	9	0,9	11	1,1	9	0,9	202	19,4
<i>Autochtones</i>	100	179,9	1	1,8	2	3,6	4	7,2	3	5,4	110	197,8
<i>Toute clientèle</i>	264	24,1	10	0,9	11	1,0	15	1,4	12	1,1	312	28,5
6 à 12 ans												
<i>Non-autochtones</i>	175	12,2	10	0,7	34	2,4	7	0,5	39	2,7	265	18,5
<i>Autochtones</i>	115	145,2	3	3,8	4	5,1	5	6,3	14	17,7	141	178,0
<i>Toute clientèle</i>	290	19,2	13	0,9	38	2,5	12	0,8	53	3,5	406	26,9
13 à 17 ans												
<i>Non-autochtones</i>	60	5,6	3	0,3	14	1,3	10	0,9	170	15,8	257	23,8
<i>Autochtones</i>	10	20,0	1	2,0	1	2,0	4	8,0	25	49,9	41	81,8
<i>Toute clientèle</i>	70	6,2	4	0,4	15	1,3	14	1,2	195	17,3	298	26,4
Moins de 18 ans												
<i>Non-autochtones</i>	399	11,2	22	0,6	57	1,6	28	0,8	218	6,1	724	20,4
<i>Autochtones</i>	225	121,7	5	2,7	7	3,8	13	7,0	42	22,7	292	157,9
<i>Toute clientèle</i>	624	16,7	27	0,7	64	1,7	41	1,1	260	7,0	1016	27,2

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications (groupe d'âge)}}{\text{Population groupe d'âge en 2000}} \times 1000$

a. Incluant des clients de Matagami et Quévillon : 14 en 2000-2001 (3 en négligence, 3 agressions sexuelles, 8 en troubles de comportement).

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON TROIS GROUPES D'ÂGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 1999-2000**

Groupes d'âge ^a	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
0 à 5 ANS												
<i>Non-autochtones</i>	152	13,9	8	0,7	7	0,6	12	1,1	9	0,8	188	17,2
<i>Autochtones</i>	99	178,1	1	1,8	2	3,6	4	7,2	4	7,2	110	197,8
<i>Toute clientèle</i>	251	21,9	9	0,8	9	0,8	16	1,4	13	1,1	298	26,0
6 à 12 ans												
<i>Non-autochtones</i>	142	9,7	8	0,5	28	1,9	8	0,5	37	2,5	223	15,2
<i>Autochtones</i>	98	126,6	4	5,2	3	3,9	5	6,5	18	23,3	128	165,4
<i>Toute clientèle</i>	240	15,6	12	0,8	31	2,0	13	0,8	55	3,6	351	22,7
13 à 17 ans												
<i>Non-autochtones</i>	57	5,0	7	0,6	10	0,9	11	1,0	155	13,6	240	21,1
<i>Autochtones</i>	11	22,0	1	2,0	0	0,0	3	6,0	21	42,0	36	72,0
<i>Toute clientèle</i>	68	5,7	8	0,7	10	0,8	14	1,2	176	14,8	276	23,2
Moins de 18 ans												
<i>Non-autochtones</i>	351	9,5	23	0,6	45	1,2	31	0,8	201	5,4	651	17,6
<i>Autochtones</i>	208	113,7	6	3,3	5	2,7	12	6,6	43	23,5	274	149,7
<i>Toute clientèle</i>	559	14,4	29	0,7	50	1,3	43	1,1	244	6,3	925	23,8

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications (groupe d'âge)}}{\text{Population groupe d'âge en 1999}} \times 1000$

a. Incluant des clients de Matagami et Quévillon : 18 en 1999-2000 (7 en négligence, 1 abus physique, 4 agressions sexuelles, 1 abandon, 5 troubles de comportement).

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1999, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien; données au 31 décembre 1999 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON TROIS GROUPES D'ÂGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 1998-1999**

Groupes d'âge ^a	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
0 à 5 ANS												
<i>Non-autochtones</i>	130	11,2	5	0,4	5	0,4	11	1,0	4	0,3	155	13,4
<i>Autochtones</i>	88	155,2	1	1,8	2	3,5	6	10,6	4	7,1	101	178,1
<i>Toute clientèle</i>	218	18,0	6	0,5	7	0,6	17	1,4	8	0,7	256	21,1
6 à 12 ans												
<i>Non-autochtones</i>	109	7,3	7	0,5	25	1,7	6	0,4	28	1,9	175	11,7
<i>Autochtones</i>	84	111,4	2	2,7	3	4,0	6	8,0	20	26,5	115	152,5
<i>Toute clientèle</i>	193	12,2	9	0,6	28	1,8	12	0,8	48	3,0	290	18,4
13 à 17 ans												
<i>Non-autochtones</i>	56	4,8	5	0,4	10	0,9	6	0,5	132	11,2	209	17,8
<i>Autochtones</i>	18	32,9	0	0,0	0	0,0	5	10,3	18	37,0	39	80,1
<i>Toute clientèle</i>	72	5,9	5	0,4	10	0,8	11	0,9	150	12,3	248	20,3
Moins de 18 ans												
<i>Non-autochtones</i>	295	7,7	17	0,4	40	1,0	23	0,6	164	4,3	539	14,1
<i>Autochtones</i>	188	104,0	3	1,7	5	2,8	17	9,4	42	23,2	255	141,0
<i>Toute clientèle</i>	483	12,0	20	0,5	45	1,1	40	1,0	206	5,1	794	19,8

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications (groupe d'âge)}}{\text{Population groupe d'âge en 1998}} \times 1000$

a. Incluant des clients de Matagami et Quévillon : 14 en 1998-1999 (3 en négligence, 1 abus physique, 3 agressions sexuelles, 1 abandon, 6 en troubles de comportement).

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1998, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 1998 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR 2000-2001**

Territoires	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
MRC Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	62	16,5	1	0,3	9	2,4	0	0,0	27	7,2	99	26,4
<i>Autochtones</i>	32	39,5	1	1,2	0	0,0	0	0,0	6	7,4	39	48,1
<i>Toute clientèle</i>	94	20,6	2	0,4	9	2,0	0	0,0	33	7,2	138	30,2
MRC Rouyn-Noranda												
<i>Non-autochtones</i>	87	8,8	1	0,1	14	1,4	2	0,2	52	5,2	156	15,7
<i>Autochtones</i>	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	87	8,8	1	0,1	14	1,4	2	0,2	52	5,2	156	15,7
MRC Abitibi-Ouest												
<i>Non-autochtones</i>	75	13,7	3	0,5	10	1,8	4	0,7	41	7,5	133	24,2
<i>Autochtones</i>	4	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	6	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	79	14,4	3	0,5	11	2,0	4	0,7	42	7,7	139	25,3
MRC Abitibi												
<i>Non-autochtones</i>	63	10,3	12	2,0	7	1,1	8	1,3	26	4,2	116	18,9
<i>Autochtones</i>	24	92,0	0	0,0	2	7,7	5	19,2	6	23,0	37	141,8
<i>Toute clientèle</i>	87	13,6	12	1,9	9	1,4	13	2,0	32	5,0	153	23,9
MRC Vallée-de-l'Or												
<i>Non-autochtones</i>	109	10,7	5	0,5	14	1,4	14	1,4	64	6,3	206	20,3
<i>Autochtones</i>	165	212,4	4	5,1	4	5,1	8	10,3	29	37,3	210	270,3
<i>Toute clientèle</i>	274	25,1	9	0,8	18	1,6	22	2,0	93	8,5	416	38,0
Abitibi-Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	396	11,2	22	0,6	54	1,5	28	0,8	210	5,9	710	20,0
<i>Autochtones</i>	225	121,7	5	2,7	7	3,8	13	7,0	42	22,7	292	157,9
<i>Toute clientèle</i>	621	16,6	27	0,7	61	1,6	41	1,1	252	6,8	1002	26,8

S.O. : Sans objet.

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications par MRC} \times 1000}{\text{Population MRC en 2000}}$

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 2000, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 2000 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR 1999-2000**

Territoires	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
MRC Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	57	14,6	4	1,0	11	2,8	0	0,0	33	8,5	105	27,0
<i>Autochtones</i>	30	36,8	2	2,5	0	0,0	0	0,0	9	11,0	41	50,3
<i>Toute clientèle</i>	87	18,5	6	1,3	11	2,3	0	0,0	42	8,9	146	31,0
MRC Rouyn-Noranda												
<i>Non-autochtones</i>	77	7,5	1	0,1	10	1,0	3	0,3	51	4,9	142	13,7
<i>Autochtones</i>	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	77	7,5	1	0,1	10	1,0	3	0,3	51	4,9	142	13,7
MRC Abitibi-Ouest												
<i>Non-autochtones</i>	78	13,6	4	0,7	10	1,7	5	0,9	29	5,1	126	22,0
<i>Autochtones</i>	4	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	6	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	82	14,3	4	0,7	11	1,9	5	0,9	30	5,2	132	23,0
MRC Abitibi												
<i>Non-autochtones</i>	48	7,5	8	1,2	9	1,4	9	1,4	22	3,4	96	15,0
<i>Autochtones</i>	31	130,8	0	0,0	1	4,2	3	12,7	7	29,5	42	177,2
<i>Toute clientèle</i>	79	11,9	8	1,2	10	1,5	12	1,8	29	4,4	138	20,7
MRC Vallée-de-l'Or												
<i>Non-autochtones</i>	84	7,9	5	0,5	1	0,1	13	1,2	60	5,7	163	15,4
<i>Autochtones</i>	143	183,8	4	5,1	3	3,9	9	11,6	26	33,4	185	237,8
<i>Toute clientèle</i>	227	20,0	9	0,8	4	0,4	22	1,9	86	7,6	348	30,6
Abitibi-Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	344	9,3	22	0,6	41	1,1	30	0,8	195	5,3	632	17,1
<i>Autochtones</i>	208	113,7	6	3,3	5	2,7	12	6,6	43	23,5	274	149,7
<i>Toute clientèle</i>	552	14,2	28	0,7	46	1,2	42	1,1	238	6,1	906	23,4

S.O. : Sans objet.

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications par MRC} \times 1000}{\text{Population MRC en 1999}}$

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1999, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 1999 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

**NOMBRE ET TAUX D'APPLICATIONS DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
SELON LES PROBLÉMATIQUES PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR 1998-1999**

Territoires	Négligence		Abus physique		Agression sexuelle		Abandon		Trouble de comportement		Total	
	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000	N	Taux pop. /1000
MRC Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	40	9,8	4	1,0	7	1,7	0	0,0	21	5,2	72	17,7
<i>Autochtones</i>	27	33,8	1	1,3	0	0,0	0	0,0	10	12,5	38	47,5
<i>Toute clientèle</i>	67	13,8	5	1,0	7	1,4	0	0,0	31	6,4	110	22,6
MRC Rouyn-Noranda												
<i>Non-autochtones</i>	80	7,5	1	0,1	7	0,7	2	0,2	44	4,1	134	12,5
<i>Autochtones</i>	6	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	6	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	86	8,0	1	0,1	7	0,7	2	0,2	44	4,1	140	13,1
MRC Abitibi-Ouest												
<i>Non-autochtones</i>	55	9,2	1	0,2	7	1,2	4	0,7	13	2,2	80	13,3
<i>Autochtones</i>	5	S.O.	0	S.O.	0	S.O.	1	S.O.	1	S.O.	7	S.O.
<i>Toute clientèle</i>	60	10,0	1	0,2	7	1,2	5	0,8	14	2,3	87	14,5
MRC Abitibi												
<i>Non-autochtones</i>	38	5,7	7	1,1	10	1,5	6	0,9	17	2,6	78	11,8
<i>Autochtones</i>	25	102,9	0	S.O.	0	0,0	6	24,7	4	16,5	35	144,0
<i>Toute clientèle</i>	63	9,2	7	1,0	10	1,5	12	1,8	21	3,1	113	16,5
MRC Vallée-de-l'Or												
<i>Non-autochtones</i>	79	7,2	3	0,3	6	0,5	10	0,9	61	5,6	159	14,5
<i>Autochtones</i>	125	163,4	2	2,6	5	6,5	10	13,1	27	35,3	169	220,9
<i>Toute clientèle</i>	204	17,4	5	0,4	11	0,9	20	1,7	88	7,5	328	28,0
Abitibi-Témiscamingue												
<i>Non-autochtones</i>	292	7,6	16	0,4	37	1,0	22	0,6	156	4,1	523	13,7
<i>Autochtones</i>	188	104,0	3	1,7	5	2,8	17	9,4	42	23,2	255	141,0
<i>Toute clientèle</i>	480	12,0	19	0,5	42	1,0	39	1,0	198	4,9	778	19,4

S.O. : Sans objet.

Taux pop. : $\frac{\text{Nombre d'applications par MRC} \times 1000}{\text{Population MRC en 1998}}$

Note : Une application des mesures débute à l'orientation et se termine à la dernière révision qui ferme le signalement.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Statistique Canada (janvier 2001), Population des divisions de recensement par âge et sexe (estimations révisées de la population au 1er juillet 1998, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement et des résidents non permanents).

Registre des Indiens, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, données au 31 décembre 1998 (Résidents et non-résidents des réserves et des établissements indiens).

NOMBRE DE PLACEMENTS D'USAGERS DANS LES FAMILLES D'ACCUEIL GÉRÉES PAR LE CENTRE JEUNESSE EN RÉFÉRENCE À LA LOI CONCERNÉE PAR LE PLACEMENT, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ, 1994-1995 À 2000-2001

TERRITOIRE ^a	LOI	NOMBRE DE PLACEMENTS						
		1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
MRC Témiscamingue	LPJ	22	33	19	25	50	35	33
	LJC	0	1	0	0	0	1	0
	LSSSS	20	21	11	6	7	3	5
	Total	42	55	30	31	57	39	38
MRC Rouyn-Noranda	LPJ	65	83	80	78	85	79	82
	LJC	2	1	4	1	2	1	0
	LSSSS	55	45	31	47	48	44	31
	Total	122	129	115	126	135	124	113
MRC Abitibi-Ouest ^b	LPJ	22	28	26	36	54	61	45
	LJC	1	1	3	1	1	2	1
	LSSSS	33	21	24	25	20	18	15
	Total	56	50	53	62	75	81	61
MRC Abitibi	LPJ	26	23	24	25	33	36	43
	LJC	0	1	0	1	0	0	0
	LSSSS	28	24	25	24	29	33	30
	Total	54	48	49	50	62	69	73
MRC Vallée-de-l'Or	LPJ	92	127	110	117	113	109	106
	LJC	4	3	5	2	0	3	3
	LSSSS	68	62	56	64	85	72	64
	Total	164	192	171	183	198	184	173
Abitibi-Témiscamingue	LPJ	227	294	259	281	335	320	309
	LJC	7	7	12	5	3	7	4
	LSSSS	204	173	147	166	189	170	145
	Total	438	474	418	452	527	497	458
Autochtones	LPJ	106	118	136	131	133	148	N.D.
	LJC	1	3	3	3	2	2	N.D.
	LSSSS	84	67	67	66	74	84	N.D.
	Total	191	188	206	200	209	234	275
Hors région	LPJ	4	0	0	10	10	4	3
	LJC	0	0	0	0	0	0	0
	LSSSS	4	3	2	10	5	2	0
	Total	8	3	2	20	15	6	3

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse.

LJC : Loi sur les jeunes contrevenants.

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux.

N.D. : Non disponible

a. On retrouve des placements classés non autochtones dans des communautés autochtones (de 14 à 24 entre 1994-1995 et 1999-2000). Il s'agit de jeunes autochtones hors réserve selon le Centre jeunesse.

b. Pouvant inclure des placements en provenance des localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton.

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

**NOMBRE DE PLACEMENTS DANS LES FAMILLES D'ACCUEIL
GÉRÉES PAR LE CENTRE JEUNESSE SELON LE GROUPE D'ÂGE DES USAGERS,
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ, 2000-2001**

TERRITOIRES	0-5 ANS		6-12 ANS		13-17 ANS		MOINS DE 18 ANS	
	N	%	N	%	N	%	N	%
MRC Témiscamingue								
Non-autochtones	11	28,9%	15	39,5%	12	31,6%	38	100,0%
Autochtones	14	38,9%	10	27,8%	12	33,3%	36	100,0%
MRC Rouyn-Noranda								
Non-autochtones	21	18,6%	37	32,7%	55	48,7%	113	100,0%
Autochtones	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MRC Abitibi-Ouest *								
Non-autochtones	11	18,0%	17	27,9%	33	54,1%	61	100,0%
Autochtones	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MRC Abitibi								
Non-autochtones	22	30,1%	28	38,4%	23	31,5%	73	100,0%
Autochtones	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	36	100,0%
MRC Vallée-de-l'Or								
Non-autochtones	37	21,4%	70	40,5%	66	38,1%	173	100,0%
Autochtones	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	203	100,0%
Abitibi-Témiscamingue								
Non-autochtones	102	22,3%	167	36,5%	189	41,2%	458	100,0%
Autochtones	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	N.D.	S.O.	275	100,0%
Hors région								
Non-autochtones	1	33,3%	0	0,0%	2	66,7%	3	100,0%
Autochtones	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

N.D. : Non disponible.

S.O. : Sans objet.

a. Pouvant inclure des placements en provenance des localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton.

Source : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

**NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN RÉADAPTATION POUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION
ET NOMBRE VISÉ PAR LE PLAN DE TRANSFORMATION SELON L'ÉTABLISSEMENT ET LE TYPE DE RESSOURCES
(INTERNES OU INTERMÉDIAIRES), ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 1996-1997 À 2000-2001**

TYPE DE RESSOURCES ET ÉTABLISSEMENT ^a	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	NOMBRE VISÉ PLAN DE TRANSFORMATION
Ressources internes pour autochtones	15	17	22	20	20	
Ressources internes pour autres :	64	64	69	77	77	48
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	28	28	33	32	32	24
Garçons	N.D.	N.D.	N.D.	25	25	24
Filles	N.D.	N.D.	N.D.	7 ^b	7 ^b	0
CR La Maison	36	36	36	45	45	24
Garçons	24	24	24	30	30	12
Filles	12	12	12	15	15	12
Ressources intermédiaires	56	36	36	36	35	57
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	32	26	26	27 ^c	26	41
MRC du Témiscamingue	0	7	7	2	2	6
MRC d'Abitibi-Ouest	0	1	1	2	3	6
MRC d'Abitibi	6	2	2	0	1	9
MRC de la Vallée-de-l'Or	26	16	16	17	20	20
CR La Maison	24	10	10	9	9	16
MRC de Rouyn-Noranda	24	10	10	9	9	16

N.D. : Non disponible.

- a. Sans les 12 places pour les Inuit au Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.
- b. Il s'agit de places en surcroît.
- c. Incluant 6 places en appartements supervisés qui n'ont pas été réparties par MRC.

**NOMBRE D'USAGERS DIFFÉRENTS ET DE JOURS-PRÉSENCE DE LA CLIENTÈLE JEUNE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION
PLACÉE DANS LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES DU CENTRE JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET DU CR LA MAISON SELON LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE EN 2000-2001**

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE	GROUPE D'ÂGE ^a									
	Moins de 12 ans		12-14 ans		15-17 ans		18 ans et plus		Tout âge	
	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence
MRC du Témiscamingue	0	0	0	0	3	93	0	0	3	93
MRC de Rouyn-Noranda	5	454	14	1120	10	770	1	42	30	2386
MRC d'Abitibi-Ouest	1	261	0	0	6	324	0	0	7	585
MRC d'Abitibi	2	282	0	0	6	1133	0	0	8	1415
MRC de la Vallée-de-l'Or	2	160	4	710	25	2757	0	0	31	3627
SOUS-TOTAL	10	1157	18	1830	50	5077	1	42	79	8106
Autochtones de l'est	0	0	3	93	1	8	0	0	4	101
Autochtones de l'ouest	0	0	1	214	1	8	0	0	2	222
TOTAL RÉGION	10	1157	22	2137	52	5093	1	42	85	8429
Hors région	0	0	1	68	0	0	0	0	1	68

a. Âge à l'admission si durant l'année 2000-2001. Si admis avant le 1er avril 2000, âge au 1er avril 2000.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et CR La Maison.

**NOMBRE D'USAGERS DIFFÉRENTS ET DE JOURS-PRÉSENCE DE LA CLIENTÈLE JEUNE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION
PLACÉE DANS LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES DU CENTRE JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET DU CR LA MAISON SELON LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE EN 1999-2000**

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE	GROUPE D'ÂGE ^a									
	Moins de 12 ans		12-14 ans		15-17 ans		18 ans et plus		Tout âge	
	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence	Usagers	Jours-présence
MRC du Témiscamingue	0	0	2	124	4	377	0	0	6	501
MRC de Rouyn-Noranda	0	0	3	88	9	849	2	43	14	980
MRC d'Abitibi-Ouest	1	170	1	9	4	90	0	0	6	269
MRC d'Abitibi	1	17	1	97	6	487	0	0	8	601
MRC de la Vallée-de-l'Or	3	570	4	401	24	2508	0	0	31	3479
SOUS-TOTAL	5	757	11	719	47	4311	2	43	65	5830
Autochtones de l'est	0	0	3	201	4	291	0	0	7	492
Autochtones de l'ouest	0	0	0	0	1	331	0	0	1	331
TOTAL RÉGION	5	757	14	920	52	4933	2	43	73	6653
Hors région	1	77	1	89	0	0	0	0	2	166

a. Âge à l'admission si durant l'année 1999-2000. Si admis avant le 1er avril 1999, âge au 1er avril 1999.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et CR La Maison.

**JOURS-PRÉSENCE ET ÉQUIVALENTS-PLACES OCCUPÉS PAR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION
DANS LES RESSOURCES INTERNES DE RÉADAPTATION EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
SELON LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DE LA CLIENTÈLE, 1996-1997 À 2000-2001**

TERRITOIRES	1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	J-P	É-P ^a	J-P	É-P ^a	J-P	É-P ^a	J-P	É-P ^a	J-P	É-P ^a
MRC Témiscamingue	1 320	4,3	2 072	6,7	2 068	6,7	1 707	5,5	1 215	3,9
MRC Rouyn-Noranda	6 056	19,5	4 315	13,9	6 151	19,8	5 603	18,0	5 583	18,0
MRC Abitibi-Ouest	1 969	6,3	1 307	4,2	2 021	6,5	3 387	10,9	4 009	12,9
MRC Abitibi	1 543	5,0	2 458	7,9	2 531	8,2	1 923	6,2	3 057	9,9
MRC Vallée-de-l'Or	9 986	32,2	10 368	33,4	10 253	33,0	9 691	31,2	8 036	25,9
Non autochtones sous-total	20 874	67,3	20 520	66,1	23 024	74,2	22 311	71,7	21 900	70,6
Autochtones de l'est	5 831	18,8	5 960	19,2	6 769	21,8	4 576	14,7	4 955	16,0
Autochtones de l'ouest	376	1,2	323	1,0	676	2,2	629	2,0	161	0,5
Total région	27 081	87,3	26 803	86,4	30 469	98,2	27 516	88,4	27 016	87,1
Hors région	2 544	8,2	2 481	8,0	781	2,5	947	3,0	643	2,1
Total	29 625	95,5	29 284	94,4	31 250	100,7	28 463	91,5	27 659	89,2

a. Équivalents-places occupés selon un taux d'occupation de 85 % :
$$\frac{\text{Nombre de jours-présence}}{365 \text{ jours (366 jours en 1999-2000)}} \text{ divisé par } 0,85$$

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et le CR La Maison.

**JOURS-PRÉSENCE POUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION DANS LES RESSOURCES INTERNES
DE RÉADAPTATION EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SELON LE STATUT LÉGAL DES PLACEMENTS
ET LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS, 1996-1997 À 2000-2001**

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE		JOURS-PRÉSENCE							
		LSSSS		LPJ		LJC		TOUTE LOI	
		N	%	N	%	N	%	N	%
MRC Témiscamingue	96-97	0	0,0%	1 257	95,2%	63	4,8%	1 320	100,0%
	97-98	0	0,0%	1 692	81,7%	380	18,3%	2 072	100,0%
	98-99	0	0,0%	1 778	86,0%	290	14,0%	2 068	100,0%
	99-00	0	0,0%	1 495	87,6%	212	12,4%	1 707	100,0%
	00-01	3	0,2%	1 098	90,4%	114	9,4%	1 215	100,0%
MRC Rouyn-Noranda	96-97	543	9,0%	4 219	69,6%	1 294	21,4%	6 056	100,0%
	97-98	428	9,9%	3 254	75,4%	633	14,7%	4 315	100,0%
	98-99	514	8,4%	4 943	80,3%	694	11,3%	6 151	100,0%
	99-00	333	5,9%	4 134	73,8%	1 136	20,3%	5 603	100,0%
	00-01	372	6,7%	4 478	80,2%	733	13,1%	5 583	100,0%
MRC Abitibi-Ouest	96-97	164	8,3%	1 701	86,4%	104	5,3%	1 969	100,0%
	97-98	0	0,0%	1 161	88,8%	146	11,2%	1 307	100,0%
	98-99	6	0,3%	1 794	88,8%	221	10,9%	2 021	100,0%
	99-00	42	1,3%	2 734	80,7%	611	18,0%	3 387	100,0%
	00-01	13	0,3%	3 530	88,1%	466	11,6%	4 009	100,0%
MRC Abitibi	96-97	333	21,6%	710	46,0%	500	32,4%	1 543	100,0%
	97-98	309	12,6%	2 049	83,3%	100	4,1%	2 458	100,0%
	98-99	83	3,3%	2 245	88,7%	203	8,0%	2 531	100,0%
	99-00	32	1,7%	1 621	84,3%	270	14,0%	1 923	100,0%
	00-01	34	1,1%	2 862	93,6%	161	5,3%	3 057	100,0%
MRC Vallée-de-l'Or	96-97	982	9,8%	6 220	62,3%	2 784	27,9%	9 986	100,0%
	97-98	761	7,4%	6 069	58,5%	3 538	34,1%	10 368	100,0%
	98-99	184	1,8%	7 354	71,7%	2 715	26,5%	10 253	100,0%
	99-00	209	2,2%	6 695	69,1%	2 787	28,7%	9 691	100,0%
	00-01	0	0,0%	6 709	83,5%	1 327	16,5%	8 036	100,0%
Non autochtones sous-total	96-97	2 022	9,7%	14 107	67,6%	4 745	22,7%	20 874	100,0%
	97-98	1 498	7,3%	14 225	69,3%	4 797	23,4%	20 520	100,0%
	98-99	787	3,4%	18 114	78,7%	4 123	17,9%	23 024	100,0%
	99-00	616	2,8%	16 679	74,7%	5 016	22,5%	22 311	100,0%
	00-01	422	1,9%	18 677	85,3%	2 801	12,8%	21 900	100,0%

**JOURS-PRÉSENCE POUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION DANS LES RESSOURCES INTERNES
DE RÉADAPTATION EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SELON LE STATUT LÉGAL DES PLACEMENTS
ET LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS, 1996-1997 À 2000-2001**

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE		JOURS-PRÉSENCE							
		LSSSS		LPJ		LJC		TOUTE LOI	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Autochtones de l'est	96-97	0	0,0%	4 099	70,3%	1 732	29,7%	5 831	100,0%
	97-98	33	0,5%	5 119	85,9%	808	13,6%	5 960	100,0%
	98-99	52	0,8%	5 074	74,9%	1 643	24,3%	6 769	100,0%
	99-00	201	4,4%	3 985	87,1%	390	8,5%	4 576	100,0%
	00-01	0	0,0%	4 185	84,5%	770	15,5%	4 955	100,0%
Autochtones de l'ouest	96-97	0	0,0%	123	32,7%	253	67,3%	376	100,0%
	97-98	0	0,0%	90	27,9%	233	72,1%	323	100,0%
	98-99	0	0,0%	674	99,7%	2	0,3%	676	100,0%
	99-00	0	0,0%	629	100,0%	0	0,0%	629	100,0%
	00-01	0	0,0%	63	39,1%	98	60,9%	161	100,0%
Total région	96-97	2 022	7,5%	18 329	67,7%	6 730	24,8%	27 081	100,0%
	97-98	1 531	5,7%	19 434	72,5%	5 838	21,8%	26 803	100,0%
	98-99	839	2,8%	23 862	78,3%	5 768	18,9%	30 469	100,0%
	99-00	817	3,0%	21 293	77,4%	5 406	19,6%	27 516	100,0%
	00-01	422	1,6%	22 925	84,8%	3 669	13,6%	27 016	100,0%
Hors région ^a	96-97	609	24,0%	1 642	64,5%	293	11,5%	2 544	100,0%
	97-98	447	18,0%	1 728	69,7%	306	12,3%	2 481	100,0%
	98-99	136	17,4%	561	71,8%	84	10,8%	781	100,0%
	99-00	0	0,0%	425	44,9%	522	55,1%	947	100,0%
	00-01	0	0,0%	445	69,2%	198	30,8%	643	100,0%

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux.

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse.

LJC : Loi sur les jeunes contrevenants.

a. Sans tenir compte de l'unité pour Inuits au Centre jeunesse de 1996-1997 à 1998-1999.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et CR La Maison.

**NOMBRE D'USAGERS DIFFÉRENTS PLACÉS DANS LES RESSOURCES INTERNES DE RÉADAPTATION POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE EN 2000-2001**

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE		USAGERS DIFFÉRENTS									
		MOINS DE 12 ANS		12 -14 ANS		15-17 ANS		18 ANS ET PLUS		TOUT ÂGE	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
MRC Témiscamingue	G	0	0,0%	2	15,4%	10	76,9%	1	7,7%	13	100,0%
	F	0	0,0%	3	42,9%	4	57,1%	0	0,0%	7	100,0%
	T	0	0,0%	5	25,0%	14	70,0%	1	5,0%	20	100,0%
MRC Rouyn-Noranda	G	1	2,3%	10	23,3%	29	67,4%	3	7,0%	43	100,0%
	F	0	0,0%	12	37,5%	20	62,5%	0	0,0%	32	100,0%
	T	1	1,4%	22	29,3%	49	65,3%	3	4,0%	75	100,0%
MRC Abitibi-Ouest	G	0	0,0%	12	42,8%	15	53,6%	1	3,6%	28	100,0%
	F	0	0,0%	5	45,5%	6	54,5%	0	0,0%	11	100,0%
	T	0	0,0%	17	43,6%	21	53,8%	1	2,6%	39	100,0%
MRC Abitibi	G	2	10,5%	2	10,5%	15	79,0%	0	0,0%	19	100,0%
	F	1	11,2%	4	44,4%	4	44,4%	0	0,0%	9	100,0%
	T	3	10,7%	6	21,4%	19	67,9%	0	0,0%	28	100,0%
MRC Vallée-de-l'Or	G	1	1,5%	15	21,7%	47	68,1%	8	8,7%	69	100,0%
	F	0	0,0%	13	42,0%	17	54,8%	1	3,2%	31	100,0%
	T	1	1,0%	28	28,0%	64	64,0%	7	7,0%	100	100,0%
Non autochtones sous-total	G	4	2,3%	41	23,9%	116	67,4%	11	6,4%	172	100,0%
	F	1	1,1%	37	41,1%	51	56,7%	1	1,1%	90	100,0%
	T	5	1,9%	78	29,8%	167	63,7%	12	4,6%	262	100,0%
Autochtones de l'est	G	1	2,7%	11	29,7%	23	62,2%	2	5,4%	37	100,0%
	F	0	0,0%	9	52,9%	8	47,1%	0	0,0%	17	100,0%
	T	1	1,9%	20	37,0%	31	57,4%	2	3,7%	54	100,0%
Autochtones de l'ouest	G	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
	F	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
	T	0	0,0%	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	4	100,0%
Total région	G	5	2,4%	52	24,6%	141	66,8%	13	6,2%	211	100,0%
	F	1	0,9%	48	44,1%	59	54,1%	1	0,9%	109	100,0%
	T	6	1,9%	100	31,2%	200	62,5%	14	4,4%	320	100,0%
Hors région	G	0	0,0%	1	8,3%	10	83,4%	1	8,3%	12	100,0%
	F	1	11,2%	4	44,4%	4	44,4%	0	0,0%	9	100,0%
	T	1	4,8%	5	23,8%	14	66,6%	1	4,8%	21	100,0%

G : Garçons.

F : Filles.

T : Total.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et CR La Maison.

**NOMBRE D'USAGERS DIFFÉRENTS PLACÉS DANS LES RESSOURCES INTERNES DE RÉADAPTATION POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE EN 1999-2000**

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE		USAGERS DIFFÉRENTS									
		MOINS DE 12 ANS		12 -14 ANS		15-17 ANS		18 ANS ET PLUS		TOUT ÂGE	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
MRC Témiscamingue	G	0	0,0%	4	23,5%	12	70,6%	1	5,9%	17	100,0%
	F	0	0,0%	2	33,3%	4	66,7%	0	0,0%	6	100,0%
	T	0	0,0%	6	26,1%	16	69,6%	1	4,3%	23	100,0%
MRC Rouyn-Noranda	G	0	0,0%	12	23,5%	35	68,6%	4	7,9%	51	100,0%
	F	0	0,0%	7	36,8%	12	63,2%	0	0,0%	19	100,0%
	T	0	0,0%	19	27,2%	47	67,1%	4	5,7%	70	100,0%
MRC Abitibi-Ouest	G	0	0,0%	7	23,3%	20	66,7%	3	10,0%	30	100,0%
	F	0	0,0%	6	40,0%	9	60,0%	0	0,0%	15	100,0%
	T	0	0,0%	13	28,9%	29	64,4%	3	6,7%	45	100,0%
MRC Abitibi	G	1	7,7%	2	15,4%	10	76,9%	0	0,0%	13	100,0%
	F	0	0,0%	1	16,7%	5	83,3%	0	0,0%	6	100,0%
	T	1	5,3%	3	15,8%	15	78,9%	0	0,0%	19	100,0%
MRC Vallée-de-l'Or	G	1	1,4%	12	16,7%	52	72,2%	7	9,7%	72	100,0%
	F	0	0,0%	7	28,0%	16	64,0%	2	8,0%	25	100,0%
	T	1	1,0%	19	19,6%	68	70,1%	9	9,3%	97	100,0%
Non autochtones sous-total	G	2	1,1%	37	20,2%	129	70,5%	15	8,2%	183	100,0%
	F	0	0,0%	23	32,4%	46	64,8%	2	2,8%	71	100,0%
	T	2	0,8%	60	23,6%	175	68,9%	17	6,7%	254	100,0%
Autochtones de l'est	G	2	5,3%	11	28,9%	25	65,8%	0	0,0%	38	100,0%
	F	0	0,0%	14	66,7%	7	33,3%	0	0,0%	21	100,0%
	T	2	3,4%	25	42,4%	32	54,2%	0	0,0%	59	100,0%
Autochtones de l'ouest	G	0	0,0%	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	3	100,0%
	F	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
	T	0	0,0%	4	66,7%	2	33,3%	0	0,0%	6	100,0%
Total région	G	4	1,8%	49	21,9%	156	69,6%	15	6,7%	224	100,0%
	F	0	0,0%	40	42,1%	53	55,8%	2	2,1%	95	100,0%
	T	4	1,3%	89	27,9%	209	65,5%	17	5,3%	319	100,0%
Hors région	G	0	0,0%	4	16,7%	16	66,6%	4	16,7%	24	100,0%
	F	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	3	100,0%
	T	0	0,0%	4	14,8%	19	70,4%	4	14,8%	27	100,0%

G : Garçons.

F : Filles.

T : Total.

Sources : Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue et CR La Maison.

**ÉLÈVES AYANT DES TROUBLES DE LA CONDUITE ET DU COMPORTEMENT POUR
LES COMMISSIONS SCOLAIRES, L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC
SELON LES INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000^a**

COMMISSIONS SCOLAIRES	C O D E S	PRÉSCOLAIRE 5 ANS		PRIMAIRE		SECONDAIRE		TOTAL ^c	
		N	% ^b	N	%	N	%	N	%
Lac-Témiscamingue	12	0	0,0	59	4,2	43	3,6	102	3,6
	13	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	14	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	TOTAL	0	0,0	59	4,2	43	3,6	102	3,6
Rouyn-Noranda	12	2	0,4	76	2,2	68	2,6	146	2,2
	13	0	0,0	0	0,0	25	0,9	25	0,4
	14	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	TOTAL	2	0,4	76	2,2	93	3,5	171	2,6
Lac-Abitibi (région de La Sarre)	12	0	0,0	111	5,7	134	7,1	245	5,9
	13	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	14	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	TOTAL	0	0,0	111	5,7	134	7,1	245	5,9
Harricana (région d'Amos)	12	0	0,0	56	2,4	58	3,0	114	2,5
	13	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	14	0	0,0	0	0,0	1	0,1	1	0,0
	TOTAL	0	0,0	56	2,4	59	3,0	115	2,5
Or-et-des-bois (région de Val-d'Or)	12	0	0,0	214	5,6	165	5,4	379	5,1
	13	0	0,0	1	0,0	36	1,2	37	0,5
	14	0	0,0	0	0,0	1	0,0	1	0,0
	TOTAL	0	0,0	215	5,7	202	6,7	417	5,6
Abitibi-Témiscamingue ^d	12	2	0,1	516	4,0	468	4,3	986	3,8
	13	0	0,0	1	0,0	61	0,6	62	0,2
	14	0	0,0	0	0,0	2	0,0	2	0,0
	TOTAL	2	0,1	517	4,0	531	4,9	1 050	4,1
Québec	12	136	0,2	12 838	2,4	10 491	2,8	23 465	2,3
	13	13	0,0	649	0,1	2 545	0,7	3 207	0,3
	14	4	0,0	237	0,0	463	0,1	704	0,1
	TOTAL	153	0,2	13 724	2,5	13 499	3,6	27 376	2,7

Code 12 : Élèves ayant des troubles de comportement, considérés à risque.

Code 13 : Élèves ayant des troubles graves de comportement associés à une déficience psychosociale (admis à un centre de réadaptation).

Code 14 : Élèves ayant un désordre majeur de comportement (non admis à un centre de réadaptation).

Pour une définition exhaustive des codes, consulter :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Interprétation des définitions des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, Direction de la coordination des réseaux, Les Publications du Québec, juillet 1992, 23 p.

- Les données au code 12 de ce tableau sont cumulées à partir des dossiers/tels qu'ils étaient enregistrés à l'étape "Table rase". Les deux autres étapes "États financiers et vérification externe" n'auront pas lieu car ces données ne sont plus complétées au Ministère. Les données aux codes 13 et 14 de ce tableau sont cumulées à partir des dossiers tels qu'ils étaient enregistrés à l'étape "États financiers". Une dernière étape suivra : Vérification externe.
- Pourcentage de l'ensemble des élèves du niveau concerné.
- Sans le préscolaire 4 ans là où ce niveau existe.
- Sans les Commissions scolaires Crie et Baie-James.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de l'aide aux usagers.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC ET ASSOCIATION DES CLSC ET DES CHSLD DU QUÉBEC. *Services à la jeunesse CLSC et Centres jeunesse des établissements qui s'appuient pour les services aux enfants, aux jeunes et à leur famille*, 1998.
- BELLOT, Sylvie. *Compilations à partir du fichier des décès du MSSS*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (RRSSSAT), février 2001.
- BELLOT, Sylvie. *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Consommation d'alcool, Fascicule 5*, Direction de la santé publique, RRSSSAT, 2001.
- BELLOT, Sylvie. *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Consommation de drogues et autres substances psychoactives, Fascicule 6*, Direction de la santé publique, RRSSSAT, 2001.
- BELLOT, Sylvie. *Enquête sociale et de santé 1998 Résultats pour l'Abitibi-Témiscamingue Santé mentale, idées suicidaires et parasuicides, Fascicule 15*, Direction de la santé publique, RRSSSAT, février 2001.
- BELLOT, Sylvie. *État de situation régional des problématiques de santé et de bien-être retenues en Abitibi-Témiscamingue*, Direction régionale de la santé publique, RRSSSAT, janvier 1994.
- BOUTIN, Rachel. *Mon père me fait peur – Vécu des enfants exposés à la violence conjugale*, Les Éditions Deslandes, 1998.
- BOYER, Ginette, et autres. *Étude des effets de la phase prénatale du programme Naître égaux – Grandir en santé*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux Montréal-Centre, 2001.
- CHAMBERLAND, C., C. BOUCHARD et J. BEAUDRY. « Conduites abusives et négligence envers les enfants : Réalités canadienne et américaine », *Canadian Journal of Behavior Science*, n° 18, 1986, p. 391-412.
- CLÉMENT, M.-È, C. BOUCHARD, M. JETTÉ et S. LAFERRIÈRE. *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, 1999, Institut de la statistique du Québec, 2000.
- CLOUTIER, Richard, et autres. *Nos ados et les autres : Étude comparative des adolescents des Centres jeunesse du Québec et des élèves du secondaire*, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, Québec, 1994.
- COLLIN, Christine, et autres. *Extrême pauvreté maternité et santé*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1992.
- COMITÉ JEUNESSE. *Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes Agissons en complices*, Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 1998.

COUSINEAU, Marie-Marthe, et autres. « Consommation de substances psychoactives et violence chez les jeunes », *Risq-Info Le journal biannuel du groupe Recherche et Intervention sur les Substances psychoactives au Québec*, volume 8, n° 2, décembre 2000.

Enquête sociale et de santé 1998. Collection la santé et le bien-être, Institut de la statistique du Québec.

FORTIN, Lynda. *Étude d'indicateurs pour le secteur jeunes en difficulté*, Service du développement d'indicateurs, MSSS, juin 1995.

GARBARINO, J et K. KOSTELNY. « Child maltreatment as a community problem », *Child Abuse and Neglect*, n° 16, 1992, p. 455-464.

GILBERT, S et B. OROK. « L'abandon scolaire », *Tendances sociales canadiennes*, n° 30 Statistique Canada, Ottawa, 1993, p. 2-7.

GIRARD, Chantal et Sylvie BELLOT. *La population de l'Abitibi-Témiscamingue : caractéristiques démographiques et socio-économiques Tome 1 - Portrait de la région Abitibi-Témiscamingue*, Direction de la santé publique, RRSSAT, mai 2000.

GRUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES. *Un Québec fou de ses enfants*, MSSS, décembre 1991.

GRUPE D'EXPERTS EN ORGANISATION CLINIQUE EN MATIÈRE JEUNESSE (Comité Lebon). *Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services de la jeunesse - Bilan 1998-1999 Le Rapport Lebon : un an plus tard...*, MSSS, 1999.

HERNANDEZ-SANCHEZ, Olivia. *Les besoins de mères à l'adolescence ayant des enfants de 0 à 5 ans Évaluation de l'adéquation des services offerts dans la MRC de l'Abitibi-Ouest pour cette clientèle, Étude exploratoire réalisée pour la maison de la famille de La Sarre*, mai 1998.

HERNANDEZ-SANCHEZ, Olivia. *Les besoins de parents d'enfants de 0 à 5 ans en relation avec l'exercice de leur rôle parental : une étude auprès de parents de Val-d'Or*, Maîtrise en santé communautaire, Université Laval, décembre 1997.

JIMENEZ, Vania, et autres. *Impact du fait d'être témoin de violence conjugale sur la santé mentale des enfants âgés de 6 à 12 ans de familles d'immigration récente et québécoises*, CLSC Côte-des-Neiges, Rapport présenté au Conseil québécois de recherche sociale et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, février 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Interprétation des définitions des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, juillet 1992.

PAMPALON, Robert, et autres. *Des indicateurs de besoins pour l'allocation interrégionale des ressources*, Collection Méthodologie et instrumentation, Direction générale de la planification et de l'évaluation, MSSS, février 1995.

RÉFÉRENCE JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Rapport annuel 2000-2001*.

RRSSSAT. *Cadre conceptuel du plan d'organisation des services jeunesse*, document de travail révisé le 12 avril 1999.

RRSSSAT. *Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale, MRC Abitibi*, décembre 2000.

RRSSSAT. *Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale, MRC Abitibi-Ouest*, octobre 2000.

RRSSSAT. *Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale, MRC Rouyn-Noranda*, octobre 2000.

RRSSSAT. *Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale, MRC de Témiscamingue*, novembre 2000.

RRSSSAT. *Portrait de la clientèle et des services aux enfants, aux jeunes et à leur famille en lien avec des difficultés d'adaptation sociale, MRC Vallée-de-l'Or*, avril 2001.

TOURIGNY, M, et autres. *Faits saillants régionaux : abus physiques et sexuels*, tirés de l'étude d'incidence québécoise, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales, Mont St-Anne, juin 2001.

TREMBLAY, R. E., et autres. « La violence physique chez les garçons : un comportement à comprendre et à prévenir », *Interface*, Mars/Avril 1990, p. 12-18.

VALLA, J.P., et autres. *Enquête québécoise sur la santé mentale des jeunes de 6 à 14 ans 1992 Rapport de synthèse*, Hôpital Rivière-des-Prairies et Santé Québec en collaboration avec le MSSS, 1994.

VALLÉE, Richard. *Rôle et fonctions du service Urgence sociale*, Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, février 2000.

2002-04-22

G:|RECHERCHE|jeunesse|PROS JEUNESSE|PORTRAIT jeunesse régional.doc

